

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*CONTRIBUTION AU DÉBAT
NATIONAL SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE :
SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL*

2007
Étude présentée par
M. Bernard Quintreau

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 9 octobre 2007

**CONTRIBUTION AU DÉBAT NATIONAL
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE :
SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**Étude du Conseil économique et social
présentée par M. Bernard Quintreau
au nom de la commission temporaire sur l'environnement
et le développement durable**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 10 juillet 2007 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I - LE SENS DE L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
A - LES MISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET SES FONCTIONS RÉPONDENT AUX PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
B - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AGIT DANS UN RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	7
C - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL IMPULSE DES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
II - L'IMPLICATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR REPENSER UN MODÈLE DE CROISSANCE PLUS RESPECTUEUX DES HOMMES ET DE L'ENVIRONNEMENT	13
A - LES DÉGÂTS ÉCOLOGIQUES SONT NOMBREUX, COÛTEUX, PARFOIS IRRÉVERSIBLES	14
1. Les conséquences du réchauffement climatique.....	14
2. La raréfaction des ressources naturelles	15
3. Les atteintes directes à l'environnement causées par les pollutions accidentelles ou ponctuelles.....	17
B - UNE CROISSANCE NI DURABLE, NI SOLIDAIRE, A DES CONSÉQUENCES HUMAINES SOUVENT DÉSASTREUSES	19
1. Au niveau mondial, Une inadéquation croissante des ressources disponibles par rapport aux besoins des populations et des pays...	19
2. En France, la persistance de difficultés d'accès au logement, à l'emploi ou à des droits fondamentaux engendre et entretient pauvreté et précarité.....	20
3. L'accroissement des perturbations liées à la dilution du lien social et à la perte des repères individuels et sociaux	21
4. Une tendance à la persistance et l'élargissement de pratiques discriminantes	22

C - DES MANQUES OU DES INSUFFISANCES AUXQUELS IL FAUT MAINTENANT REMÉDIER.....	24
1. Des indicateurs ou des statistiques inadaptées ou incomplètes ne facilitent pas la prise des décisions stratégiques	24
2. La réactivité, l'anticipation et l'innovation n'ont pas toujours la place qu'elles méritent au sein des stratégies.....	25
3. Une information éclatée et incertaine qui ne favorise pas la sensibilisation ni la mobilisation de la population	26
III - À PARTIR DES AXES STRUCTURANTS DE SA RÉFLEXION, LE CONSEIL FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES	28
A - TIRER LES CONSÉQUENCES D'UNE RESPONSABILITÉ PLANÉTAIRE	28
1. Réaliser les objectifs du Millénaire en insistant sur le développement durable	28
2. Accélérer et améliorer l'aide au développement, y compris par la mondialisation des échanges	29
B - FAVORISER UNE CROISSANCE DURABLE.....	30
1. Dynamiser le développement économique.....	30
2. Articuler développement économique et cohésion sociale	31
3. Faire de l'environnement une priorité dans tous les secteurs	32
C - REDÉFINIR LA GOUVERNANCE À TOUS LES NIVEAUX.....	34
1. Répondre au besoin de meilleure gouvernance internationale et européenne	34
2. Accroître l'effort de gouvernance au niveau national.....	35
D - PERMETTRE A TOUS LES ACTEURS DE S'INVESTIR EN CRÉANT LES CONDITIONS D'UNE DÉMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE	37
1. S'appuyer sur le dialogue social et le dialogue civil	37
2. Solliciter et organiser le débat public	38
3. Développer la prévention, informer et sensibiliser les populations.....	39
4. Mobiliser l'intelligence, faciliter l'accès à la connaissance et aux ressources culturelles	41
E - FACILITER LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MOBILISATION DES MOYENS	43
1. Clarifier les responsabilités des institutions et organisations.....	43
2. Faire du développement durable une dimension naturelle des politiques et des processus décisionnels	44
3. Utiliser tous les leviers budgétaires, fiscaux et réglementaires	45
4. Redéfinir les instruments d'évaluation et de mesure	46

CONCLUSION	49
ANNEXES	55
Annexe 1 : Résultat du vote de l'étude en commission	57
Annexe 2 : Interventions des orateurs lors de la présentation en assemblée plénière le 9 octobre 2007	59
Annexe 3 : Liste des travaux du Conseil économique et social	85
Annexe 4 : Forums d'Iéna.....	135
TABLE DES SIGLES	139

Par décision du 10 juillet 2007, le Bureau a confié à une commission temporaire présidée par Mme Édith Arnoult-Brill le soin de réaliser une synthèse des travaux du Conseil économique et social relatifs au développement durable.

La commission temporaire a désigné M. Bernard Quintreau comme rapporteur¹.

¹ Le résultat du vote de l'étude figure en annexe 1.

INTRODUCTION

Si la première réunion que les Nations Unies ont consacrée à l'examen de l'impact environnemental de l'industrialisation des pays développés date de 1972, le concept de « développement durable » n'est officialisé qu'en 1987, avec la publication du rapport Brundtland. Le développement durable désigne un modèle de développement fondé sur l'efficacité économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Il impose d'élargir notre horizon temporel et spatial, en pensant aux générations futures et en prenant en compte les besoins de toute la planète. Ce nouveau regard doit radicalement modifier nos façons de vivre, de penser et d'agir.

L'adoption d'une démarche de développement durable suppose donc que les conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque décision soient prises en compte afin de trouver un équilibre entre elles. À ce triptyque initial s'ajoute, conformément aux conclusions du Sommet de Johannesburg (2002) la nécessité d'explorer les liens entre la diversité culturelle, le dialogue interculturel et le développement durable. Loin d'être handicapante, cette nouvelle approche du développement constitue une chance sans précédent pour repenser notre économie, revitaliser le lien social et refonder nos modes de gouvernance. Les travaux du Conseil économique et social s'inscrivent dans cette démarche, et c'est ce que notre assemblée veut mettre en évidence dans ce rapport de synthèse qui porte l'accent sur notre travail de ces dernières années, de 1999 à 2007.

Toutes nos réflexions, synthétisées ici, témoignent du fait qu'on ne peut plus segmenter les questions qui se posent à nous, à commencer par celles concernant l'environnement. Une réelle transversalité est à organiser avec de nouveaux outils d'aide à la décision. Ces contributions apportent également la certitude que le développement durable doit s'appuyer sur une solidarité renforcée, entre les générations et entre les peuples. Une lecture croisée de nos travaux confirme aussi qu'une stratégie de développement durable impose d'articuler à la fois le court terme et le long terme, et de relier les préoccupations locales aux préoccupations globales.

Notre assemblée est riche de la diversité des expertises et des expériences de ses membres, de la confrontation des analyses qui seule permet de consolider les points d'accord et de cerner les divergences, en éclairant leur contenu par le débat contradictoire.

Nos avis offrent des points d'ancrage aux décideurs politiques. Tous ne sont pas pris en considération, mais certains ont influencé des décisions majeures, même si cette paternité n'est pas toujours reconnue.

De nombreux travaux sont encore à ouvrir sur le développement durable afin de provoquer ce renversement de culture et de pratiques que nous souhaitons. Certains sont d'ores et déjà en cours au sein du Conseil économique et social, d'autres le seront lors des prochains mois².

Ce rapport ne vise pas à l'exhaustivité et reprend quelques exemples issus de nos réflexions. Son but est simplement, au moment où le « Grenelle de l'environnement » permet un vaste débat public sur les questions de développement durable, de faire un point d'étape de nos travaux et de mettre en évidence l'importance des apports que les représentants de la société civile, au sein de notre assemblée, ont pu produire.

Par ce document, nous voulons présenter la réalité de la prise en compte par le conseil économique et social des enjeux que pose le développement durable, des tendances lourdes qui le menacent et des perspectives qui le construiront. Ces tendances sont le produit de notre système, de nos fonctionnements et de nos comportements : elles sont donc difficiles à inverser. Ces perspectives sont celles de notre avenir et elles doivent être construites sous le double signe de la responsabilité et de la solidarité. Nous voulons en prendre la mesure et nous proposons d'investir les domaines relevant de l'urgence comme du long terme.

*
* *

² Saisines en cours : Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale ; la nature dans la ville ; les nanotechnologies ; les biomédicaments : des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique ; les activités économiques dans le monde liées à l'eau ; une agriculture productive dans une France et une Europe soucieuses de prévenir les risques sanitaires ; processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008, la politique de la ville.

I - LE SENS DE L'INVESTISSEMENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A - LES MISSIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET SES FONCTIONS RÉPONDENT AUX PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable, de par l'approche transversale qu'il implique, concerne une grande variété d'acteurs et de groupes sociaux. La reconnaissance et la prise en compte de leur responsabilité individuelle et collective nécessitent bien évidemment des lieux de débats et d'échanges. Ceux-ci, dans le cadre d'une redéfinition et d'une revitalisation du débat démocratique indispensable à une véritable prise en compte du développement durable, doivent être à même de prendre en charge, par la concertation, l'interdépendance des problèmes à traiter. **Le Conseil économique et social, par son fonctionnement, répond à ces nécessités du débat démocratique.**

- En effet, il a pour principale mission de permettre aux principaux acteurs de la société civile d'intervenir, par une expression concertée, dans le processus de décision politique³. Chacun d'eux, dans son champ de compétences et à son niveau, assume ses responsabilités en matière de représentation, de veille et d'alerte, d'expertise et de relais. C'est à partir de tous ces rouages de la démocratie que les organisations représentées au Conseil économique et social, riches de leurs pratiques quotidiennes, peuvent alimenter les débats. Le choix des thèmes pouvant faire l'objet d'une saisine résulte de cette capacité à saisir des questions dans l'actualité et les préoccupations des citoyens pour les mettre en perspective. L'expertise portée par une organisation devient alors, dans la phase d'élaboration des rapports et des avis, une expertise plurielle et contradictoire, à caractère opérationnel, qui permet d'éclairer le gouvernement sur le souhaitable et le possible, les points d'accord et de désaccord, les éléments de blocage et les moyens de les surmonter. À noter que, dans le cadre de ces débats, l'audition systématique d'experts extérieurs au Conseil économique et social permet d'élargir encore le champ des réflexions. Toutes ces caractéristiques fondent l'originalité de la troisième assemblée constitutionnelle, expliquent pourquoi elle s'est toujours trouvée au cœur du débat public et la rendent apte à s'adapter à toutes ses évolutions.

³ De la représentation institutionnelle de la société civile, contribution au débat, CES, juin 2002.

- Dans le même temps, les confrontations lors des débats, une meilleure compréhension réciproque de positions parfois antagonistes amène ces mêmes composantes à s'enrichir des différences d'approche, règle de base de la démocratie. En ressortent des avis argumentés, votés le plus souvent à une forte majorité, qui constituent le socle d'un accord entre les composantes de la société civile et donc, si l'on reconnaît la représentativité de celle-ci, le périmètre des attentes majoritairement partagées de la société dans le domaine considéré.
- En ce qui concerne précisément le développement durable, cette démarche permet d'appréhender une approche transversale et d'en saisir les différents enjeux. Une saisine inscrite dans un domaine précis amènera forcément le rapporteur à intégrer, en totalité ou en partie suivant les thèmes, les données environnementales, économiques, sociales, culturelles portées par les conseillers représentant les organisations compétentes en la matière.
- Cette approche systémique permet de voir notamment comment saisir en termes d'opportunités les exigences environnementales, encore trop souvent perçues comme des contraintes, dans nos systèmes de prises de décision, que ce soit pour le logement, les transports, l'agriculture... et, de façon générale, l'ensemble des choix qu'aura à faire notre pays.
- Ce fonctionnement explique que, sur 190 travaux publiés par notre assemblée depuis 1999, 67 aient fait du développement durable un thème central de leur analyse. Il se retrouve au travers des propositions en faveur de l'environnement, en lien avec les aspects économiques et sociaux développés par leur thématique ou intégrant la préservation de l'environnement parmi les préoccupations et les données du constat. Par ailleurs, 72 ont intégré les dimensions temporelle, économique et démocratique du développement durable (*cf annexe3*).

B - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AGIT DANS UN RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Au niveau des régions, les CESR : même s'il n'existe pas de lien structurel entre le Conseil économique et social et les CESR, il ne saurait être question de ne pas mentionner la proximité dans la composition et les missions de ces organismes consultatifs, placés auprès des conseils régionaux, qui les amène à réfléchir à la façon dont ils peuvent, ensemble, améliorer leur contribution à la vie démocratique. Des liens existent, notamment à l'occasion de saisines du Conseil économique et social portant une dimension régionale, ou bien à l'occasion des conventions Nationales des conseils économiques et sociaux. Il est d'autre part à remarquer que nombre de CESR abordent dans leurs travaux les questions liées au développement durable (cf le portail : www.cesdefrance.fr), en lien avec une montée en puissance de cette préoccupation dans l'ensemble des régions. Un certain nombre d'entre eux ont été associés à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire. À noter également, à titre d'exemple, la récente saisine du CESR d'Aquitaine sur les indicateurs de développement durable.
- Au niveau européen : depuis 2003, la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social s'investit dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne et de Göteborg, qui vise à faire de l'Union européenne, d'ici à 2010, « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde » en se fondant sur un équilibre et une synergie permanente entre les piliers économique, social et environnemental de cette stratégie. Pour ce faire, des relations de collaboration active ont été nouées avec le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) - entité interministérielle placée auprès du Premier ministre pour coordonner la politique européenne de la France - ainsi qu'avec le réseau mis en place au Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre du sous-comité de Lisbonne.

La délégation élabore ainsi chaque année, en liens avec le SGAE, la **communication du Bureau préparatoire au Conseil européen de printemps**. Ce document rassemble et présente, de manière synthétique, les éléments concernant la problématique du Sommet de printemps sélectionnés dans les avis votés par notre assemblée l'année précédente (grandes orientations de politique économique, recherche et innovation, compétitivité, lignes directrices pour l'emploi, politiques de cohésion sociale, politiques d'environnement), toutes préoccupations qui figurent parmi les éléments constitutifs du développement durable.

Par cette communication annuelle, élaborée en vue des sommets 2004, 2005, 2007 et 2008, et adoptée par son Bureau, qui décide de sa publication au Journal officiel, le Conseil économique et social fait entendre la voix de la société civile organisée dans le processus préparatoire au Sommet de printemps, et souhaite contribuer à ancrer auprès du citoyen européen la crédibilité de la Stratégie de Lisbonne, ainsi que le **souci de l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale que celle-ci sous-tend.**

Notre assemblée s'est également impliquée dans la préparation des sommets de printemps 2005 et 2007 par l'élaboration de deux communications respectivement intitulées *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* et *Suivi de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne* qui visent à établir, tous les deux ans, **un point de l'avancement de notre pays au regard des objectifs de la Stratégie.**

Pour le Sommet de printemps 2006, la contribution annuelle de notre assemblée a pris la forme d'un triptyque constitué d'un avis portant sur *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, d'un avis sur *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne* et d'une communication intitulée *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse*.

Depuis 2005, le Conseil économique et social de France participe par ailleurs au **sous-comité « Stratégie de Lisbonne » mis en place par le CESE** à l'appel du Conseil européen, qui réunit des membres du CESE auxquels sont adjoints des représentants des conseils économiques et sociaux nationaux et organisations similaires des États-membres. Un premier rapport de synthèse du CESE, comprenant une contribution de chacun des Conseil économique et social nationaux, a été élaboré dans ce cadre et soumis au Conseil européen de mars 2006. Celui-ci a souhaité renouveler cette expérience en vue du Sommet de 2008, en demandant l'élaboration de contributions portant sur quatre thématiques (l'investissement dans la connaissance et l'innovation ; le potentiel des entreprises, notamment des PME ; l'emploi pour les catégories prioritaires ; la définition d'une politique énergétique pour l'Europe). Notre assemblée a transmis sa contribution au CESE pour chacun de ces sujets.

Depuis 2006, la contribution de notre assemblée préparatoire au Sommet de printemps comporte en outre, dans le cadre de la saisine permanente que lui a confiée le gouvernement sur le suivi du Programme national de réforme (PNR) 2005-2008, ses premières réactions au projet de Rapport annuel de suivi du PNR élaboré par le SGAE dans la perspective du Sommet annuel de printemps. Cette démarche sera cette année d'autant plus importante qu'elle interviendra peu avant le début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

- Au niveau mondial, l'AICESIS : l'Association Internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, dont l'initiative doit beaucoup au Conseil économique et social français, qui en abrite le secrétariat général, comprend actuellement 53 membres et 12 observateurs. Elle mène, à l'échelle mondiale, des études et des consultations dans le domaine économique et social et s'investit dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire des Nations Unies pour le développement, la réduction de la pauvreté, la promotion de l'emploi, le renforcement de la coopération économique et le développement du dialogue entre les différentes civilisations. La déclaration de la huitième rencontre internationale de l'AICESIS à Alger, en juin 2003, portait par exemple sur « La lutte contre la pauvreté par le développement durable : pour une approche en partenariat » et formulait ses analyses et ses propositions en liant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Plus récemment (septembre 2006), l'assemblée générale adoptait les conclusions d'un rapport sur la « Création à l'échelon national et international d'un environnement favorable à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous et étude de son impact sur le développement durable »⁴. Notons par ailleurs que le thème des dernières rencontres internationales de Beijing (juin 2007) intitulé « Intensifier la coopération internationale, promouvoir un développement commun et construire un monde harmonieux » correspond, aux yeux du président de l'AICESIS, à une « stratégie pour un développement durable » ainsi qu'il l'a souligné en réponse à une question du Comité économique et social européen.

⁴ Rapport résultant du travail d'un groupe de 11 conseils économiques et sociaux membres de l'AICESIS, rapporté par M. Hubert Bouchet.

C - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL IMPULSE DES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Forums d'Iéna : Ces rencontres, organisées dans et par le Conseil économique et social, permettent d'associer à des thématiques explorées par notre assemblée des personnalités issues de tous les milieux concernés. Ces débats visent à élargir encore, au-delà des organisations présentes au Conseil économique et social, le champ des réflexions sur des sujets importants. L'environnement et le développement durable y tiennent une place importante : sur 39 forums qui se sont tenus depuis 1999, 12 ont concerné directement des thématiques liées aux questions d'environnement (*cf* liste en annexe).

Les travaux avec les académies : Préoccupé du fossé qui tend à s'élargir entre la communauté scientifique et la population et souhaitant replacer la société du savoir au cœur de la société civile, le Président du Conseil économique et social a été à l'initiative de la création en 2005 d'un groupe de réflexion commun à notre assemblée et aux académies⁵.

À la suite d'un premier rapport, permettant de vérifier l'intérêt de la double expertise - scientifique et sociale -, le groupe de réflexion, comptant des membres du Conseil économique et social et des académies des sciences, des sciences morales et politiques et des technologies, animé par M. P. Rouvillois, a rédigé un texte intitulé « Partager la connaissance et ouvrir la dialogue : le changement climatique ».

Ce document de vulgarisation scientifique, destiné aux non-spécialistes afin de rendre possible le dialogue avec tous, a d'abord été présenté aux membres de notre assemblée qui ont pu en débattre.

Il a été ensuite porté sur le « net ». Un blog a été créé en collaboration avec la Cité des sciences et de l'industrie, permettant aux internautes de dialoguer avec les membres du groupe, de faire valoir leur point de vue tant sur la partie scientifique qu'économique du texte. Plusieurs centaines d'interventions ont été recensées.

Six classes de seconde, 1^{ère} et de « Prépas » de trois lycées (Nantes, Sèvres et Versailles) ont travaillé sur le texte.

⁵ Ce groupe de réflexion était ainsi composé :
 Pour l'Académie des sciences : M. Bernard Tissot, Mme Ponsot-Jacquin, M. Bernard Roques ;
 Pour l'Académie des sciences morales et politiques : M. Marcel Boiteux ;
 Pour l'Académie des technologies : MM. François Guinot, Jacques Lesourne, Jean-Claude Lehmann ;
 Pour le Conseil économique et social : outre le président Jacques Dermagne et son représentant M. Raphaël Hadas-Lebel, MM. Jean-Paul Bailly, Hubert Bouchet, Alain Gérard Slama.

Enfin, une restitution publique a constitué la troisième étape de ce travail. Le 14 décembre 2006, une séance publique a permis, au cours d'une journée, de tirer les premières conclusions de cette expérience de dialogue entre savants et citoyens à la satisfaction du plus grand nombre.

L'expérience se poursuit. En effet, un nouveau groupe de réflexion est en cours de constitution. Il aura à traiter de la question des « OGM ».

Les Assises de la jeunesse : Soucieux d'encourager la jeunesse à participer et influencer la décision publique, le Conseil économique et social a organisé en 2006 les premières « Assises nationales de la jeunesse », initiative reconduite en 2007. La première édition a permis à près d'un millier de participants représentant la jeunesse de notre pays dans toute sa diversité, de débattre entre eux et avec les conseillers économiques et sociaux de leurs difficultés, attentes et aspirations. En ayant communiqué à tous les décideurs politiques les actes de ces assises - ils ont été nombreux à réagir - et en associant les conseils économiques et sociaux régionaux à la démarche, notre assemblée a souhaité contribuer à la maturation d'une gouvernance plus aboutie. Ces premières assises de la jeunesse ont connu d'importantes retombées de presse.

Les travaux préparatoires de ces assises, intégrés aux actes publiés, ont été confiés à des jeunes répartis en trois groupes de travail comptant chacun de vingt à trente membres. Ils ont eu pour tâche de réaliser des documents de constats, analyses et propositions sur des thèmes choisis par eux, collectivement. Les réflexions de la première édition ont porté sur « *la convergence formation-métiers-emplois* », « *l'égalité des chances, le niveau de vie des jeunes et la solidarité entre les générations* » et « *la refondation d'un projet de société* ». Les thèmes retenus par les jeunes des secondes assises : « L'emploi des jeunes », « Le logement des jeunes » et « Les jeunes et le monde de demain » témoignent d'une indiscutable rémanence des préoccupations de la jeunesse, centrées sur des questions de caractère économique et social (formation, accès à l'emploi, niveau de vie, protection sociale, accès aux lieux d'expression et de décision...). Ainsi, les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés polarisent-elles leur réflexion. Dès que la focale s'ouvre, leur souci pour les questions d'environnement et de développement durable s'exprime. Bien que beaucoup s'estiment assez peu compétents dans ces domaines, ils les jugent essentiels pour l'avenir de notre société, de la planète et des générations futures. La sensibilisation aux enjeux de la préservation de l'environnement, la rupture avec l'attentisme et la promotion du développement durable, notamment par une impulsion politique et économique soutenant des démarches qui ne sont pas toujours immédiatement rentables, la responsabilisation du consommateur dans ses habitudes de vie (déplacements, échanges, modes de consommation et de production...), sont autant de questions qui les animent, de même que l'imprégnation des lois par l'esprit de la charte de l'environnement. Ils sont également soucieux de répartir les ressources naturelles en respectant l'équilibre Nord-Sud et, dans les deux hémisphères, de concilier croissance économique et

gestion raisonnable de l'environnement. Ils estiment que la réponse à ces défis justifie de se doter des moyens financiers et humains nécessaires et de poursuivre une réflexion globale pour mieux partager les richesses. Ainsi apparaît-il clairement que les préoccupations environnementales de la jeunesse ne sont jamais dissociées des aspects propres au développement économiques et à l'équité sociale, tant au plan national qu'international.

L'accueil de manifestations ponctuelles : Le Palais d'Iéna est largement ouvert aux manifestations extérieures. Lieu de dialogue et de compréhension mutuelle, il apparaît tout naturellement comme pouvant abriter les débats sur des sujets importants. C'est ainsi, à titre d'exemple, que se sont tenus au sein de nos locaux, le 11 janvier 2007, les deuxièmes Rendez-vous climat, organisé par la Mission interministérielle de l'effet de serre, en présence de Mme Nelly Ollin, ministre de l'Écologie et du développement durable. Axés en grande partie sur les questions énergétiques liées au bâtiment, ils ont été l'occasion de présenter nos travaux sur ce sujet. Le mois suivant, le Palais d'Iéna a accueilli les « États généraux du paysage », organisé par un collectif d'associations et d'organismes publics et privés se fixant pour objectif de « créer des paysages contemporains de qualité, coordonner les interventions des acteurs du paysage, protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager, être plus économes de nos ressources ». À l'heure où la France vient de ratifier la Convention européenne du paysage, il a paru naturel à notre assemblée d'accueillir une manifestation réunissant un très grand nombre d'acteurs publics et privés soucieux de travailler de manière concrète sur la mise en œuvre du développement durable. Autre exemple : dès février 2002 notre assemblée avait accueilli un débat public sur le thème « Les OGM et les essais aux champs », à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la pêche et du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

Il est à noter que les troisièmes rencontres des professeurs de sciences économiques et sociales avec le Conseil économique et social, organisées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui portaient cette année sur « la politique économique », ont été profondément marquées par la problématique du développement durable.

*
* *

Il semble utile de rappeler ici que le travail de synthèse présenté dans les deux parties qui suivent ne prétend pas à l'exhaustivité. Il s'efforce seulement d'illustrer par des exemples, dont le choix contient une part d'arbitraire, comment et avec quels effets sur ses travaux le Conseil économique et social a été amené à intégrer l'environnement et le développement durable dans sa réflexion.

La liste de ceux qui auraient pu tout aussi bien servir à cette illustration figure en annexe.

Certaines des citations qui alimentent ce rapport de synthèse pourront apparaître datées dans les termes ou dépassées sur le fond. Le corpus de l'étude n'inclut pourtant aucune production de notre assemblée antérieure à 1999. Il eût été malhonnête de les actualiser pour tenir compte des évolutions de notre société, des décisions politiques ou des progrès de la connaissance intervenus depuis lors. C'eût en outre été inutile : il ne s'agit pas ici de recycler aveuglément des propositions formulées naguère par notre Conseil mais de porter témoignage d'une pensée en mouvement, donc périssable, sur des thématiques alors d'actualité et qui, pour beaucoup d'entre elles, le sont restées. Tous les constats et préconisations qui suivent s'inscrivent dans le champ du développement durable, que notre assemblée n'a pas attendu hier pour labourer.

II - L'IMPLICATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR REPENSER UN MODÈLE DE CROISSANCE PLUS RESPECTUEUX DES HOMMES ET DE L'ENVIRONNEMENT

La prise de conscience qu'une croissance non-durable provoque des dommages graves n'est pas restée sans effet : « *Concilier la résolution de questions critiques qui portent atteintes à l'environnement, la croissance économique, équitablement répartie, et le progrès social, constitue pour tous un véritable défi* »⁶. Cette démarche sert de fil conducteur à de très nombreuses réflexions de notre assemblée.

La discipline qui consiste à confronter de manière permanente les uns aux autres ces trois objectifs dans un seul raisonnement est rendue nécessaire par la certitude ou la crainte sérieuse, selon les cas, que notre environnement souffre et va encore souffrir de dégâts écologiques.

Elle s'impose ensuite par la constatation que les objectifs internationaux de développement ne sont pas atteints, et que ce développement lui-même s'effectue dans des conditions qui rendent la paix de la planète plus précaire, nuisent aux équilibres sociaux, creusent les inégalités et ne permettent pas de faire face aux nouveaux défis auxquels la société est confrontée.

Elle se fonde enfin sur une analyse des insuffisances ou des erreurs qui ont favorisé l'apparition de ces désordres auxquels contribue, pour une large part, le défaut de prise en compte dans la décision de toutes les dimensions du développement durable.

⁶ Le suivi de l'effet de serre, avis présenté par M. Jean Gonnard, rapporteur et Mme Frédérique Rastoll, rapporteur pour avis, octobre 2000, p. I-5

A - LES DÉGÂTS ÉCOLOGIQUES SONT NOMBREUX, COÛTEUX, PARFOIS IRRÉVERSIBLES

Les multiples activités liées au développement de la production et des échanges peuvent être à l'origine de dommages à l'environnement. Certains résultent d'une pollution accidentelle, comme lors du naufrage de l'Erika, et sont alors dévoilés de manière brutale par l'actualité, d'autres sont révélés progressivement, la certitude scientifique de leur réalité ne s'imposant qu'au terme d'un long cheminement, comme ce fut le cas pour l'effet de serre.

1. Les conséquences du réchauffement climatique

Il y a dix ans, la prise de conscience de l'importance des enjeux du réchauffement climatique par le Conseil économique et social avait donné lieu à un premier avis⁷. En octobre 2000, un nouvel avis de notre assemblée⁸ souligne les conséquences désastreuses qu'aura notamment sur les régions côtières, densément peuplées, l'élévation du niveau des mers : territoires fertiles submergés, déplacements de populations, renforcement du cycle hydrologique, accroissement direct de la mortalité et des affections dues à l'élévation des températures, risques indirects pour la santé humaine en raison d'une recrudescence de maladies infectieuses. La France est particulièrement concernée, non seulement pour son territoire continental, mais encore pour ses collectivités d'Outre-mer, où certaines îles dépassent de quelques mètres seulement le niveau de l'océan ; le littoral guyanais, avec la ville et le centre spatial est même en-dessous de ce dernier... En 2006, réfléchissant sur les enjeux de l'après Kyoto⁹, un troisième avis examine de manière détaillée les conséquences négatives à venir de ces hausses de température, en particulier dans le domaine de l'eau, en relevant la tendance confirmée « à la poursuite du recul des glaciers, à la diminution des débits d'étiage estivaux sous nos latitudes en dépit d'une augmentation des débits moyens et donc une diminution sensible de la disponibilité des eaux » : ce sont les pratiques actuelles de gestion des ressources en eau douce de la planète toute entière qui seront mises à l'épreuve, dans un contexte encore aggravé par les phénomènes climatiques extrêmes. « *Les populations les plus pauvres de la planète seront les premières victimes de ces catastrophes, ce qui creusera encore les inégalités entre les pays développés et les autres* ». ¹⁰

⁷ Effet de serre et prospective industrielle française, M. Jean-Pierre Clapin, octobre 1997.

⁸ Avis présenté par M. Jean Gonnard et Mme Frédérique Rastoll, *ibid.*

⁹ Les enjeux de l'après Kyoto, avis présenté par Mme Élyane Bressol, avril 2006.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 25 et 12

À l'occasion d'une réflexion générale sur les crises agricoles, le Conseil s'est ainsi interrogé sur les conséquences de la canicule de 2003, notant que le volume de production de céréales était en baisse de 21% par rapport à la moyenne des années précédentes. De telles crises, comme l'ensemble des crises agricoles, fragilisent les exploitations. Elles « *sont un des facteurs anticipés de départ de l'agriculture. Elles ont des répercussions sur l'ensemble de la filière agricole et alimentaire et au-delà, sur la vie des territoires ruraux* »¹¹.

La question du réchauffement climatique est bien entendu présente dans de nombreux autres travaux réalisés par le Conseil, qui s'attache, le plus souvent possible, à anticiper sur les effets de ce réchauffement au regard des activités humaines pour chercher les moyens d'en limiter les effets. L'accroissement prévisible du nombre de canicules est ainsi pris en compte par les rapporteurs : « *la problématique de l'eau devient prégnante et sera au cœur des conflits que l'agriculture et l'industrie auront à résoudre* »¹². La teneur en gaz carbonique de l'atmosphère est jugée déterminante au point qu'aucun scénario à moyen terme « *n'est véritablement tenable pour l'humanité si une solution de séquestration du plus répandu d'entre les gaz à effet de serre (le CO₂) n'est pas trouvée* »¹³.

Le Conseil économique et social, au travers des avis qui ont été spécifiquement consacrés à la question, mais également de ses analyses sectorielles, rappelle donc que le réchauffement climatique doit être traité comme une menace globale, dont les effets négatifs, déjà largement mesurables, ne feront que s'amplifier tout au long du XXI^e siècle.

2. La raréfaction des ressources naturelles

La raréfaction des ressources naturelles exploitées par l'homme est une donnée que le Conseil économique et social intègre dans ses travaux, avec les nuances qu'il faut apporter au constat en fonction du caractère renouvelable ou non de la ressource concernée, ou en raison des incertitudes liées au mode de constatation, observations directes et modélisations mathématiques.

Trois exemples significatifs, souvent repris dans les rapports et avis, seront relevés ici.

Préoccupations majeures, le besoin en énergie de nos économies et l'adoption de notre modèle de consommation par des pays en forte croissance comme la Chine ou l'Inde mettent en évidence la dépendance humaine envers les énergies fossiles. Il semble acquis qu'en ce qui concerne le pétrole, la production ne pourra suivre la demande, si elle continue à croître au rythme actuel, au-delà de 2030. Ainsi, notre assemblée constate que, « *souvent annoncée, la fin de l'ère*

¹¹ Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles, avis présenté par M. Joseph Guimet, octobre 2004, p. I-6.

¹² Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI^e siècle ?, rapport présenté par M. François Heyman, février 2007, p. I-8.

¹³ Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?, rapport présenté par Mme Marie-Odile Paulet, décembre 2006, p. I-15.

du pétrole prééminent n'est pas pour l'immédiat mais interviendra sans doute au cours du XXI^e siècle »¹⁴. Elle en déduit la nécessité de concevoir dès à présent la sortie du pétrole. Le plateau de production de gaz naturel pourrait quant à lui être atteint entre 2015 et 2025. Les ressources en charbon restant abondantes et assez facilement exploitables, son utilisation massive, du fait du renchérissement des hydrocarbures, est prévisible, et conduira à conditions d'utilisation inchangées à une hausse des émissions de CO₂ : « *Le paysage futur ainsi dressé et corroboré, à quelques détails près, par toutes les études prospectives, ne laisse pas d'être inquiétant* »¹⁵.

Les ressources naturelles renouvelables sont quant à elles notamment menacées par la surexploitation. Les richesses halieutiques marines sont particulièrement concernées, même si « *la sur-pêche n'est pas le seul facteur d'appauvrissement de la ressource* »¹⁶. Notre assemblée relève ainsi que « *la pollution d'origine terrestre agricole et industrielle... par le biais des fleuves et rivières achemine dans les zones de reproduction de certaines espèces (frayères littorales) des substances (nitrates, métaux lourds, etc.) qui contaminent ou déstabilisent l'écosystème marin... Les proliférations de certaines algues créent un phénomène d'eutrophisation et asphyxient le milieu marin dans les estuaires ou les marais saumâtres où naissent et se développent la plupart des espèces marines* ». Plus généralement, le maintien de la biodiversité, du fait des menaces qui pèsent sur elle, apparaît comme l'un des enjeux environnementaux les plus actuels, auquel une étude du Conseil économique et social, en cours d'achèvement, sera d'ailleurs consacrée¹⁷. Le patrimoine français en matière de biodiversité constitue, avec l'outre-mer, une richesse potentielle importante qu'il convient impérativement de préserver.

S'agissant plus spécifiquement de la France, il est une ressource « naturelle » sur la disponibilité de laquelle notre assemblée s'interroge souvent, en raison de l'impact qu'elle a en matière de développement durable : c'est ce qu'un avis du Conseil appelle « *le défi de la terre* »¹⁸. Plus connu, bien que cette dénomination soit nettement moins parlante, sous l'expression de « question foncière », le sujet figure en effet au carrefour de politiques publiques, parfois contradictoires, dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Cette singularité porte à reconnaître la raréfaction de l'espace et à traiter de sa consommation avec prudence. « *Chaque année, en France, l'extension urbaine consomme environ 55 000 ha de terres agricoles* »¹⁹. La terre est de toute évidence un bien convoité, à la fois support nécessaire de l'aménagement du territoire, source de richesses biologiques, agricoles et forestières, d'offres

¹⁴ Élyane Bressol, avis cité p. 33.

¹⁵ *Ibid.*, II-58.

¹⁶ La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix, rapport présenté par M. Gérard d'Aboville, octobre 2005, p. II-29.

¹⁷ La nature dans la ville, biodiversité et urbanisme, rapporteur M. Bernard Reygrobellet.

¹⁸ M. François Heyman, *ibid.*, I-10.

¹⁹ Projet de loi d'orientation agricole, avis présenté par M. Gaël Grosmaire, mai 2005, p.11.

d'aménités, en particulier à proximité des villes. Notre assemblée a ainsi été amenée à dénoncer l'impact négatif d'un étalement urbain inconsidéré, en rappelant que le secteur résidentiel contribue, de manière non négligeable, aux émissions de CO₂ « *Cette question, au centre d'un véritable débat de société, percutée, pourrait-on dire, celle de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dont on prend conscience depuis peu qu'il est fondamentalement lié aux secteurs de l'habitat et de l'urbanisme* »²⁰. L'allongement des distances et des temps de trajet nécessite, comme « *l'extension désordonnée en périphérie des grandes métropoles* »²¹, dont elle est le corollaire, de consommer toujours plus d'espaces pour les infrastructures de transport, accélérant la disparition d'espaces ouverts qui auraient pu le rester durablement. La promotion d'un urbanisme qui limite l'augmentation des déplacements a d'ailleurs déjà été faite il y a plusieurs années²² devant notre assemblée. Pour ces différentes raisons, il sera sans doute impératif d'arbitrer entre les différents usages du foncier, qu'il soit entre mains publiques ou entre mains privées, en dépit de la difficulté de l'exercice.

3. Les atteintes directes à l'environnement causées par les pollutions accidentelles ou ponctuelles

Les pollutions accidentelles peuvent avoir, du fait des circonstances dans lesquelles elles se produisent autant que de leurs conséquences immédiates, un retentissement considérable, alors que d'autres, plus insidieuses ou discrètes, passent relativement inaperçues.

Parmi les premières, certaines ont fait l'objet d'un examen presque immédiat par le Conseil économique et social, d'autres ont suscité un débat plus général sur la prévention des crises de cette nature. Le naufrage du pétrolier l'Erika en décembre 2000, qui n'était hélas pas le premier, a donné lieu pour cette raison et eu égard à son ampleur à deux avis, à dix mois d'écart. « *La catastrophe de l'Erika a eu, et a encore, un impact environnemental, économique et social extrêmement lourd... et le naufrage du Lévoli Sun n'a fait que l'étendre et l'accentuer* »²³.

²⁰ Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques, avis présenté par M. Paul de Viguierie, avril 2006, p.31.

²¹ *Ibid.*, p.32.

²² Les modes de transport dans les grandes agglomérations, avis présenté par M. Jean-Jacques Denizard, juin 1999, III-2.

²³ Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier Erika : un an après, avis présenté par M. Charles Fiterman, Mme Catherine Battut, M. Daniel Tardy, M. Jean Moulin, M. Michel Muller, M. Gilbert Capp, décembre 2000, p.3.

Le préjudice économique a été immédiat et réel, même si les fermetures administratives des concessions conchyliques n'ont représenté qu'un faible pourcentage des surfaces au niveau national. Les préjudices commerciaux ont été importants, l'image des produits de la mer ayant particulièrement souffert. « *Les ventes de coquillage ont chuté, quelle que soit leur origine géographique, de 30 à 70%* »²⁴. « *Les conséquences à moyen et long terme sont préoccupantes... On constate une détérioration du chiffre d'affaire et de la valeur patrimoniale, un manque à gagner y compris pour les entreprises d'amont et d'aval (mareyeurs, poissonniers). Toute la filière est désorganisée...* ».

Cet avis comme le précédent²⁵ soulignent que si une partie de ses conséquences sont immédiatement mesurables, une autre partie ne se révèle que progressivement, l'évaluation de la reconstitution des espèces, plantes ou oiseaux, ne pouvant être réalisée selon les cas que cinq, six voire dix ans après les faits.

L'explosion du hangar 221 de l'usine AZF, en septembre 2001, a été quant à elle à l'origine d'un travail sur les risques industriels et technologiques dans leur ensemble. L'analyse détaillée des faits recensés fait apparaître une tendance à l'amélioration de la maîtrise du risque sur une longue période, nuancée par l'existence d'un « palier », jugé préoccupant, dans l'évolution des accidents²⁶.

Parmi les secondes, des pollutions moins spectaculaires peuvent remettre en cause la qualité et la disponibilité d'une ressource pourtant abondante dans notre pays, l'eau, dont il a été rappelé plus haut que pèse sur elle une menace globale, en raison du réchauffement climatique. Un avis de notre assemblée a examiné dans toute sa complexité, telle qu'elle apparaissait alors, la réalité de la pollution de l'eau générée par les activités économiques « *qu'elles soient industrielles ou agricoles, accidentelles et ponctuelles ou permanentes* »²⁷, sans omettre toutefois la part de responsabilité des ménages, ainsi que celle des collectivités dans l'usage mal maîtrisé des produits phytosanitaires.

²⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁵ *Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier Erika*, avis présenté par M. Michel Muller, M. Charles Fiterman, Mme Catherine Battut, M. Daniel Tardy, mars 2000.

²⁶ *Prévention et gestion des risques technologiques et industriels*, avis présenté par M. Charles Fiterman, mars 2003.

²⁷ *La réforme de la politique de l'eau*, avis présenté par M. René Boué, rapporteur, MM. Francis Vandeweege et Claude Miqueu, rapporteurs pour avis, novembre 2000, p.27.

B - UNE CROISSANCE NI DURABLE, NI SOLIDAIRE, A DES CONSÉQUENCES HUMAINES SOUVENT DÉSASTREUSES

Il n'y a pas d'opposition entre développement et développement durable : « *Le développement durable ne s'oppose pas au développement : il le spécifie en s'appuyant à la fois sur des considérations économiques, environnementales et sociales* »²⁸.

Le Conseil économique et social a cependant à plusieurs reprises relevé qu'une croissance qui n'aurait d'autre objectif qu'elle-même, par exemple « *comme si l'élévation du taux d'emploi était considérée comme positive quels que soient les conditions de rémunération, le statut, la durée du travail associés aux emplois concernés* »²⁹, serait inacceptable et ne pourrait être longtemps soutenue. La mise en valeur de toutes les potentialités du pays « *grâce à une politique économique favorable à la croissance et orientée vers la création d'emplois de qualité* »³⁰ est un moyen nécessaire, mais non une fin en soi. C'est en effet « *l'élévation du bien-être de tous* » qui est le « *but ultime de l'activité économique, tant il est vrai qu'un progrès social partagé est une condition nécessaire d'une économie dynamique* »³¹. Les quelques exemples ci-dessous, tirés des travaux de notre assemblée, rappellent les limites d'un productivisme oublieux de ce principe.

1. Au niveau mondial, Une inadéquation croissante des ressources disponibles par rapport aux besoins des populations et des pays

Satisfaite globalement dans les pays industrialisés, la demande énergétique est loin d'être couverte partout dans le monde. « *Dans de nombreux pays en développement, plus d'1,6 milliard d'hommes, vivant dans les villes ou dans les campagnes, n'ont qu'un accès notablement insuffisant aux sources d'énergie modernes* »³², compromettant leurs chances de s'extraire de la pauvreté et rendant presque impossibles les investissements en infrastructures indispensables, en raison de l'énormité de leur coût.

²⁸ *L'automobile française : une filière majeure en mutation*, avis présenté par M. Roland Gardin, juin 2006, p. II-125.

²⁹ *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne*, avis présenté par M. Henri Feltz, octobre 2005, p.14.

³⁰ *La conjoncture économique et sociale en 2007*, avis présenté par M. Philippe Le Clézio, mai 2007, p. I-6.

³¹ *Ibid.*

³² Rapport présenté par Mme Marie-Odile Paulet, déjà cité, II-54.

L'extrême misère, la faim, l'écart entre les objectifs du Millénaire et leur degré de réalisation sont l'occasion de rappeler que les stratégies de lutte contre la pauvreté sont autant prioritaires que les partenariats fondés sur le commerce et le libre échange³³. Ce déséquilibre a d'ailleurs un impact direct sur nos sociétés à travers la question des flux migratoires : « *les migrations résultent principalement de la pauvreté et de l'absence de travail décent, des inégalités de conditions de vie et d'accès aux soins entre pays pauvres et pays riches* »³⁴. Notre assemblée préconise en la matière, plutôt qu'une gestion comptable des flux, la mise en place de partenariats dans le cadre d'un réel co-développement.

2. En France, la persistance de difficultés d'accès au logement, à l'emploi ou à des droits fondamentaux engendre et entretient pauvreté et précarité

L'offre de logement est insuffisante en France, en métropole, mais également en outre-mer, où le pourcentage de jeunes est très important, la pénurie affectant particulièrement le logement locatif social. Une situation de déficit ancien, qui ne s'est pas résorbée, des politiques du logement sans doute trop tournées vers la production globale, mais également des besoins nouveaux, « *formation de nouveaux ménages, décohabitation, immigration, cohabitation et remodelage urbain* »³⁵, participent d'une crise qui n'a fait que s'amplifier. « *Le décalage entre le nombre grandissant de ménages à faibles revenus, sous l'effet de la progression du nombre de salariés faiblement rémunérés, et l'affaiblissement du parc à bas loyers contribue à rendre l'accès au logement de plus en plus difficile* »³⁶. Particulièrement aigüe dans le secteur locatif, cette crise revêt d'autres formes lorsqu'elle affecte des populations qu'on pourrait considérer comme plus favorisées, parce qu'elles sont propriétaires de leur logement, mais qui sont prises dans la spirale de problèmes sociaux insolubles : « *on assiste alors au scénario suivant. Des immeubles mal situés ou occupés par des ménages aux ressources fragiles se détériorent car les charges ne sont pas payées par tous et les décisions relatives aux travaux ne sont pas prises. La valeur des logements chute, les "marchands de sommeil" apparaissent et les immeubles deviennent le dernier recours de ceux qui ne peuvent accéder à un autre habitat* »³⁷.

³³ *Vers une mondialisation plus juste*, avis présenté par M. Alain Deleu, février 2005.

³⁴ *Ibid.*, p.21

³⁵ *Accès au logement, droits et réalités*, avis présenté par Mme Nicole Prud'homme, janvier 2004, II-42.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Copropriétés en difficulté*, avis présenté par Mme Frédérique Rastoll, septembre 2002, p. II-22.

Les stratégies d'externalisation des activités développées par certaines entreprises, si elles peuvent présenter pour celles-ci des avantages significatifs, sont parfois vécues comme traumatisantes par les salariés : perte de maîtrise des fonctions externalisées, perte de savoir-faire et de compétences, inquiétudes sur la pérennité des emplois, incertitudes liées aux maintiens d'avantages individuels ou collectifs. Qu'elles soient réelles ou redoutées, ces craintes ne sont pas sans incidences sur la situation psychologique et sociale des salariés, et donc sur l'entreprise elle-même³⁸.

Notre assemblée a par ailleurs souligné la gravité de la menace, pour un développement économique et social équitable, que font peser les pratiques de « dumping social ». Celles-ci se fixent comme objectif d'obtenir systématiquement les coûts salariaux les plus bas, le plus faible niveau de protection des salariés et le moins de contraintes possibles résultant de droits sociaux, remettant en cause, par le bas, la compétitivité de nos entreprises. À travers cette question se trouve posée celle du maintien de notre modèle social, à l'échelle de la France et de l'Europe et, au-delà, des conditions d'une politique de croissance durable³⁹.

3. L'accroissement des perturbations liées à la dilution du lien social et à la perte des repères individuels et sociaux

L'individualisation des modes de vie et l'allongement de sa durée, le double mouvement vers l'intensification du travail et la diversification des temps travaillés, les modifications rapides du rapport à l'espace qu'impliquent le développement des techniques et de nouvelles pratiques, bouleversent nos rythmes biologiques, modifient nos habitudes, engendrent des conflits qui nécessitent de nouvelles régulations. Comme l'a relevé notre assemblée, « *les temps de la vie comme les rythmes quotidiens se fragmentent et s'imbriquent, remettant en cause les partages habituels entre sphères professionnelle et privée, entre rôles masculins et féminins, entre activités marchandes, domestiques, éducatives, culturelles, entre travail et temps libre* »⁴⁰. Certaines de ces évolutions, qui vont dans le sens de l'individualisation de nos comportements, ne sont pas sans risques pour les populations défavorisées qui vont parfois devoir faire face « *à des " temps sans qualité " liés à des quasi-assignations à résidence sur une fraction réduite de l'espace public (...) Alors qu'on assiste à une accélération de l'appropriation du temps libre par une majorité de Français, on peut craindre que l'incapacité à accéder à un temps libre de qualité ne soit un*

³⁸ *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités*, avis présenté par François Édouard, mars 2005.

³⁹ *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, avis présenté par M. Didier Marteau, octobre 2006.

⁴⁰ *Le temps des villes, pour une concordance des temps dans la cité*, avis présenté par M. Jean-Paul Bailly, mars 2002, p.1-8.

nouveau facteur d'exclusion sociale, notamment pour les personnes privées d'emploi »⁴¹.

La ville, notamment, du fait de son caractère composite, est le lieu où les emplois du temps se croisent, de manière permanente, mais suscitent également des conflits entre populations qui tour à tour et en même temps y travaillent, s'y distraient, l'habitent ou la traversent, réclamant pour préserver « *les conditions d'une vie citoyenne démocratique, des dispositifs de concordance des temps et des lieux* »⁴². Le risque d'un étalement urbain renforcé, de la ségrégation des espaces, de conflits entre les différents rythmes urbains, de fragilisation supplémentaire des exclus et de délitement des liens sociaux existe et doit être intégré dans cette problématique. « *À l'heure où la prise de conscience collective d'un nécessaire équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques progresse, la question de la concordance des temps ne peut être ignorée* »⁴³.

4. Une tendance à la persistance et l'élargissement de pratiques discriminantes

Les inégalités constatées par le Conseil économique et social frappent au début de la vie active et à la fin de celle-ci des classes d'âge à la limite élevée dans le premier cas, basse dans le second, en contradiction avec l'espérance de vie actuelle et les besoins qu'elle suscite. L'essentiel de la population active se concentre aujourd'hui entre 25 et 44 ans.

L'insertion économique et sociale des jeunes adultes reste difficile, et leur accès à un emploi stable se fait assez tard, au terme d'un parcours hésitant, marqué par le chômage et la précarité. « *Malgré l'amélioration générale du capital scolaire des jeunes, la faiblesse de leur taux d'activité en France (dont l'évolution a été de pair avec la prolongation des formations initiales) et la réduction des effectifs des générations successives, les jeunes ont été, au cours des dernières décennies, les premiers touchés par la crise de l'emploi* »⁴⁴. Le taux d'emploi temporaire est plus élevé pour les jeunes que pour le reste des adultes. Ils sont particulièrement concernés par les contrats à durée déterminée, l'intérim, les stages, les contrats aidés...

⁴¹ M. Jean-Paul Bailly, avis cité pp. II-10 et II-11.

⁴² *Ibid.*, II-17.

⁴³ *Ibid.*, I-3

⁴⁴ *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*, avis présenté par M. Hubert Brin, mars 2001, p.7.

Dans le même temps, notre pays aura à faire face aux départs massifs en retraite, vers 2010, des enfants du baby-boom. Cette perspective est parfaitement prévisible. Pourtant, les plus de 45 ans demeurent en sous-emploi et notre assemblée a eu l'occasion de dénoncer la « cloison de verre » qui, en France, fait passer le taux d'emploi de 75 % pour les 50-54 ans à 48 % pour les 55-59 ans⁴⁵. Cette évolution a été accompagnée de mesures mises en place par les pouvoirs publics, notamment sous forme d'aides mais aussi de clauses d'âge, d'ailleurs progressivement amendées, qui ont participé de l'installation d'un climat peu propice à l'emploi de cette catégorie de salariés. L'âge ne doit pas être une variable d'ajustement de l'emploi, alors que la valorisation des compétences et des capacités tout au long de la vie est plus que jamais nécessaire.

Le Conseil s'est par ailleurs prononcé sur les difficultés qui touchent les femmes : sous emploi, sous rémunération, temps partiel subi, l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes est loin d'être atteint, en dépit de l'intérêt qu'il présente non seulement pour la croissance mais aussi en raison de son impact positif sur la natalité⁴⁶. Le défaut de représentation persistant des femmes dans les instances décisionnelles, notamment parmi la ressource managériale et dirigeante des entreprises (8 % des dirigeants d'entreprises de plus de 200 salariés), mais également au sein des organisations professionnelles, syndicales et les associations a fait l'objet d'une étude du Conseil économique et social⁴⁷.

Notre assemblée a plus généralement dénoncé à plusieurs reprises dans ses réflexions sur le co-développement et le partenariat, l'absence d'égalité entre hommes et femmes : « *Face à cette situation, qui exige d'aller au-delà du diagnostic, le Conseil économique et social demande que soit mise en œuvre, à tous les niveaux concernés et dans tous les champs d'application du Partenariat euro-méditerranéen, une politique beaucoup plus active en faveur des femmes et de leur pleine intégration à la vie économique, politique et sociale* »⁴⁸.

⁴⁵ *Âges et emploi à l'horizon 2010*, avis présenté par M. Bernard Quintreau, octobre 2001.

⁴⁶ *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, avis présenté par M. Jean Billet, mars 2004.

⁴⁷ *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, communication présentée par Mme Monique Bourven, janvier 2007.

⁴⁸ *Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen, quel rôle pour la société civile ?*, avis présenté par Mme Chantal Lebatard, octobre 2006, p.36.

C - DES MANQUES OU DES INSUFFISANCES AUXQUELS IL FAUT MAINTENANT
REMÉDIER

1. Des indicateurs ou des statistiques inadaptées ou incomplètes ne facilitent pas la prise des décisions stratégiques

Il est d'autant plus difficile de prendre des décisions acceptables par tous que les données sur lesquelles elles se fondent sont incertaines ou frappées de suspicion.

Le sujet est d'une très grande sensibilité s'agissant par exemple des ressources naturelles. Il suffit pour s'en rendre compte de s'interroger comme l'a fait le Conseil sur la mise en œuvre des politiques des quotas dans le monde de la pêche : l'évaluation de la ressource marine résultant le plus souvent de modélisations scientifiques, l'état réel de celle-ci et le niveau d'exploitation qu'elle peut supporter sont à l'origine de désaccords avec les professionnels⁴⁹.

À l'échelon européen, la définition d'une stratégie coordonnée de développement suppose de disposer de statistiques plus exhaustives et plus rapidement disponibles, concernant par exemple les revenus, l'évolution des inégalités, et de ne pas soumettre de manière rigide et mécanique la décision à l'application d'un seul critère. Le Conseil économique et social s'est prononcé à plusieurs reprises en ce sens⁵⁰ et a souligné les insuffisances statistiques dont pâtissent les collectivités d'Outre-mer.

Il est surtout un indicateur qui soulève les interrogations de notre assemblée : il s'agit du Produit intérieur brut (PIB). Un avis de 2003 formulait à son propos que « *pour disposer d'indicateurs représentatifs du développement durable, il faut sortir du seul produit intérieur brut pour disposer d'indicateurs intégrant les dimensions sociales, sanitaires, culturelles et humaines en général et les dimensions environnementales* »⁵¹. Au début de cette année, le Conseil a développé son analyse de la question : « *Étant un " agrégat " et donc le résultat d'une simple addition, le PIB jette un voile sur le partage des richesses et ne dit rien sur les disparités qui affectent la répartition. Sa croissance peut donc aller de pair avec une augmentation des inégalités mettant en cause la cohésion sociale... Par ailleurs, il ne prend pas en compte des " nuisances " qui portent atteinte au patrimoine collectif et peuvent compromettre l'avenir : paradoxalement, une augmentation du PIB peut être simplement la conséquence de la comptabilisation des dépenses de réparation sans que soient défalqués les dégâts qui les ont provoqués* »⁵².

⁴⁹ M. Gérard d'Aboville, octobre 2005, avis déjà cité.

⁵⁰ Par exemple, *La conjoncture au premier semestre 2004*, avis présenté par M. Pierre Duhaucourt, mai 2004.

⁵¹ M. Claude Martinand, mars 2003, avis déjà cité, p.39.

⁵² *Croissance potentielle et développement*, avis présenté par M. Pierre Duhaucourt, janvier 2007, p. I-6.

Ces questions, traitées sous différents aspects et à de nombreuses reprises dans nos rapports et avis, paraissent essentielles à notre assemblée.

2. La réactivité, l'anticipation et l'innovation n'ont pas toujours la place qu'elles méritent au sein des stratégies

Les différentes formes d'énergie, les ressources naturelles, la santé ou l'éducation, les transports et l'aménagement du territoire mais aussi la gestion des déchets sont des politiques de moyen et de long terme. La conception puis la mise au point de technologies nouvelles, les investissements nécessaires impliquent des efforts soutenus, notamment en faveur de l'innovation. Pourtant, les politiques de court terme sont bien souvent privilégiées.

Concernant ainsi la gestion des déchets, un avis rendu en 1999 suggérait d'anticiper sur les projets de réglementation européenne sur les normes de rejets de dioxine et d'équiper très rapidement la totalité des incinérateurs, quelle que soit leur capacité⁵³. Cet avis, développant également une réflexion sur les filières de valorisation des déchets, notait l'incapacité de certains secteurs comme la gestion des véhicules hors d'usage, des appareils électriques et électroniques, des piles, des déchets médicaux diffus à sortir d'un simple débat, faute (une parmi d'autres) « *de la volonté politique de mettre en place des systèmes de prélèvements supplémentaires - pourtant indolores - qui pourraient apparaître comme de la fiscalité additionnelle* »⁵⁴. Le même avis ajoutait spécifiquement pour le marché de la déconstruction et du traitement des appareils électriques et électroniques usagés que « *la filière ne peut exister réellement car les collectes systématiques de ces appareils ne peuvent être organisées, faute de financements prélevés à la source pour couvrir les frais de transport et de démontage* »⁵⁵.

Dans le domaine du développement des biotechnologies, un rapport présenté la même année pointait le retard avec lequel les gouvernements européens, à l'exception peut-être du Royaume-Uni, avaient pris conscience de l'importance de ce secteur⁵⁶. Le Conseil indiquait plusieurs causes à ce retard, parmi lesquelles plusieurs relèvent du défaut d'anticipation. Tout d'abord, il soulignait la capacité innovatrice très relative de l'industrie pharmaceutique française, peu disposée, dans la période précédant le constat, à miser massivement sur les biotechnologies, malgré un effort de recherche significatif. Il regrettait également le faible intérêt de la plupart des grands établissements publics à caractère scientifique et technologique « *pour une valorisation dynamique des travaux de leurs équipes* »⁵⁷, et la difficulté pour les petites et moyennes industries innovatrices de trouver des financements adaptés à leurs

⁵³ *La gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée*, avis présenté par Mme Michèle Attar, janvier 1999.

⁵⁴ *Ibid.*, p.46.

⁵⁵ *Ibid.*, p.47.

⁵⁶ *La France face au défi des biotechnologies : quels enjeux pour l'avenir ?*, avis présenté par M. Philippe Rouvillois et Guy le Fur, juillet 1999.

⁵⁷ *Ibid.*, II-81.

besoins. « Pour leur part, les pouvoirs publics français ne paraissent pas avoir donné pendant longtemps aux applications des biotechnologies la place qu'elles méritaient dans leurs préoccupations stratégiques (...) Au total, si la volonté d'impulsion de l'État n'a pas été absente (...) elle s'est manifestée(...) par des efforts décousus, souvent interrompus rapidement, où la volonté de focaliser sur des cibles prioritaires et de fédérer les efforts des divers acteurs de la recherche était sinon absente, du moins peu suivie d'effets »⁵⁸.

Le Conseil a par ailleurs souligné que lorsque des décisions engendrent des effets « vertueux », comme en ce qui concerne les déchets radioactifs, il convient de les consolider en poursuivant des recherches et des études actives concernant aussi bien le stockage géologique profond que le conditionnement des colis et l'entreposage de longue durée⁵⁹. « Le Conseil économique et social soutient l'idée que la gestion des matières et déchets radioactifs relève de notre responsabilité collective et qu'il est nécessaire d'organiser aujourd'hui la poursuite des recherches dans un objectif de développement durable, sans en laisser la charge aux générations futures et dans le respect des personnes et de l'environnement »⁶⁰.

Enfin, on ne mentionnera ici que pour mémoire combien le degré de préparation et la réactivité sont essentiels dans la réponse aux crises. Notre avis déjà cité sur les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier Erika a inventorié des dysfonctionnements de cette nature : application insuffisante des contrôles dans le transport maritime et parfois doutes sur leur réalité, dispersion et faiblesse relative des moyens de lutte, improvisation dans les opérations de nettoyage.

3. Une information éclatée et incertaine qui ne favorise pas la sensibilisation ni la mobilisation de la population

Le défaut de mobilisation des publics alors qu'ils devraient l'être par tous les moyens disponibles, éducation, formation, sensibilisation, information, est une thématique récurrente dans les travaux de notre assemblée. Elle est particulièrement présente bien sûr dès que l'on aborde frontalement les enjeux environnementaux : Il a été regretté, dans l'examen des conséquences du naufrage de l'Erika, que les élus et les bénévoles aient manqué d'informations à caractère opérationnel, en provenance des laboratoires d'analyse ou des services de l'État⁶¹.

Plus généralement, il est vain d'espérer un changement de comportement de la part du citoyen s'il est mal ou peu informé. Différentes enquêtes montrent en effet, comme le rappelle l'avis sur les enjeux de l'après-Kyoto, que si

⁵⁸ *Ibid.*, II-87 et 90.

⁵⁹ *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs*, avis présenté par Mme Anne Duthilleul, mars 2006.

⁶⁰ *Ibid.*, p.17.

⁶¹ MM. Muller, Fiterman, Tardy, Mme Battut, avis déjà cité.

l'opinion publique se montre de plus en plus sensible aux questions de pollution, l'état de ses connaissances réelles reste assez préoccupant. La mise en œuvre d'une démarche pédagogique adaptée aux enjeux du réchauffement climatique est à cet égard indispensable dans le domaine du logement⁶². Elle n'est pas moindre dans le domaine de la gestion des risques et de la sécurité. « *La politique de contrôle/sanction a montré qu'il était possible d'influencer les comportements individuels et collectifs. Cet effort doit être poursuivi mais avant la sanction, il faut informer et régler pour que le cadre d'action des usagers soit plus clair et que les responsabilités, les droits et les devoirs de chacun soient connus et reconnus* ». Le même avis ajoute que « *Les améliorations spectaculaires du bilan des accidents de la route se sont produites quand les médias se sont mobilisés de façon massive* »⁶³.

Les lacunes de la coordination, la dispersion des moyens et des efforts, les retards qu'ils génèrent, participent aussi du sentiment de manque de visibilité et de cohérence qui peut saisir acteurs économiques et citoyens. Ces lacunes ont parfois de graves conséquences. Dans l'analyse du naufrage de l'Erika, notre assemblée, tout en relevant le dévouement des personnels impliqués, a critiqué l'impréparation à terre, le cloisonnement et les logiques propres à chaque administration.

Les changements attendus dans le domaine des transports, que « *sa pente naturelle conduit à une position dominante du transport routier* », suppose une généralisation de l'intermodalité qui ne pourra se faire sans la volonté de « *mettre en œuvre une coopération opérationnelle, souvent simple, mais dont la concrétisation suppose une systématisation qui implique la coordination de nombreux acteurs* »⁶⁴. Le réchauffement climatique impose en effet un rééquilibrage modal et donc de chercher à décroiser les intervenants dans la chaîne de transport combiné rail-route⁶⁵.

Sur un sujet très différent, l'intérêt suscité par les agroressources a suscité des initiatives foisonnantes en matière de recherche qui font apparaître un besoin de mise œuvre de synergies « *permettant de passer le plus rapidement possible de la découverte ou de l'invention à la faisabilité technologique (recherche du process industriel le plus efficace et le plus respectueux de l'environnement) et économique (mise en marché d'un produit correspondant aux attentes des consommateurs et dont ils sont prêts à payer le coût)* »⁶⁶.

⁶² M. Paul de Viguierie, avis déjà cité.

⁶³ *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, avis présenté par M. Philippe Da Costa, juin 2007, pp. I-18 et II-67.

⁶⁴ *La régionalisation ferroviaire*, avis présenté par M. Jacques Chauvineau, septembre 2001 pp. I-8 et I-9.

⁶⁵ *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, avis présenté par M. Christian Rose, novembre 2006.

⁶⁶ *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne*, avis présenté par M. Jean-Claude Pasty, mai 2004, II-128.

Ces deux préoccupations - mobilisation, coordination - sont inséparables tant notre environnement est devenu complexe et irréfutable l'interaction croissante des questions environnementales, technologiques, économiques, sociales et culturelles.

III - À PARTIR DES AXES STRUCTURANTS DE SA RÉFLEXION, LE CONSEIL FORMULE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

A - TIRER LES CONSÉQUENCES D'UNE RESPONSABILITÉ PLANÉTAIRE

1. Réaliser les objectifs du Millénaire en insistant sur le développement durable

La mondialisation étant un fait acquis, il convient d'en tirer le meilleur parti en mobilisant en premier lieu les moyens existants et en faisant appel aux synergies entre l'économie, le social et l'environnemental. Huit objectifs mondiaux ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2000, dans la déclaration du Millénaire, parmi lesquels figure celui d'assurer un développement écologiquement viable. L'Europe et la France ont évidemment, ne serait-ce qu'en raison de l'engagement pris par les pays développés d'accroître progressivement leur part d'aide financière au développement, une responsabilité importante.

Eu égard au rôle que sont en mesure de jouer les institutions internationales, et du fait « *que l'environnement... ne bénéficie pas d'un support institutionnel à la mesure de son importance* », le Conseil économique et social a soutenu fortement en 2005 la proposition⁶⁷ de création d'une organisation mondiale de l'environnement, « *qui se substituerait au PNUE et aux différents secrétariats des accords* », avec notamment pour mission de « *définir un ensemble de normes environnementales minimales* »⁶⁸, d'assurer une cohérence doctrinale et de favoriser une meilleure prise en considération de ce thème transverse par les institutions multilatérales.

Tous les pays ont en réalité intérêt à agir pour la préservation et la promotion de la santé, de l'éducation, de la culture ainsi que d'un développement équitable, ceux qui sont économiquement les plus développés au moins autant que les autres. Le Conseil économique et social a par exemple formulé plusieurs propositions dans le prolongement de la création de la taxe sur les billets d'avions ou du projet du Programme alimentaire mondial de créer une loterie mondiale. Notre assemblée a ainsi proposé de développer l'aide privée octroyée par l'intermédiaire des ONG, en raison de la nature des projets soutenus et de la plus grande attention apportée à leur suivi, et de rationaliser les conditions

⁶⁷ Par ailleurs formulée dans deux avis du CES rendus en 2003 : M. Claude Martinand, cité *supra*, mai 2003, et M. Jean-Claude Pasty, cité *infra*, juin 2003.

⁶⁸ *Vers une mondialisation plus juste*, avis présenté par M. Alain Deleu, février 2005, p.33.

économiques des flux financiers générés par les migrants vers leurs pays d'origine⁶⁹.

2. Accélérer et améliorer l'aide au développement, y compris par la mondialisation des échanges

La libéralisation des échanges est sans doute un des sujets qui suscite, dans son rapport avec la problématique du développement, le plus d'interrogations : « *l'ouverture des marchés et l'adoption de règles commerciales peuvent-elles contribuer seules au progrès humain ou doivent-elles s'accompagner d'une régulation prenant en compte les exigences sociales, culturelles ou environnementales, de plus en plus revendiquées par les citoyens... ?* »⁷⁰. Répondant par l'affirmative, le Conseil économique et social a formulé un certain nombre de préconisations qui vont en ce sens.

Dans le domaine social, tout d'abord, en suggérant que les pays les plus pauvres puissent bénéficier d'accords préférentiels pour leurs productions, dès lors qu'ils respecteront les normes sociales fondamentales, et d'un accompagnement par la formation. Il s'agit en particulier d'encourager « *l'application des normes fondamentales du travail grâce à un Système de préférences généralisées (SPG) qui tienne compte d'indicateurs de pauvreté et de développement* »⁷¹ et de faire en sorte que « *les normes commerciales ne bénéficient pas d'une présomption de prééminence* » en cas de litige dans l'application conjointe de normes dont certaines ne relèvent pas de l'OMC. En toute hypothèse, il convient que les institutions internationales veillent à ce que leurs décisions n'entraînent pas des conséquences contraires au respect des normes fondamentales du travail. Les entreprises, quant à elles, pourraient se voir décerner un label social indépendant, comme cela a été fait dans l'industrie du jouet.

S'agissant de l'environnement, le Conseil a proposé que les négociations multilatérales incluent des objectifs clairement identifiés sur des sujets fondamentaux comme la préservation de la biodiversité en lien avec les questions de propriété intellectuelle et de brevetabilité, la prise en compte des règles de traçabilité et de l'éco-étiquetage, ou encore la bio sécurité et le transport des OGM. Enfin, des transferts de technologie et un régime d'incitations devraient inciter les pays les moins développés à satisfaire les exigences environnementales.

Globalement, le Conseil a indiqué que « *les États doivent pouvoir continuer à organiser souverainement les conditions d'accès de leur population à des biens publics essentiels comme l'éducation, la culture, la santé,*

⁶⁹ *Les objectifs de financement du millénaire : quels financements innovants ?*, avis présenté par M. Jacques Lemerrier et M. Georges de la Loyère, novembre 2006.

⁷⁰ *De Doha à Cancun : la libéralisation des échanges au service du progrès humain ?*, avis présenté par M. Jean-Claude Pasty, juin 2003, p.5.

⁷¹ M. Alain Deleu, avis cité. p. 48.

l'alimentation en eau potable, énergie (notamment électricité)... et les modalités de leur fourniture »⁷².

B - FAVORISER UNE CROISSANCE DURABLE

1. Dynamiser le développement économique

« Le réchauffement climatique, l'épuisement accéléré des ressources de la planète, les mises en cause incessantes des biodiversités invitent à réexaminer nos pratiques de production et de consommation pour limiter l'empreinte écologique. Cela implique des investissements immédiats certes importants mais qui - comme l'a bien montré le rapport Stern - sont en tout état de cause, inférieurs aux coûts futurs qui devraient être supportés en cas d'inaction »⁷³. Avoir à faire face à des dépenses nouvelles de cette importance constitue à première vue un handicap, si l'on considère du moins le contexte de l'économie française, marqué par une croissance encore médiocre et un dynamisme inférieur à celui de la zone Euro.

Le Conseil économique et social souhaite cependant que la réflexion se poursuive plus avant, afin d'examiner de quelle façon de telles contraintes pourraient être utilisées au profit du dynamisme de l'économie. Il semble en effet qu'elles puissent aussi *« être un atout, à condition que les acteurs soient pleinement sensibilisés à ce défi »*. La lutte contre le réchauffement climatique est par exemple *« porteuse du développement d'activités nouvelles et donc d'emplois. Dans ce contexte, les entreprises doivent savoir saisir les opportunités qui s'offrent à elles pour conquérir les marchés, les pouvoirs publics ayant un rôle d'accompagnement essentiel à jouer vis à vis des plus petites d'entre elles »⁷⁴.*

Le développement économique apparaît bien à cet égard comme pouvant être mis au service du développement durable, en tant qu'il est porteur d'activités nouvelles. Cette remarque vaut bien entendu pour les secteurs concernés par la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi, plus généralement, ceux du bâtiment en raison de la pénurie de logements, ou encore le domaine des services à la personne, en raison notamment des évolutions démographiques. Tous sont porteurs d'emplois qualifiés, qui nécessiteront une professionnalisation accrue. C'est ainsi que pourra s'établir *« un cercle vertueux entre progrès de productivité et production d'emplois »⁷⁵.*

Un environnement favorable au développement économique doit être mis en place, en s'appuyant sur l'innovation, au profit de l'ensemble du tissu économique. Des initiatives ont été prises en ce sens en France, mais qui paraissent parfois obéir à des logiques différentes, selon qu'il s'agit de *« grands*

⁷² M. Jean-Claude Pasty, avis déjà cité p. I-59.

⁷³ M.Philippe Le Clézio, *La conjoncture économique et sociale en 2007*, déjà cité, p. I-6.

⁷⁴ *Ibid.*, p.I-8.

⁷⁵ *Ibid.*, p.I-11.

programmes technologiques » relevant d'une démarche « *descendante* », selon un modèle sectoriel, ou des « *pôles de compétitivité* » qui obéissent eux à une logique « *ascendante* » et privilégient une dynamique territoriale. Outre le besoin de mise en cohérence, notre assemblée a souligné combien il était indispensable de renforcer la vitalité des entreprises françaises petites et moyennes ainsi que leurs efforts de recherche-développement. Elle a réitéré récemment son souhait d'un *Small Business Act* français et européen⁷⁶.

2. Articuler développement économique et cohésion sociale

Dans un avis déjà cité, notre assemblée a insisté, comme elle l'a fait à d'autres reprises, sur la nécessité d'articuler développement économique et cohésion sociale et a appelé à « *privilégier un développement socio-économique durable, c'est à dire un mode de croissance à dimension humaine, créateur de " valeur globale " pour les consommateurs, les actionnaires, les employés, le territoire, ainsi que pour la société dans son ensemble* »⁷⁷. Ce mode de développement n'est pas un modèle théorique, il a clairement pour objectif de promouvoir une efficacité globale, à la fois économique et sociale mais aussi, bien entendu, environnementale. « *Dans une vision du développement durable reposant sur ses trois piliers... il convient de construire une nouvelle efficacité permettant d'orienter les politiques et les décisions. Cela concerne d'abord les pouvoirs publics, mais aussi, dans le cadre qui leur sera fixé, les acteurs économiques et sociaux... Cela implique de prendre en considération les effets externes ou les coûts sociaux et environnementaux, qu'ils soient immédiats ou différés. Les effets à long terme, notamment les effets irréversibles et cumulatifs, doivent absolument être intégrés dans les raisonnements* »⁷⁸.

Le Conseil économique et social s'attache à mettre en œuvre cette méthode et à la promouvoir dans ses travaux. Lorsque, saisi par le gouvernement, le Conseil a été amené à examiner l'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale, notre assemblée, tout en soulignant le caractère indispensable d'un tel plan, a tenu à rappeler qu'une « *action qui vise la cohésion sociale et l'effectivité pour tous des droits fondamentaux doit conduire à s'interroger sur les effets de la mondialisation, les adaptations nécessaires mais aussi sur les implications de l'ensemble de la politique économique et sociale en matière d'emploi et de justice sociale* »⁷⁹.

⁷⁶ M. Pierre Duhaucourt, avis cité, p. I-13

⁷⁷ M. Jean-Paul Bailly, *Le temps des villes*, mars 2002, I-22.

⁷⁸ M. Claude Martinand, *Environnement et développement durable*, avis déjà cité, p. 36.

⁷⁹ *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale*, avis présenté par M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Christian Larose, août 2004, p. 8.

Ainsi, relevant les mesures arrêtées par le comité interministériel contre l'exclusion qui ne figuraient pas dans le projet, notamment relatives à la présence médicale et paramédicale dans les quartiers défavorisés et en milieu rural, le Conseil a demandé que des mesures en ce sens soient prises en veillant à ce qu'elles s'inscrivent pleinement « *dans les orientations existantes concernant les maisons médicales et l'amélioration de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire* ». Il a également appelé au renforcement des moyens de la médecine scolaire, l'accès à la prévention constituant un enjeu majeur de l'égalité des chances⁸⁰.

Examinant la question des services publics, dont elle juge qu'elle soulève de très importants enjeux, notre assemblée a appelé à une plus grande efficacité, celle-ci passant « *par une maîtrise des investissements, notamment ceux de renouvellement des réseaux existants, par le choix des solutions les plus appropriées en fonction des problèmes concrets à résoudre, par une tarification équitable et incitative à l'économie des ressources rares, avec d'éventuels tarifs sociaux et péréquations* »⁸¹.

Compte tenu notamment des flux économiques générés par ces réseaux, le Conseil a formulé dans cet avis un certain nombre de propositions. L'une d'elle vise à faciliter la décision des autorités publiques par la fourniture, *via* un rapprochement du CNIS et de l'INSEE, de grilles d'analyse et d'éléments de comparaison permettant à ces autorités de discuter à égalité avec les opérateurs. Une autre tend à promouvoir des démarches de progrès pour les services publics exploités en régie, incluant une administration propre et des comptes séparés, et passant « *par la négociation et la conclusion de véritables contrats d'objectifs pluriannuels entre l'autorité organisatrice et la régie autonome* »⁸².

3. Faire de l'environnement une priorité dans tous les secteurs

Anticiper par exemple les effets du changement climatique, une fois recensés les dommages futurs, certains ou probables, nécessite la mise au point d'un ensemble de moyens d'action présents dans les grandes politiques sectorielles.

Le secteur de l'énergie est le premier concerné. Le recours au charbon, ressource abondante, risque de se généraliser, alors qu'il est fortement émetteur de CO₂. Il devient urgent d'intensifier la recherche pour que le charbon devienne une énergie « propre », au travers de nouvelles formes de coopération industrielle incluant des transferts de technologie⁸³. Le Conseil économique et social relève également que le nucléaire n'engendre pas d'émissions de gaz à effet de serre comme les énergies renouvelables et « *que la solution d'avenir*

⁸⁰ M. Jean Bastide, Mme Danielle Bourdeaux, MM. Hubert Brin et Jean Larose, avis cité p.104.

⁸¹ *La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux*, avis présenté par M. Claude Martinand, avril 2001, p.37.

⁸² *Ibid.*, p.56

⁸³ Mme Élyane Bressol, avis cité, avril 2006.

« passe par l'utilisation complémentaire de ces sources ». S'agissant du nucléaire précisément, « son acceptabilité sociale dépendra de la capacité des États à élaborer dans la transparence des plans nationaux de gestion couvrant toutes les matières et tous les déchets radioactifs, ainsi que le financement des obligations de démantèlement et de traitement des déchets par les producteurs »⁸⁴.

La mutation des transports, considérée comme essentielle par notre assemblée, passe par plusieurs voies : utilisation accrue et amélioration de l'offre de transports collectifs, usage des modes doux en zone urbaine, réduction de la consommation des véhicules et utilisation des biocarburants, développement des motorisations électriques ou « hydrogène »⁸⁵... Pour créer des conditions favorables au développement de l'intermodalité, au travers notamment d'une politique de vérité des coûts et d'internalisation des coûts externes, le Conseil a ainsi préconisé *« la mise en place d'une redevance d'usage des infrastructures routières - sur le modèle institué par certains pays voisins - sur les grands axes structurants actuellement non soumis à péage, qui sont largement empruntés sur de longues distances par du trafic routier de transit »⁸⁶.*

Pour faciliter plus généralement cette mutation des transports producteurs de CO₂, le Conseil a par exemple préconisé de développer à moyen terme le concept de bioraffinerie, *« permettant la valorisation de tous les constituants des agroressources traitées, afin de donner une valeur marchande la plus élevée possible à l'ensemble des co-produits »⁸⁷.*

Cette importante question de la valorisation des produits agricoles à des fins non alimentaires a dans le même avis fait proposer par notre assemblée que soit réalisée, à plus long terme, *« une banque de données sur les plantes cultivées ou susceptibles de l'être, en France et en Europe, sur leur structure et leur fonctionnalité au regard des utilisations industrielles envisageables et sur les conditions pédologiques, climatiques et socio-économiques favorables à leur mise en culture »⁸⁸.*

L'importance, à de très nombreux titres, de la question foncière, a conduit le Conseil à préconiser *« d'agir sur la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), soit pour encourager la sauvegarde d'espaces naturels, soit pour décourager la "rente foncière" latente »⁸⁹.* Dans le même avis, avec cette fois pour objectif de faciliter la diffusion de l'innovation technologique relative aux performances énergétiques des bâtiments, le Conseil a demandé que soient multipliés *« les sites démonstratifs dans le neuf et surtout dans l'ancien afin de mettre en exergue la diversité et la spécificité des réponses technologiques possibles aux diverses situations... »* et réalisés *« des diagnostics collectifs par*

⁸⁴ *Ibid.*, p.29.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ M. Christian Rose, *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, avis déjà cité, p. I-7.

⁸⁷ M. Jean-Claude Pasty, avis déjà cité, p. I-30.

⁸⁸ *Ibid.*, p. I-32.

⁸⁹ M. Paul de Viguierie, avis déjà cité, avril 2006, p.32.

type d'habitat et type de zone urbaine pour établir un cahier simple et clair de préconisations adaptées et compréhensibles par tous »⁹⁰.

C - REDÉFINIR LA GOUVERNANCE À TOUS LES NIVEAUX

1. Répondre au besoin de meilleure gouvernance internationale et européenne

Le développement durable répondant à une urgence planétaire, l'intérêt bien compris des États devrait rendre évident le besoin de régulations internationales en faveur de cet objectif de plus en plus partagé.

Dans ce souci, et afin d'agir en plus grande cohérence et avec plus d'équité, les organes de décision des institutions de Bretton Woods devraient accorder une plus grande place aux pays en développement. Il y aurait également lieu de leur ouvrir l'accès à un G8 élargi, où les grandes régions du monde pourraient être représentées. Notre assemblée a formulé ces propositions⁹¹. Dans le même avis et dans le même esprit, elle a souhaité une meilleure coordination des organisations internationales, par l'établissement entre elles d'un dialogue renforcé, et par un rééquilibrage de leurs pouvoirs respectifs.

Notre assemblée a même jugé « *concevable d'imaginer la mise en place d'une Organisation internationale du développement durable de l'ONU. Chaque État-membre y serait représenté au plus haut niveau.* »⁹²

Par ailleurs, dans le cadre de ses réflexions sur la libéralisation des échanges, le Conseil économique et social avait trouvé l'opportunité de souligner le lien existant entre gouvernance mondiale et développement durable. Il avait déjà demandé une coopération plus étroite entre institutions internationales, celle-ci ayant pour objectif de rendre compatibles entre elles les règles établies par les différents accords multilatéraux, dont les objectifs sont différents les uns des autres. Il avait dans l'avis adopté proposé la création d'un Conseil de sécurité économique et social⁹³.

Notre assemblée a souligné à différentes reprises le besoin d'un « gouvernement économique » de l'Europe et en particulier de la zone Euro au travers d'une coordination de la politique monétaire avec les politiques budgétaires nationales⁹⁴. S'agissant des politiques de l'Union, le Conseil avait souhaité un peu plus tôt voir l'Europe devenir un acteur à part entière de l'investissement public, et placer le développement des infrastructures d'intérêt communautaire au rang de l'une des toutes premières politiques communes. Des entités publiques européennes, dont nous avons recommandé la création, se

⁹⁰ *Ibid.*, p.34.

⁹¹ M. Alain Deleu, avis déjà cité, février 2005. Voir également *supra*, p. 25.

⁹² Mme Élyane Bressol, avis cité, p.47.

⁹³ M. Jean-Claude Pasty, *De Doha à Cancun, la libéralisation des échanges au service du progrès humain ?*, avis déjà cité.

⁹⁴ M. Henri Feltz, avis cité, p.18.

seraient vu confier les infrastructures de réseaux européens de services publics, la reconnaissance par les traités de l'existence des services d'intérêt général, également souhaitée, ayant pour objectif de consolider la place qu'ils ont acquise dans l'édifice juridique européen⁹⁵.

Un avis rendu récemment n'a pu que relever « *que les objectifs de Lisbonne sont loin d'être atteints faute de coopération entre les États, de politiques communes et d'engagement des différents gouvernements... Jamais pourtant, la définition d'une stratégie commune pour affronter la mondialisation n'a été aussi nécessaire, le besoin d'actions concertées aussi patent pour que les politiques conduites au niveau national donnent leur pleine mesure* »⁹⁶.

2. Accroître l'effort de gouvernance au niveau national

Les efforts accomplis pour améliorer la gouvernance de l'Union mériteraient d'être prolongés par chacun des États-membres. Pour ce qui concerne la France, notre assemblée a adopté récemment une communication préconisant que « *le ministre délégué aux Affaires européennes soit rattaché directement au Premier ministre, afin de souligner que les affaires européennes sont désormais considérées comme des affaires intérieures* »⁹⁷. Dans ce même texte, le Conseil recommandait, en raison de l'imbrication des droits européens et nationaux, de « *combinaison ces deux sources pour la conduite des réformes. Une correspondance entre l'organisation du Secrétariat général du gouvernement (SGG) et celle du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) pourrait de ce fait être établie dans les découpages fonctionnels opérés* », afin de développer la coopération entre ces deux entités chargées d'élaborer les normes juridiques⁹⁸.

Notre pays n'est pas resté inactif, ainsi que l'a noté notre assemblée : « *La France s'est déjà engagée dans une voie d'action transversale avec une délégation interministérielle au développement durable. Pour montrer sa volonté d'agir et acquérir une réelle autorité, cette délégation doit disposer des moyens humains et matériels suffisants permettant d'intégrer la problématique climatique dans les actions de tous* »⁹⁹.

⁹⁵ *L'investissement public en France, bilan et perspective*, avis présenté par M. Charles Demons, novembre 2002.

⁹⁶ M. Philippe Le Clézio, avis déjà cité, p.14-15.

⁹⁷ *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du conseil économique et social à la réflexion sur « mieux légiférer »*, communication présentée par Mme Catherine Dumont, juillet 2007, p.148.

⁹⁸ *Ibid.*, p.149.

⁹⁹ Mme Élyane Bressol, avis déjà cité, p 45.

L'aménagement du territoire dans notre pays passe désormais par le développement de la contractualisation, puisque « *l'abandon de la planification traditionnelle est sans doute un phénomène irréversible* »¹⁰⁰. Ce mode de gouvernance, développé ailleurs en Europe, est sans doute l'un des moyens de répondre au besoin de solidarité et de proximité face à la globalisation, mais aussi de s'adapter au caractère de plus en plus systémique des réalités économiques. Il doit à ce titre être conforté. Examinant cette question, le Conseil avait suggéré un recentrage des contrats de plan État-régions en fonction de deux critères, d'une part « *un objectif global de développement durable compris comme le développement économique associé à celui, quantitatif et qualitatif, de l'emploi, à la lutte contre l'exclusion à la protection de l'environnement (...), d'autre part, une cohérence des actions proposées, avec l'objectif global, entre elles, entre territoires (Europe, nation, inter-régions, régions et territoires infra-régionaux)* »¹⁰¹.

Dans ce cadre, chaque échelon est amené à exercer sa part de responsabilité : « *Les intercommunalités, à condition qu'elles atteignent une taille suffisante et une certaine cohérence de périmètre, doivent devenir les acteurs pertinents de contractualisation des politiques avec l'État ou la région au niveau des bassins de vie et d'emploi* »¹⁰².

Une bonne gouvernance suppose en effet que chaque question trouve « *le ou les niveaux les plus pertinents pour être prise en charge : par exemple, l'eau et l'assainissement au niveau communal et intercommunal et au niveau des bassins hydrographiques, les déchets au niveau intercommunal et départemental, la pollution locale de l'air au niveau des agglomérations, les parcs naturels au niveau régional et, a contrario, la lutte contre l'effet de serre au niveau mondial, puis européen, puis national* »¹⁰³. L'État conserve par ailleurs toute sa place, notre assemblée ayant d'ailleurs réaffirmé dans le même avis que « *l'État est le principal garant de la cohérence globale sur le territoire national et de l'articulation des choix d'aménagement avec la dimension européenne* »¹⁰⁴.

La gouvernance ne saurait bien entendu concerner que les seules collectivités publiques. La complexité des grands enjeux, notamment scientifiques, rend nécessaire la recherche et l'organisation des synergies pour atteindre le maximum d'efficacité. Un meilleur pilotage des systèmes, la lutte contre les cloisonnements multiples, en particulier entre le public et le privé, sont au nombre des priorités.

¹⁰⁰ *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de plan État-régions*, avis présenté par M. Francis Vandeweege, juin 2004, p.15.

¹⁰¹ M. Francis Vandeweege, avis cité, p.16.

¹⁰² *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?*, avis présenté par M. Pierre-Jean Rozet, juin 2005, I-17.

¹⁰³ M. Claude Martinand, *Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux*, avis déjà cité, p.26.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.19.

Un exemple important de ce qu'il conviendrait de faire concerne le secteur stratégique de la recherche : notre assemblée a ainsi proposé d'accroître le soutien public à la croissance et à la recherche des PME et des entreprises artisanales innovantes, par « *la mise en place d'un dispositif analogue au dispositif SBIR (Small Business Innovation Research) aux États-Unis (...) Le financement des projets (...) devrait être confié exclusivement à Oséo-ANVAR... Ainsi, Oséo-ANVAR pourrait devenir à terme une "Small Business Administration" à la française* »¹⁰⁵. Le développement des interfaces entre recherche publique et recherche privée est également essentiel. La dispersion des efforts entre des laboratoires publics et des laboratoires ou instituts privés qui n'ont ni la visibilité ni la taille des instituts allemands « *doit inciter fortement à des regroupements qui pourront même conduire à des fusions* »¹⁰⁶. Dans le même avis, notre assemblée a préconisé que les actions en ce sens soient prises en compte dans l'attribution du label « Institut Carnot », que le projet de loi prévoyait de créer au profit des laboratoires publics inscrivant, au cœur de leur activité, la recherche conduite en partenariat avec des acteurs socioéconomiques.

D - PERMETTRE A TOUS LES ACTEURS DE S'INVESTIR EN CRÉANT LES CONDITIONS D'UNE DÉMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE

1. S'appuyer sur le dialogue social et le dialogue civil

Le Conseil économique et social, dans un avis de novembre 2006, relevait « *que les questions relatives au progrès économique et au progrès social ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise (...) La conciliation des temps, la précarité, le chômage, le pouvoir d'achat (...) appellent une réflexion plus large qui doit associer une série d'acteurs, au-delà des partenaires sociaux au sens strict* »¹⁰⁷. « *Au-delà du champ réservé au dialogue social, il conviendrait plus largement de mieux encadrer et d'institutionnaliser le dialogue civil entendu comme un dialogue global entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires œuvrant pour l'intérêt général, dont les associations, sur les questions sociétales au niveau national* »¹⁰⁸.

Dans un avis récent, destiné à faciliter la réflexion sur l'organisation du sport autour d'un contrat social, appuyé sur une charte du sport équitable, le Conseil soulignait l'importance du dialogue civil pour l'établissement de synergies entre le mouvement associatif, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles concernées. Notre assemblée y proposait d'initier ce dialogue civil dans le cadre d'une « *conférence nationale de l'activité sportive* »¹⁰⁹.

¹⁰⁵ *Projet de loi de programme pour la recherche*, avis présenté par M. François Ailleret, novembre 2005, p.31.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.33.

¹⁰⁷ *Consolider le dialogue social*, avis présenté par M. Paul Aurelli et M. Jean Gautier, novembre 2006, p.26.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.27.

¹⁰⁹ *Le sport au service de la vie sociale*, avis présenté par M. André Leclercq, avril 2007, p. I-23.

L'exemple de la conciliation des temps peut également être repris : Dans un avis précédemment cité, notre assemblée a en effet appelé à un élargissement du dialogue sociétal aux questions de « rythmes de vie » des personnes et des territoires, soulignant que « *du fait de leur composition, le Conseil économique et social et les CESR peuvent porter un regard utile et original sur la conception et la mise en œuvre des politiques temporelles* ». Le Conseil, plus généralement, devrait « *porter une attention particulière à l'intégration de la dimension temporelle dans les décisions d'aménagement et dans certains textes législatifs ou réglementaires* »¹¹⁰. L'articulation du dialogue social et du dialogue sociétal, ce dernier pouvant être organisé dans le cadre de bureaux des temps, apparaît comme une nécessité¹¹¹.

Enfin, plus largement, « *le dialogue social pourrait être progressivement élargi à des questions de société et de développement durable susceptibles de donner lieu, au sein des entreprises ou autour des entreprises, à des actions communes et synergiques à l'issue de dialogues ou même de négociations (...)* Les organisations syndicales s'impliquent déjà dans les questions de développement durable sous leurs différents aspects. Leur capacité d'influence sur une grande partie des salariés pourrait étendre leur champ de mobilisation, d'action et de négociation »¹¹².

2. Solliciter et organiser le débat public

La France est en mesure, elle l'a prouvé par le passé, d'organiser sur des sujets fondamentaux un débat public exemplaire. C'est le qualificatif retenu par notre assemblée à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la gestion des matières et des déchets nucléaires. Ce texte a en effet été soumis à un débat public confié par le gouvernement à la Commission nationale du débat public (CNDP), dont la saisine n'était pas dans ce cas obligatoire, et animé par une commission particulière qui a rendu son rapport en janvier 2006¹¹³.

Un autre avis rendu peu de temps après le précédent a d'ailleurs souhaité que la culture du débat public soit diffusée en France à l'occasion de la lutte contre l'effet de serre. Cet avis, à propos de la CNDP, proposait un élargissement de son champ de compétence. « *Il lui serait ainsi possible d'organiser des débats publics sur des sujets qui ne soient pas nécessairement liés à la réalisation de grands équipements structurants* »¹¹⁴. Ce développement du débat public devrait être accompagné de formation des acteurs et des citoyens à la démarche. Des actions en ce sens ont été entreprises par les réseaux associatifs.

¹¹⁰ M. Jean-Paul Bailly, *Le temps des villes*, déjà cité, p. I-32.

¹¹¹ Ibid., p.I-19.

¹¹² M. Claude Martinand, *Environnement et développement durable*, déjà cité, p.39.

¹¹³ Mme Anne Duthilleul, avis déjà cité, mars 2006.

¹¹⁴ M. Paul de Viguerie, avis cité, avril 2006, p.44.

Le débat mérite en effet d'être alimenté de manière moins formelle, par exemple lorsqu'il s'agit des enjeux des biotechnologies : « *un débat sur les enjeux des choix scientifiques peut contribuer à rendre le citoyen moins méfiant à l'égard des technologies, mais surtout à lui permettre d'intervenir directement et d'exprimer les attentes, les observations et les craintes qui lui sont propres. Comblé un déficit de compréhension est aussi un exercice de la démocratie* »¹¹⁵.

Lorsque des enjeux nationaux doivent être déclinés localement, comme en matière de sécurité, la population devrait être consultée à cette échelle : « *il conviendrait de développer les consultations locales ou les groupes de travail mis en place dans des quartiers, bourgs et villages autour de problématiques de sécurité routière* » comme les aménagements de passage piétons, l'installation d'abribus, les zones 30 en centre-ville¹¹⁶.

L'organisation de ces débats doit être d'autant plus anticipée que les décisions à prendre seront lourdes de conséquences, et qu'elles entraîneront contraintes et mutations, comme ce devrait être le cas avec l'application du protocole de Kyoto. Notre assemblée notait à ce propos en mars 2000 : « *Le débat doit être lancé sans tarder et les gouvernements nationaux doivent mettre en place les procédures pour l'engager* »¹¹⁷.

3. Développer la prévention, informer et sensibiliser les populations

La prévention mérite d'être envisagée plus largement que sous l'angle strictement biomédical. Les conditions de vie offertes à la population en font intégralement partie, comme le Conseil l'a rappelé¹¹⁸. Les citoyens doivent être informés de l'existence des risques auxquels ils sont éventuellement exposés, ils doivent également être en mesure d'éviter cette exposition et recevoir à cet effet des messages préventifs. La mise en œuvre d'une politique de prévention efficace ne peut s'envisager que de manière globale, incluant l'environnement, les conditions de travail, de logement, de transport et traitant de la lutte contre la précarité et l'exclusion.

La sécurité des installations industrielles, qui est une préoccupation majeure, dépend d'un grand nombre d'acteurs. La maîtrise des risques relève de chaque niveau de responsabilité concerné, pour lesquels des outils d'aide à la prévention existent et doivent être développés : normalisation et certification à l'échelle de l'entreprise, au travers d'une méthode intégrant qualité, sécurité et environnement, prise en compte par les CHSCT, de manière liée, des risques professionnels et des risques industriels et technologiques... « *Il est souhaitable de rendre obligatoire pour l'ensemble des membres du CHSCT une formation*

¹¹⁵ MM. Philippe Rouvillois et Guy Le Fur, avis déjà cité, p. I-49

¹¹⁶ M. Philippe Da Costa, déjà cité, p. I-28.

¹¹⁷ M. Jean Gonnard et Mme Frédérique Rastoll, avis cité, p.59.

¹¹⁸ *La prévention en matière de santé*, avis présenté par M. Guy Robert, novembre 2003.

relative à la prévention des risques majeurs, organisée sur la base d'un programme spécifique »¹¹⁹.

« L'homme - sa santé, sa sécurité, son environnement, maintenant pour lui et après pour ses enfants - est la préoccupation constante du public (...) Construire la confiance par la transparence et le débat est le paramètre directeur de toute décision publique. »¹²⁰ La transparence apparaît comme indispensable pour dissiper les craintes éventuelles des citoyens consommateurs et leur permettre d'effectuer des choix en toute connaissance de cause. Ce devoir d'information, en matière de biotechnologies, s'impose dans toutes les étapes, de la recherche aux applications alimentaires. « La centralisation des informations et leur accessibilité au niveau national, la mise à disposition des avis des commissions d'expertise, la définition des limites de la confidentialité, la traçabilité, l'étiquetage, concourent à la transparence, en adéquation avec les attentes de la société. »¹²¹

Au-delà de cette question, c'est celle du rôle déterminant que peut jouer le citoyen dans la mise en application des politiques de développement durable qui se trouve posée. Elles ne peuvent être bien souvent efficacement conduites que s'il se mobilise en leur faveur et que si elles recueillent son entière adhésion. L'utilisation de tous les canaux existants est indispensable pour que l'information, mais aussi bien évidemment la prévention, puissent jouer leur rôle.

Concernant par exemple le tri des déchets, « il apparaît trop souvent comme simple usager pour trier ou pour financer le service public¹²² ». Afin de pallier ce défaut d'information de l'habitant, le Conseil préconisait notamment dans cet avis de rendre effective l'obligation faite aux maires de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets, dont le texte d'application n'était pas paru, ou encore de créer des observatoires régionaux sur le même sujet.

Concernant l'adaptation des politiques de l'habitat en vue de lutter contre le changement climatique, notre assemblée a proposé que les grandes campagnes nationales soient relayées par des campagnes de proximité dont la région pourrait être le chef de file. Elle a également, tout en soulignant l'importance du rôle de l'ADEME, préconisé le financement de campagnes par le partenariat public-privé, afin d'aider à l'évolution des comportements.¹²³

¹¹⁹ M. Charles Fiterman, *Prévention et gestion des risques technologiques et industriels*, avis déjà cité, p. I-27.

¹²⁰ Mme Anne Duthilleul, avis cité, p.14.

¹²¹ MM. Philippe Rouvillois et Guy le Fur, avis déjà cité, p. I-47.

¹²² Mme Michèle Attar, avis déjà cité, p. 83.

¹²³ Paul de Viguerie, avis déjà cité, p.45.

La mobilisation du citoyen dépend en partie de l'attention que l'on accorde à sa parole : *« L'une des expertises des habitants et des citoyens mérite au moins d'être considérée ; c'est celle acquise dans la pratique d'usage de service et dans la fréquentation de la ville. Aucun expert ne détient cette " maîtrise d'usage " et elle a sa place à côté de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre »*¹²⁴.

4. Mobiliser l'intelligence, faciliter l'accès à la connaissance et aux ressources culturelles

« La création percute la production de biens et tout ce qui conditionne leur acceptabilité (...) L'absence de trêve est caractéristique des processus de création et d'innovation dans les sociétés du savoir et de l'immatériel... Pour favoriser cet esprit de recherche dont les limites sont infinies...l'effort de recherche doit être développé avec un souci permanent du décloisonnement entre secteurs d'activité d'une part et entre recherche fondamentale et innovation développement d'autre part ». Pour ce faire, le Conseil *« recommande le renforcement ou la création de structures d'appui et de conseil pour des actions innovantes non susceptibles de rentabilité directe immédiate »,* mais aussi *« de porter une attention particulière au maintien des services de recherche et laboratoires exerçant sur le territoire français ainsi qu'au maintien de l'attractivité pour les brillants cerveaux »,* et de *« favoriser les structures de prospective (...) En outre, pour fortifier la culture de projet et d'anticipation, le Conseil économique et social recommande d'en mettre l'étude en bon rang dans les établissements de formation »*¹²⁵.

L'apport des nouvelles technologies à la diffusion de la connaissance et de l'information doit être largement pris en compte. L'internet a profondément modifié les schémas et les règles de diffusion de la création, notamment culturelle. Dans le même temps, le développement du réseau offre un potentiel exceptionnel d'accès à la culture, qui constitue l'un des objectifs du développement durable. Le Conseil considère ainsi que la numérisation et la mise à disposition du stock d'images concernant le patrimoine doit être réalisée, et qu'il appartient aux pouvoirs publics d'en donner le signal : *« Il peut en être ainsi du stock d'images numérisées concernant le patrimoine des musées nationaux, la bibliothèque nationale (...) Cette initiative consiste à réaffirmer qu'à la privatisation du domaine public, le gouvernement oppose la mise à disposition numérisée des biens culturels communs »*¹²⁶.

¹²⁴ M. Claude Martinand, la maîtrise des services publics organisés en réseaux, avis déjà cité, p.60.

¹²⁵ M. Hubert Bouchet, avis déjà cité, p. I-21 et I-22.

¹²⁶ *Les droits d'auteur*, avis présenté par M. Michel Muller, juillet 2004, p. I-17.

Dans une même perspective, « *Afin de ne laisser aucune intelligence en jachère traduite en exclusion quasi-automatique dans la société des savoirs et de l'immatériel, le Conseil économique et social recommande le renforcement des moyens plaçant chaque enfant dans une posture de curiosité et " d'apprenance "*. Ainsi, par exemple, l'offre pour chaque enfant de la pratique des moyens modernes d'accès aux savoirs doit être généralisée »¹²⁷.

Concernant l'information, qui est une composante essentielle de l'accès à la connaissance, le Conseil a indiqué que « *la libre circulation des pensées et des opinions repose sur le pluralisme des entreprises de presse et de diffusion, dans lequel le service public de l'audiovisuel a un rôle important à jouer* »¹²⁸.

Afin de garantir le pluralisme de la presse le Conseil estime nécessaire de mettre en place une haute autorité indépendante à qui « *il convient de soumettre toute opération de rachat intégrant un titre de la presse quotidienne. Il appartiendrait à celle-ci en toute indépendance d'apprécier la légalité de l'opération, tout en mesurant les risques ou les avantages qu'elle peut constituer pour le pluralisme ou la pluralité* »¹²⁹.

La formation, au même titre que la recherche, participe de cet effort de mobilisation de l'intelligence. Elle est au cœur de nombreuses réflexions de notre assemblée. Il a semblé par exemple au Conseil que si les questions environnementales étaient majoritairement intégrées par l'enseignement agricole, la logique de développement durable était insuffisamment prise en compte. Le Conseil a donc proposé « *que ces domaines soient intégrés dans les référentiels de formation initiale et continue* »¹³⁰.

Dans le secteur du bâtiment, par exemple, s'agissant en particulier de la pénétration des produits innovants, favorables à l'environnement, le Conseil a noté les difficultés liées à l'absence de personnels qualifiés. Il a souhaité qu'un effort portant sur les formations initiales et continues, qui devraient être dispensées par des formateurs « *eux-mêmes bien formés et familiarisés à l'utilisation des nouveaux matériaux, équipements et process* », soit réalisé rapidement et accompagné par l'ADEME pour ce qui concerne « *les formations relatives aux économies d'énergies ou aux énergies renouvelables* »¹³¹.

¹²⁷ M. Hubert Bouchet, *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, p. I-24.

¹²⁸ Claude Chambonnaud, *Liberté d'information et protection des citoyens face au développement des médias*, oct. 1999, p. 10.

¹²⁹ Michel Muller, *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir*, p. I-14, I-19.

¹³⁰ M. François Heyman, avis cité, p. I-19.

¹³¹ *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie*, avis présenté par Mme Cécile Felzines, décembre 2005, p. I-30.

« Plus largement, notre assemblée considère que le développement de la société de la connaissance repose entre autre sur la mobilisation pour en permettre l'accès à chacun, la formation de tous et à tous les âges pour assurer la base sur laquelle se construiront des trajectoires imprévisibles, la qualification de chacun (...) »¹³².

E - FACILITER LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LA MOBILISATION DES MOYENS

1. Clarifier les responsabilités des institutions et organisations

« Le développement durable est par nature de dimension transversale et doit être intégré dans toute les politiques publiques. »¹³³ Or l'action publique manque bien souvent de lisibilité et de cohérence. Dans l'avis émis en 2006 et qui vient d'être cité, notre assemblée préconise à cette fin un renforcement des attributions du ministère de l'Écologie et du développement durable et suggère un certain nombre de rapprochements entre des organismes qui travaillent sur des thématiques qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, d'envisager séparément : le transport et l'habitat, avec le Conseil national de l'habitat et le Conseil national des transports, l'amélioration du logement et la rénovation urbaine, avec l'ANRU et l'ANAH.

Le fait que les compétences de l'État doivent être nettement affirmées sur un sujet de cette importance demande parallèlement un renforcement et une clarification des responsabilités à l'échelon territorial, par la désignation, à législation constante, d'un unique chef de file. « Notre assemblée estime que la politique de développement durable est du ressort de la région. En effet, elle dispose des trois leviers fondamentaux pour impulser et coordonner les politiques d'aménagement du territoire, de la recherche et de la formation initiale et continue. »¹³⁴

Les élus locaux et les autres collectivités locales jouent déjà et doivent jouer un rôle croissant en faveur de la mise en œuvre concrète de la démarche, compte tenu notamment des compétences qu'elles exercent en matière de transport et de logement. La réalisation des agendas 21 constitue une approche, intégrée, qui permet d'aborder les questions à un niveau territorial pertinent. Notre assemblée préconise que les différentes initiatives, souvent similaires, prises ces dernières années, soient harmonisées et le cas échéant contractualisées, les associations d'élus et les CESR devant se mobiliser à cette fin¹³⁵. Elle estime que les différents contrats « actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique », « approche environnementale de l'urbanisme » et

¹³² M. Hubert Bouchet, avis déjà cité, p.13.

¹³³ M. Paul de Viguierie, avis déjà cité, p.45.

¹³⁴ M. Paul de Viguierie, avis déjà cité, p.47.

¹³⁵ M. Claude Martinand, avis déjà cité, mars 2003.

« plans climats territoriaux » devraient converger, « faire l'objet de procédures simples et de pratiques unifiées afin de les généraliser »¹³⁶.

En ce qui concerne les acteurs économiques, « on constate un engagement plus ou moins ancien et plus ou moins profond et sincère des grands groupes, de quelques PME pionnières et de quelques catégories d'artisans ou d'exploitants agricoles (...) L'objectif essentiel est d'amener progressivement les entreprises, toutes les entreprises, à s'interroger sur les modes de production, de distribution, de transport ou de consommation (emballages par exemple) pour réexaminer l'ensemble des process et chercher des solutions durables »¹³⁷.

2. Faire du développement durable une dimension naturelle des politiques et des processus décisionnels

La prise de conscience du fait que la démarche de développement durable peut permettre d'obtenir des bénéfices économiques concrets est assez récente. Le Conseil économique et social relève que « Le respect de l'environnement peut sembler limiter à court terme la croissance. Mais préserver l'avenir de la planète et des générations futures peut être un levier pour le développement d'activités nouvelles et d'innovations contribuant à renforcer le potentiel de croissance et à créer de nouveaux emplois de qualité. »¹³⁸

Le transport routier de marchandises détient par exemple une part de responsabilité importante dans l'émission de gaz à effet de serre. La Commission européenne et la France ont fixé des objectifs en faveur d'un rééquilibrage modal qui ne sera pas sans conséquences sur le secteur. Le Conseil a donc choisi d'examiner par quelles voies pourrait être instauré un environnement favorable à l'intermodalité, et de quels atouts il conviendrait de doter chaque technique intermodale pour qu'elle puisse se développer, combinant ainsi l'objectif de rééquilibrage et l'efficacité économique. Notre assemblée observe que la mise en place d'une chaîne intégrée du transport combiné rail-route est complexe et que les acteurs actuels de ce transport doivent s'organiser en conséquence. « La création de structures communes dédiées à la commercialisation et à la réalisation de transports combinés rail-route regroupant des chargeurs, des transporteurs routiers et ferroviaires et des gestionnaires de terminaux est une des orientations que les pouvoirs publics devraient retenir »¹³⁹.

Le secteur agricole est également directement concerné par des réflexions de cette nature. Notre assemblée relève ainsi que « le développement durable doit être l'axe essentiel des actions du développement agricole, en matière d'enseignement, de recherche, d'expérimentation et d'application », mais constate aussitôt qu'aucun « cahier des charges de produits agricoles n'intègre les quatre dimensions du développement durable. Une réflexion au niveau des

¹³⁶ M. Paul de Viguierie, avis déjà cité, p.28.

¹³⁷ *Ibid.*, p.38.

¹³⁸ M. Paul de Viguierie.

¹³⁹ M. Christian Rose, avis déjà cité, p. I-10.

partenaires sociaux de la production agricole, sur ce sujet, devrait s'engager pour valoriser à la fois les métiers de l'agriculture et les produits »¹⁴⁰. Le même avis se prononce en faveur d'une poursuite des recherches pour une utilisation plus efficace et plus économe des produits phytosanitaires.

3. Utiliser tous les leviers budgétaires, fiscaux et réglementaires

Les conditions d'un développement solidaire et durable impliquent de conjuguer les objectifs d'efficacité et d'équité. La France, en complément de ce qui relève des compétences nationales, « *doit également agir afin de mobiliser l'Union européenne pour envisager la mise en place de mécanismes allant au-delà du seul marché de "droits à polluer", et notamment de mesures fiscales ou de dispositions visant à encourager la recherche, la mise en œuvre et la consommation de productions économes en énergie ou respectueuses de l'environnement* »¹⁴¹.

Le poids des politiques en faveur du développement durable repose actuellement en grande partie sur un financement assuré par des prélèvements obligatoires. « *La véritable problématique est bien de s'assurer de l'utilité et de l'efficacités des actions et des prestations qu'ils servent à financer* »¹⁴². Notre assemblée a souligné qu'ils devaient être mis en œuvre en respectant quelques principes clairs, au nombre de quatre. Parmi ces principes figure le souhait que soit maintenu, à chaque fois que cela est possible, un lien entre les prélèvements et leur objet. Concernant ce dernier point, il a été relevé que l'affectation du produit de certaines taxes, notamment en faveur de la santé ou de l'environnement, n'est pas indifférente et peut renforcer leur légitimité auprès du citoyen. Le Conseil s'est ainsi prononcé « *en faveur d'une affectation totale des taxes sur le tabac et l'alcool aux régimes d'assurance maladie et de la création d'une taxe spécifique, substituée à une partie de la TIPP, dont le produit serait affecté au développement de sources d'énergie renouvelables alternatives au pétrole et d'économies d'énergie. Il propose que l'examen des possibilités d'extension de ce type de clarification soit engagé par le Conseil des prélèvements obligatoires* »¹⁴³. En 2006, notre assemblée est revenue sur cette question de l'affectation de la TIPP, cette fois dans sa forme actuelle, pour financer plus particulièrement les efforts de l'État dans la lutte contre le réchauffement au travers des politiques de l'urbanisme et de l'habitat. Elle préconise dans cet avis¹⁴⁴ « *de consacrer 10% de ce montant pour contribuer pendant cinq ans au financement des politiques prioritaires évoquées sans risquer de nuire aux équilibres macro-économiques généraux* ».

¹⁴⁰ M. François Heyman, avis déjà cité, p. I-16.

¹⁴¹ M. Pierre Duharcourt, avis déjà cité, p. I-12.

¹⁴² *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, avis présenté par M. Philippe Le Clézio, novembre 2005, p. I-5.

¹⁴³ *Ibid.*, p. I-20, I-21.

¹⁴⁴ M. Paul de Viguier, déjà cité, I-51.

D'une manière générale, la prise en compte du développement durable nécessitera de faire appel aux outils fiscaux traditionnels, parmi lesquels figurent les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, voire la taxe d'habitation, en prévoyant par exemple des abattements liés à la consommation d'énergie par mètre carré¹⁴⁵.

Le recours à des financements nouveaux va également se développer. Le plan national d'affectation des quotas et la mise en œuvre des certificats d'économie d'énergie « devraient permettre une implication rapide du secteur bancaire et le développement du partenariat public-privé »¹⁴⁶. Sachant que les compagnies d'assurances étudient les coûts potentiels d'une élévation de température dans certains pays, le Conseil propose que le GIEC conduise un travail sur le sujet, afin d'établir des comparaisons. « Une fois connu, ce coût et donc la valeur qu'on attribuera au carbone détermineront les choix... Plus elle sera élevée, plus les ruptures technologiques seront compétitives. »¹⁴⁷

Enfin, notre assemblée a souvent appelé de ces vœux, afin de créer une dynamique, une nouvelle réglementation ou l'adaptation de celles existantes.

Elle a demandé par exemple la mise en place du diagnostic thermique, complété par un bilan carbone pour les bâtiments à usage collectif, assortis d'une obligation de mise à jour¹⁴⁸.

Dans une optique très différente, fondée sur l'approche intégrée de la mobilité dans nos sociétés, elle « recommande la création d'un code de la rue intégré au Code de la route, qui détermine le partage de l'espace public entre ses différents usagers, ainsi que leurs droits et devoirs »¹⁴⁹.

4. Redéfinir les instruments d'évaluation et de mesure

Le Conseil économique et social s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur d'une intensification de la croissance laquelle « ne doit toutefois pas faire perdre de vue l'objectif d'un développement durable, c'est à dire conciliant les aspects strictement économiques avec la cohésion sociale et la préservation de l'environnement »¹⁵⁰. Il convient d'agir sur chacune des composantes du PIB que sont la consommation des ménages, l'investissement des entreprises et notre commerce extérieur. Encore faut-il qu'elles soient précisément mesurées.

¹⁴⁵ M. Paul de Viguerie, avis cité, p.52.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p.52.

¹⁴⁷ Mme Marie-Odile Paulet, avis déjà cité, p. I-34.

¹⁴⁸ M. Paul de Viguerie, p.40.

¹⁴⁹ M. Philippe Da Costa, avis cité, p.19.

¹⁵⁰ M. Henri Feltz, avis déjà cité, p.8.

« *L'objectif de concilier efficacité économique et progrès social implique que l'on puisse appréhender avec autant de finesse dans ces deux domaines la conjoncture et ses fluctuations mais aussi les tendances longues.* »¹⁵¹ Le suivi du tissu économique, PME et artisanat surtout, doit être mieux assuré, par exemple en exploitant les déclarations de TVA sur les immobilisations. L'enquête trimestrielle de la Banque de France, « *qui apportait un éclairage unique sur la situation et les besoins de financement des PME* », a malheureusement été interrompue¹⁵². En matière sociale, les statistiques sont encore moins disponibles et le retard est particulièrement grand en ce qui concerne l'Outre-mer. Notre assemblée préconise en ce domaine et particulièrement pour la mesure du chômage, « *d'établir une batterie d'indicateurs, fiables et cohérents entre eux, permettant de mesurer les degrés et les formes de sous-utilisation des capacités de travail effectivement ou potentiellement disponibles (...)* Une autre priorité consiste à améliorer la connaissance de ces catégories intermédiaires entre emploi et chômage qui peuvent correspondre à des trajectoires d'accès à l'emploi stable mais qui, souvent, n'engendrent que la précarité »¹⁵³.

Les questions posées par une évaluation imprécise de la ressource ont été évoquées plus haut. Elles sont particulièrement sensibles Outre-mer, s'agissant de la pêche. Le Conseil a recommandé que la mise en place des systèmes d'information halieutique soit faite dans la durée, pour disposer de résultats fiables¹⁵⁴.

La validité de l'évaluation dépend aussi des garanties d'indépendance et de compétence présentées par l'organisme évaluateur. Notre assemblée a ainsi souhaité, dans le domaine de la recherche, que les organes de pilotage et d'évaluation que sont le Haut conseil des sciences et des technologies, le Conseil supérieur de la recherche et des technologies ou encore l'Agence nationale de la recherche, soient composés d'une manière qui leur permette de tenir pleinement leur rôle et « *d'instaurer une relation de confiance entre ces organismes, les chercheurs et le grand public* »¹⁵⁵.

Plus généralement, la mise en œuvre des politiques de l'environnement doit s'appuyer sur « *la mise au point de cadres globaux à moyen terme, fixant les objectifs à atteindre par les différents acteurs* », complétée par « *la négociation d'engagements de progrès, couplés à des mécanismes d'incitation et de sanction, des différents acteurs à titre individuel et collectif* »¹⁵⁶.

¹⁵¹ M. Philippe Le Clézio, *La conjoncture économique et sociale en 2007*, déjà cité, p. I-16.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*, p. I-18.

¹⁵⁴ *La pêche et l'aquaculture en Outre-mer*, avis présenté par M. Gérard d'Aboville, juin 2007, p. I-12.

¹⁵⁵ M. François Ailleret, avis cité, p.37.

¹⁵⁶ M. Claude Martinand, avis cité, p.40.

CONCLUSION

Le Conseil économique et social se réjouit de la prise en compte grandissante des enjeux du développement durable par le politique. En cette année 2007, elle se traduit dans notre pays par l'organisation d'une réflexion au niveau national appelée à se conclure par un plan d'action de mesures concrètes en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le « Grenelle de l'environnement ».

Par ce document de synthèse, le Conseil économique et social a voulu se situer dans cette dynamique. S'inscrivant dans la durée, les réflexions et propositions qu'il contient, pourtant loin d'être exhaustives, témoignent de la pertinence de nombreux avis qu'il a adoptés, au regard des préoccupations actuelles. Il a en particulier insisté, dans la plupart de ses travaux, sur une démarche stratégique globale embrassant toutes les dimensions du développement durable. Il a souhaité qu'elle puisse se décliner, pour tous les secteurs concernés, dans une démarche de projet conduite sur le moyen ou le long terme. Dans cette logique, des réactualisations (avis de suite) de ses analyses et propositions ont été menées, par exemple pour suivre les évolutions du processus de Kyoto ou la Stratégie de Lisbonne.

Il a également bien entendu pris en compte la dimension européenne dans l'ensemble de ses travaux, outre le fait que plus de la moitié du droit français relève de la législation communautaire.

Il est important de souligner ces spécificités dans ce bilan d'étape, alors que se sont multipliées ces dernières années les instances de conseil, d'expertise et de concertation. Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil économique et social fonde sa mission consultative auprès des pouvoirs publics sur un dialogue permanent entre ses différentes composantes. La prise de conscience par la société de toutes les dimensions d'un développement durable induit un véritable bouleversement dans les choix économiques, sociaux, culturels. Devant les dérives constatées, cette réalité s'impose de plus en plus, remettant en cause des choix économiques et des modes de gouvernance. Le Conseil a la vocation et l'ambition de prendre une place accrue dans le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics, de le rendre plus vivant, plus visible et plus efficace.

Placer une décision dans une perspective de développement durable conduira le plus souvent le gouvernant ou le dirigeant à concilier des objectifs relevant respectivement de l'environnemental, du social-sociétal, et enfin de l'économique.

Par sa composition, comme par ses méthodes de travail, le Conseil est à même d'apporter une contribution essentielle en prévoyant avec objectivité l'impact, sur les deux autres, d'une mesure relevant de l'un de ces trois domaines. Cela peut aller d'une « alerte » sur un sujet précis jusqu'au suivi et à l'évaluation des politiques mises en place. D'autre part comme le montre la première partie de ce document, le Conseil fait évoluer son fonctionnement pour favoriser la transversalité et l'ouverture (comité d'orientation, commissions *ad hoc*, forums d'Iéna, Assises de la jeunesse...).

Les enjeux prioritaires des différentes composantes de la société, portés et relayés par les groupes qui les représentent au Conseil ont amené celui-ci à intensifier encore ces derniers mois les projets de travaux portant sur différents aspects du développement durable (voir la liste des travaux en cours p. 4). L'expertise ainsi entretenue et les méthodes de travail qui ont fait leurs preuves permettront à notre assemblée de débattre à partir des orientations proposées par le gouvernement. Elles feront suite aux propositions des six groupes de travail du « Grenelle de l'environnement » enrichies par le débat public dans les régions. Ce travail doit permettre en outre de resserrer les collaborations avec le gouvernement et le Parlement qui auront à se prononcer en dernier ressort.

Dans cette logique, il serait utile de systématiser la prise en compte de l'environnement, en synergie avec les dimensions économique et sociale du développement durable, dans le rapport annuel de conjoncture.

D'ores et déjà, à la lecture des analyses et propositions que nous avons pu produire, il apparaît qu'un certain nombre de pistes de travail méritent d'être approfondies, révisées, actualisées ou précisées. Il s'agit soit de thèmes déjà traités par le Conseil mais dont l'actualisation est indispensable, soit de thèmes qui n'ont été jusqu'à présent que traités partiellement. Ils s'inscrivent dans une prolongation et un élargissement de nos travaux, et il va de soi que leur liste n'est pas limitative et qu'ils n'ont qu'une valeur d'exemple.

Parce qu'elle souhaite les porter durablement dans le débat public, notre assemblée continuera à travailler sur les **questions de gouvernance**. Le thème du débat public, à travers ses méthodes et ses outils, à l'instar de pratiques diversifiées et parfois très anciennes de nombreux pays européens est à envisager dans ce cadre.

Les questions liées au co-développement et à la gouvernance mondiale, même si elles ont fait l'objet de propositions très concrètes de notre assemblée, mériteraient certainement d'être reprises, tant leur prise en compte est lente. Cela concerne notamment les progrès nécessaires en faveur des droits de l'homme.

La concentration urbaine est dans le monde entier un phénomène irrésistible qui doit être maîtrisée pour des raisons environnementales, sociétales et économiques. C'est un immense problème qui s'étend de l'usage des sols au rayonnement de la culture, sur lequel nous devrions revenir.

Dans ce cadre également, les questions **d'aménagement du territoire**, qui ont été l'objet de plusieurs avis argumentés, pourraient être « revisitées » en fonction d'éléments nouveaux ou de nouvelles exigences.

La nécessité maintes fois soulignée par notre assemblée **d'informer, de sensibiliser et de mobiliser** est rendue trop souvent inopérante de par la multiplicité et le cloisonnement des sources, la complexité et l'absence de ciblage des messages. Cela nécessiterait une clarification dans l'analyse et les objectifs.

La société de la connaissance et la convergence numérique constituent des atouts pour le développement durable à condition de permettre l'accès de toutes et de tous aux nouvelles technologies et donc de combattre la fracture numérique. Il s'agit bien d'un enjeu de cohésion sociale et de participation citoyenne. Les mutations en cours dans les modes de consommation, de loisirs et d'accès à la culture déjà en partie abordés par notre assemblée devraient faire l'objet d'un approfondissement.

L'éducation et la formation ont une place essentielle dans cette approche : comment les programmes mais aussi les pratiques et les méthodes peuvent-ils anticiper et accompagner de nouvelles politiques de développement, écologiquement et socialement responsables ?

La recherche a déjà fait l'objet de plusieurs rapports et avis. La place fondamentale qu'elle occupe comme moteur des actions liées au développement durable nécessiterait de la part de notre assemblée une veille quasi permanente.

Le **développement économique** est bien évidemment un des axes essentiels de nos réflexions. Il nous apparaît que le développement durable offre des opportunités considérables. Nos travaux ont montré par exemple ce que coûte à tous les égards une absence d'anticipation et de mesures préventives. Ces dernières peuvent être intégrées dans le cadre d'une croissance durable. Elles sont alors moteurs d'innovations et créatrices d'emplois, assurant dans la durée des économies importantes au regard des dégâts liés à leur absence. Une telle approche devrait bien évidemment intégrer la question du rapport entre le coût et l'efficacité des diverses mesures envisageables, afin d'aider le décideur politique dans ses choix et la recherche d'une bonne allocation des ressources disponibles dans le double souci de cohérence et d'efficacité.

Les entreprises se trouvent au croisement des différentes dimensions - économique, sociale et environnementale. Il conviendrait de voir comment développer encore les efforts engagés, tant au sein de l'unité de production et du collectif de travail que par rapport à l'environnement immédiat. Il s'agit en fait d'approfondir le sens que donnent les entreprises au développement durable. La Responsabilité sociale des entreprises (RSE), qui constitue par elle-même un thème majeur d'exploration, a vocation à en devenir un élément fondamental.

Dans la même logique, les transformations en cours à l'échelle de la planète et de nos sociétés (changements climatiques, aspects économiques du développement durable...) ont et auront des impacts importants sur **l'emploi**, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Il est nécessaire là aussi d'analyser ces évolutions pour en anticiper les conséquences.

Pour lutter contre le gaspillage de matières, d'énergie, de travail et de capital, il convient également de progresser sur **la durabilité, la fin de vie des produits et leur aptitude au recyclage**. Cela concerne tout autant leur conception, que la technologie et l'évolution des comportements.

La question énergétique est un des grands enjeux de l'humanité pour le XXI^e siècle et appelle des réflexions, échanges et travaux approfondis :

- sur l'efficacité énergétique, afin d'atteindre les meilleurs résultats pour un coût donné ;
- sur la sécurité d'approvisionnement en énergie des pays, pour écarter les risques de conflit ou de choc économique ;
- sur l'indispensable accès aux formes modernes d'énergie du quart de la population du globe qui en est privé;
- sur un recours accru économiquement supportable aux énergies renouvelables ;
- sur l'avenir du nucléaire civil.

La question de **l'eau** prend dans ce contexte une importance toute particulière. Elle a été traitée plusieurs fois par le Conseil économique et social, notamment dans le cadre d'une saisine gouvernementale sur un projet de loi relatif à la politique de l'eau. Une saisine est en cours, centrée sur les dimensions industrielles du sujet. L'aggravation de la situation est telle qu'un nouveau travail sur le volet « ressource » est souhaitable. La raréfaction des ressources en eau, leur qualité, l'influence des conditions techniques et financières qui en permettent l'accès à tous comme son utilisation raisonnée devraient conduire à de nouvelles propositions de notre assemblée.

Les pollutions de l'air, de l'eau et du sol ont des conséquences lourdes, certes sur notre environnement naturel (biodiversité...), mais surtout directement sur les personnes, leur santé, leurs conditions de vie. Ces effets ne sont pas toujours mesurés ni anticipés. Il s'agit dans ce domaine très important du respect d'une « écologie humaine » de privilégier le « préventif » et de renforcer le « curatif », autant de politiques et d'interventions conjointes à mener. Notre assemblée a déjà travaillé sur des thèmes comme les déchets ou le bruit. Pour ne prendre que ces deux exemples, la rapidité des évolutions nécessite également des réponses évolutives qu'il conviendrait d'examiner. En ce domaine, les habitudes de consommation comme l'influence de la publicité et de l'information constituent des domaines que notre assemblée se devrait de traiter au fond.

Ces quelques exemples, s'appuyant pour la plupart sur des travaux déjà effectués par le Conseil économique et social, ne sont pour l'instant que des pistes de travail parmi d'autres.

Par ailleurs, et plus largement, la notion même de développement durable mériterait un travail approfondi. En effet, sa mise en œuvre se caractérise par l'interdépendance de nombreux leviers d'action (santé, culture, démographie...) évolutifs et différents selon les continents et les pays. Au-delà d'une approche globale, caractérisée par quelques grands principes, il importe de saisir cette évolution dynamique.

Étant en capacité de s'investir dans toutes les composantes du développement durable, le Conseil économique et social continuera à prendre toute sa place dans un débat crucial pour l'avenir de la planète et de l'humanité.

ANNEXES

Annexe 1 : Résultat du vote de l'étude en commission

Résultat du vote de l'étude en commission, le 4 octobre 2007**Nombre de votants : 16****Ont voté pour : 15**

Agriculture	M. Jean-Paul Bastian
Artisanat	M. Pierre Perez
Associations	M. Frédéric Pascal
CFDT	M. Bernard Quintreau
CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
CFTC	M. Guy Fazilleau
CGT	M. Claude Michel
Entreprises privées	M. Hubert-Marie Ghigonis
Entreprises publiques	M. François Ailleret
Français établis hors de France, épargne et logement	M. Paul Clave
Mutualité	M. Maurice Ronat
Personnalités qualifiées	M. Gérard Le Gall
Professions libérales	M. Alain Vaconsin
UNAF	M. Paul de Viguerie
UNSA	M. Jacques Duron

S'est abstenu : 1

Coopération	M. Jean Gautier
-------------	-----------------

Annexe 2 : Interventions des orateurs lors de la présentation en assemblée plénière le 9 octobre 2007

CFE-CGC - M. Labrune

M. Labrune estime que la création d'un grand ministère de l'Environnement et du développement durable montre clairement qu'au-delà du politiquement correct, le gouvernement veut vraiment entrer de plein pied dans l'économiquement et le socialement responsable. Pour le Conseil économique et social, il y a bien longtemps que cette préoccupation existe et la contribution présentée aujourd'hui, véritable compilation des rapports et avis sur les thèmes environnementaux, prouve que c'est bien en amont de la mobilisation actuelle que cette assemblée se situe.

Cette contribution met en évidence les éléments du débat posés par le Conseil et ses propositions dans les domaines considérés, ainsi que les suites qui leur ont ou non été données ; elle met en lumière les perspectives d'avenir, soulignant que le développement durable n'est pas une affaire de spécialistes ni d'écologistes, mais celle de tous. Car dans la mesure où il renvoie à une conception globale de la société, ce développement apparaît comme un concept transversal par essence.

À l'évidence, le CES n'a pas manqué d'audace tant dans ses thèmes d'autosaisine que dans les propositions qui en ont découlé : la société civile auditionnée a été écoutée et toutes ces saisines ont lancé une dynamique, créé un espoir. Certes, les problèmes environnementaux évoluent, de nouveaux défis émergent, mais il n'en demeure pas moins que si les gouvernements avaient mieux pris en compte les propositions du Conseil économique et social, la situation aurait pu évoluer plus rapidement.

La CFE-CGC, qui a activement participé aux travaux préparatoires des six groupes de travail du Grenelle de l'environnement, entend bien peser sur les choix qui dessineront la société de demain. Pour elle, il est nécessaire d'orienter l'économie vers une logique de durabilité, ce qui exige qu'à côté de l'environnement soient intégrées les notions sociale et économique, qui constituent le socle d'un véritable développement durable. Faut-il rappeler que longtemps, cette expression n'a fait que déclencher quelques remarques ironiques : parler d'environnement était déjà une gageure et y ajouter d'autres critères, en parlant, par exemple, d'entreprise socialement responsable, relevait de l'utopie pour bon nombre d'entre elles. Depuis, beaucoup ont pris conscience qu'il n'était plus possible de vivre avec pour seuls principes le laisser-faire et le laisser-aller. Aussi convient-il de prendre rapidement des mesures claires, comme le renforcement de l'éducation sur les thématiques environnementales tout au long du cursus scolaire, la présence obligatoire de formations ayant trait au développement durable dans le plan de formation de l'entreprise, la création d'une commission développement durable dans les comités d'entreprise ainsi que le renforcement des prérogatives du CHSCT, ou encore la mise en œuvre de

plan de communication pour sensibiliser les citoyens aux défis environnementaux à venir et aux gestes éco-responsables à adopter rapidement.

Conduire l'économie vers une logique de durabilité implique de prendre des mesures structurelles de plus long terme, qui auront des répercussions fortes sur l'environnement, certes, mais aussi et surtout sur l'emploi et la compétitivité de l'économie.

Il s'agira par exemple de la mise en œuvre d'un plan national de développement du fret non routier, de la décarbonisation progressive de l'énergie, de la mise en place de filières de production répondant aux exigences du développement durable, de la construction d'une comptabilité sociale et environnementale et de l'intégration de ces dimensions dans les rapports annuels audités, de la création d'un réel droit d'expression, de critique et de proposition sur la politique de gouvernance de l'entreprise pour l'encadrement, ou encore de la prise en compte de nouveaux indicateurs de développement tels l'indicateur de développement humain. Par ailleurs, la question de la croissance qui doit être au cœur de toutes les préoccupations, oblige à examiner les dossiers de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'éducation et de la formation, autant de secteurs dans lesquels des choix politiques ambitieux, pour ne pas dire courageux, doivent être opérés.

Le Conseil a donc vocation à participer, à sa manière et à la place qui est la sienne, aux travaux engagés par le gouvernement. Ses diverses contributions recoupent d'ailleurs très fréquemment les six thématiques des groupes de travail constitués par le ministère pour préparer l'avenir. Aussi cette contribution constitue-t-elle une bonne synthèse des débats actuels sur la question et permet-elle d'approfondir la réflexion. Et l'on peut penser que, comme par le passé, les travaux à venir de la société civile organisée ne manquent pas d'audace sur ces sujets. Car la richesse des débats engagés au CES, dont cette contribution rend parfaitement compte, laisse augurer l'importance des thèmes de l'environnement et du développement durable à l'avenir. Il appartient en tout cas au Conseil qui conjugue l'expression de ces différentes composantes de la société civile organisée que sont les représentants des entreprises, des syndicats et des associations, de mettre au cœur de sa réflexion cette problématique pour s'affirmer comme une véritable force de proposition.

CFDT - Mme Boutrand

Mme Boutrand exprime d'abord son regret de n'avoir pu disposer du rapport de la commission temporaire que très tardivement, soulignant cependant la qualité et l'importance du travail de M. Quintreau. Elle rappelle que dans quelques jours se tiendra le Grenelle de l'environnement. Le débat aujourd'hui incontournable autour des enjeux du développement durable questionne le rôle des institutions et la place des différents acteurs de la société. Ainsi quelle est la place particulière du syndicalisme et quel peut être le rôle essentiel du CES ?

L'enjeu du développement durable recouvre une mosaïque de problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui touchent à l'organisation du travail, aux transports, à la gestion des ressources naturelles, aux évolutions climatiques, mais aussi à l'habitat ou au vivre ensemble. Ces différentes questions, qui interfèrent dans un compromis fragile, doivent être abordées par les syndicalistes, non seulement d'un point de vue sociétal, mais aussi de leur place d'acteurs privilégiés dans le monde du travail. D'un face à face capital-travail, il faut en effet passer à une nouvelle relation triangulaire qui confronte l'économique, le social et l'environnemental. La traduction de ces enjeux s'incarne dans la démarche de responsabilité sociale des entreprises et des administrations. Il convient de s'y engager à tous les niveaux, de la PME impliquée dans un environnement local à la multinationale où les décisions ont une incidence sur les équilibres sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale. Le syndicalisme doit dépasser les corporatismes et se garder de réponses simplistes et partielles pour affronter la complexité des problèmes et leur interaction. Changer de modèle, de posture exigera toutefois du temps : celui de l'appropriation, de l'engagement puis de l'apprentissage. Le levier de la formation est donc essentiel dans l'accompagnement de ces changements, d'autant qu'ils peuvent être porteurs de nouveaux emplois. La prise en compte de ces nouveaux défis est une formidable opportunité pour créer un autre mode de croissance, soucieux des solidarités intercontinentales mais aussi intergénérationnelles. Pour la CFDT, il ne s'agit pas d'un dossier de plus, mais du fil conducteur de son action.

Les syndicalistes, les partenaires sociaux, mais aussi toutes les autres composantes de la société civile siègent au CES. À travers ses travaux, comme vient de le montrer Bernard Quintreau, la question du développement durable est déjà présente depuis bien longtemps. En outre, la pluralité des approches - et il faudrait y ajouter celles des organisations écologiques - tout comme le processus de construction des avis dans les sections favorisent la confrontation des points de vue, des intérêts a priori contradictoires, et sert *in fine* mieux l'intérêt général. Bien au-delà des effets d'annonce et d'image, le temps du politique est celui du moyen et du long terme, et le Conseil a su se placer dans cette temporalité. Il peut donc être le lieu d'une démocratie participative renouvelée et éclairer ainsi toutes les décisions politiques. La difficulté de mesurer les enjeux ne doit pas conduire à s'en remettre à la décision des experts et c'est au politique d'assumer

ses responsabilités au vu des constats des scientifiques. Le CES continuera à y apporter sa contribution. La CFDT souhaite, pour sa part, qu'à l'instar de nombreux rapports, et notamment le rapport de conjoncture du 15 mai dernier, l'ensemble des avis intègrent désormais systématiquement les dimensions indissociables du développement durable.

Entreprises privées - M. Tardy

Le groupe des entreprises privées adresse ses félicitations à la présidente de la commission temporaire, au rapporteur et à l'équipe rédactionnelle pour le travail important réalisé en un temps contraint, si contraint même qu'il n'a guère permis de disposer du texte imprimé avant la réunion de ce jour.

La préoccupation du développement durable est bien présente chez les entreprises, qui ont déjà fait de grands efforts en la matière. Elles sont d'ailleurs au cœur du développement durable parce qu'elles constituent la force de changement la plus puissante et la plus rapide de l'époque actuelle, plus que beaucoup de gouvernements.

Le groupe des entreprises privées tient par ailleurs à souligner que s'il existe des gisements importants de créations d'emplois dans les nouveaux métiers et nouveaux secteurs liés au développement durable, d'autres secteurs devraient de leur côté perdre des emplois. L'important est que le nombre des créations dépasse celui des destructions. Il faut aussi rappeler avec force que, dans l'état actuel de la compétitivité insuffisante des entreprises françaises, toute taxation ou contrainte supplémentaire imposée aux entreprises supprimera des emplois en France.

L'environnement et le développement durable comportent deux niveaux clefs bien distincts : un niveau local lié aux territoires, par exemple lorsqu'il s'agit de la pollution de l'eau dans une zone déterminée. Une étude d'impact préalable à la mise en place de mesures nouvelles est nécessaire ; un niveau mondial, avec par exemple l'effet de serre.

D'autre part, on sait que le monde est en pleine mutation : la Chine, l'Inde, le Brésil et de nombreux autres pays en développement, qui représentent la moitié des habitants de la planète, veulent de façon déterminée atteindre la même richesse par habitant que celle des pays développés à la population cinq fois moins nombreuse.

Il faut donc attirer l'attention de l'opinion, sur le fait que l'on ne conservera notre niveau de vie actuel que si les nouvelles normes environnementales s'appliquent au niveau mondial et à tout le moins au niveau européen. Il faut collectivement y faire bien attention.

Personnalités qualifiées - M. Le Gall

M. Le Gall déclare que « le retour sur soi » auquel ont invité le Président et le Bureau constitue un exercice toujours fécond au niveau individuel et qu'il s'exprime aujourd'hui avec éloquence au niveau collectif à travers la contribution de la commission temporaire. Il remercie sa présidente d'avoir su créer un climat propice à l'expression de chacun de ses membres. Quant au rapporteur, loin de céder à la facilité de la compilation, il a su se soumettre avec bonheur à la contrainte de la grille de lecture, illustrant les trois dimensions du développement durable, auxquelles il convient désormais d'ajouter la culture et bientôt, de manière autonome, la santé.

La contribution suggère aussi la véritable réévaluation culturelle que contient le développement durable, défini en son temps par Mme Brundtland, leader du parti social démocrate danois, révolution culturelle qui contrairement à l'autre ne fera pas des millions de victimes mais, du moins l'espère-t-on, en évitera beaucoup si elle est prise au sérieux, car elle incite à un renouvellement des modes de pensée autour de la gouvernance mondiale, de l'impératif de solidarité générationnelle et de solidarité des territoires. Elle considère l'humanité comme un tout et interpelle chaque individu sur son rapport à l'autre et à la nature, interroge sa vision du monde au regard du passé et du futur et invite à des modes d'éducation et de formation renouvelés. Enfin, cette réévaluation impose une démarche de précaution, moins par inhibition que par choix conscients et délibérés, et appelle à l'action, tant il est vrai que le développement durable ne saurait être un concept contemplatif, mais bel et bien un levier pour la croissance et une nouvelle matrice pour tout travail de prospective.

Personnalités qualifiées - Mme Douvin

Mme Douvin estime que l'exercice demandé au CES a non seulement le mérite de reconnaître la place de cette assemblée dans le dialogue social au sein de la société civile, mais aussi la qualité de ses travaux qui ont depuis longtemps placé le développement durable et l'environnement au cœur des réflexions de chaque saisine. C'est ainsi que nombre des rapports du Conseil ont formulé de multiples propositions allant dans le sens de ces préoccupations, et il faut saluer le travail du rapporteur qui a su les rappeler avec talent et les articuler dans une perspective très complète et dynamique.

Les travaux du Grenelle de l'environnement démontrent la prise de conscience, par le gouvernement, de l'urgence et de l'importance tant de la réflexion à conduire que des mesures à adopter. Parmi elles, il faudra valoriser le rôle du CES et, en son sein, accorder une place éminente aux associations spécialisées, dans le domaine de l'environnement.

Compte tenu de la place éminente maintenant reconnue au développement durable et de sa qualité de démarche stratégique et globale, nul doute que le CES est à même d'en être un acteur non négligeable, de par sa composition d'abord, du fait de la diversité de ses membres, mais aussi de par ses méthodes de travail, puisque le travail en section et les débats en plénière évitent la segmentation des questions et en assurent la transversalité. Mais donner toute sa place au développement durable exige une véritable évolution des mentalités et des comportements.

Mme Douvin a souhaité apporter deux témoignages au débat, en soulignant tout d'abord la prise en compte de ces questions par la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, notamment dans le rapport et l'avis présentés par M. Christian Rose.

Si l'on prend donc l'exemple du transport intermodal des personnes et plus encore des marchandises, dont on sait les effets sur la production des gaz à effets de serre, son développement indispensable à l'économie doit être concilié avec le développement durable. La France n'a pas le choix et l'objectif fixé de faire croître la part du fret non routier de 25 % d'ici 2012 exige un changement de grande ampleur. Comme dans les autres domaines, il faudra associer les mesures à court et à long termes, ainsi que le local et le national dans une perspective européenne, sachant que la moitié du droit français relève de la législation communautaire. On peut ainsi envisager la redevance d'usage des infrastructures routières évoquée dans le rapport de M. Quintreau ou l'attribution des sillons avec une autorité de régulation indépendante en association avec les régions, ou encore l'utilisation des fortes potentialités de construction de plateformes logistiques dans les ports. De nombreuses autres mesures restent à étudier et à affiner.

En ce qui concerne le transport des personnes, le rapporteur a parlé de l'utilisation accrue des transports collectifs, de l'usage des modes doux et du recours à de nouvelles motorisations. Toutes ces actions doivent se combiner avec la construction de nouvelles infrastructures, que ce soit en interurbain ou en complétant le réseau de lignes à grande vitesse.

En matière de transports collectifs urbains, l'exploitation doit être améliorée avec davantage de capacité et de fréquences, avec aussi une efficacité énergétique accrue grâce à de nouveaux matériels. Par ailleurs, les expériences de restriction de la circulation conduites par différentes villes étrangères doivent être étudiées, qu'il s'agisse de tarification du stationnement, de limitation en fonction du degré de pollution des véhicules ou de péage urbain de zone ou de cordon.

Le second domaine sur lequel veut insister Mme Douvin est celui des plans climat adoptés récemment par les collectivités locales comme Bordeaux et Paris. Ces plans sont particulièrement importants et ceci pour trois raisons. La première est qu'il s'agit de plans transversaux qui prennent en compte tous les domaines urbains sous l'angle du développement durable et fixent des objectifs et des méthodes. La deuxième repose sur le fait que la population se concentrant de plus en plus dans les villes, c'est bien là qu'il faut être le plus actif pour trouver des solutions, car c'est aussi là que se posent, souvent de façon aiguë, les problèmes d'environnement et de pollution. La troisième est enfin qu'on touche directement la population et qu'on la fait participer à ce grand défi qui impacte l'avenir de tous. Or, chaque individu et tous les hommes ensemble ont une part de responsabilité et un moyen d'agir en faveur de l'environnement. Par des actions de formation des consommateurs, l'ADEME a fait baisser sensiblement la production des déchets. La ville de Lille a diminué sa consommation d'énergie électrique de 40 %. Les exemples sont nombreux qui démontrent que c'est à tous les niveaux qu'il faut agir simultanément.

Il faut donc mobiliser les personnes, les territoires tout en clarifiant les compétences, mais aussi moderniser la gouvernance et le débat public. Avec la création de la commission de la prospective il y a trois ans, puis celle de la commission temporaire, le Conseil est en bonne place pour continuer et intensifier ses recherches en matière de développement durable, dans la mesure où cette notion, se retrouve tout entière dans ses domaines de compétences et, sans compter qu'il serait bon que le gouvernement s'appuie davantage sur cette institution.

Artisanat - M. Lardin

M. Lardin regrette qu'au lendemain de la publication des rapports des groupes de travail du Grenelle de l'environnement, la contribution du CES au débat perde de sa pertinence. Néanmoins, il se réjouit que contrairement aux attentes, la remarquable synthèse des avis présentée aujourd'hui témoigne de la grande acuité du CES, puisque la plupart des propositions annoncées dans la presse rejoignent celles qu'il a lui-même formulées. Elle va même plus loin dès lors que, sur des sujets aussi sensibles que les OGM et la politique énergétique française, les pistes avancées sont le reflet d'un large consensus obtenu après de longs mois de discussions entre tous les acteurs de la société civile et dont la plupart sont d'ailleurs encore d'actualité.

Pour ce qui est du type de croissance souhaitable qui concilie développement économique, cohésion sociale et respect des normes environnementales, l'artisanat n'a pas attendu cette mobilisation pour prendre des mesures. Que ce soit au niveau de l'information ou de la sensibilisation des jeunes et des professionnels, plusieurs outils pertinents ont ainsi été mis en place et des accompagnements spécifiques prévus pour permettre aux petites entreprises de « digérer » la lourde réglementation qui, dans ce domaine précis, est imposé à plus de 80 % par l'Europe. C'est la raison pour laquelle il paraît urgent de renforcer la veille, au niveau international et européen, pour vérifier en permanence que les obligations imposées aux entreprises sont bien les mêmes partout. Ce n'est en effet qu'à ce prix que la planète pourra être préservée et que les entreprises artisanales pourront continuer d'exister.

La création de nombreux conseils économiques et sociaux dans le monde et leur récente reconnaissance dans le processus décisionnel européen laissent à penser que le mouvement de démocratisation de la décision publique est en marche. Cette nouvelle donne repose en grande partie sur l'action du Président du CES et de la délégation pour l'Union européenne, qui est d'ailleurs à l'honneur aujourd'hui. Pour avoir su rassembler autant de points de vue différents autour de la problématique du développement au service des hommes et des territoires, il est urgent aujourd'hui d'exiger des pouvoirs publics qu'ils réactivent la procédure des suites données aux avis du CES ; qu'ils revoient le contenu de ses missions, c'est-à-dire la refonte totale de ses modes de saisine en lui confiant par exemple, l'examen du projet de loi de programmation annoncé dans la presse ; qu'ils mettent à sa disposition des moyens d'investigation nécessaires à la réalisation des études d'impact des projets et à l'évaluation des politiques mises en œuvre ; enfin qu'ils réforment la loi organique afin qu'elle prenne davantage en compte les évolutions de la société civile. Sur ce point, il souhaite rappeler l'insuffisante représentativité des artisans au CES, dont le nombre d'entreprises mais surtout leur contribution au développement durable dans ses composantes économique et sociale méritent davantage de considération.

À ce titre, le groupe de l'artisanat précise son désaccord quant au regroupement en trois collèges dans la mesure où il annihilerait toute possibilité d'expression de ces 900 000 entreprises qui estiment être une composante essentielle du monde de demain. En supprimant leurs voix, le risque est grand de recréer, en France, la loi du plus fort, au moment où précisément tant d'énergie est déployée à la combattre dans le reste du monde à travers la promotion du CES.

Agriculture - M. Guyau

M. Guyau observe que l'actualité nous rappelle brutalement, avec la fonte accélérée de la calotte glaciaire, la fragilité de l'environnement et renvoie donc ainsi à la qualité du développement. En réalité, cette préoccupation n'est pas nouvelle pour le CES et les différents rapports réalisés ici traduisent assurément une inquiétude croissante. Chaque fois des propositions ont été faites, dont le devenir, malheureusement, a pu parfois être des plus aléatoires. En tous les cas, elles attestent de tout un cheminement intellectuel et d'une maturité de la réflexion qu'il serait dommageable pour tous de négliger. Car l'environnement et l'écologie ne sont pas des sujets à part et chacun individuellement et collectivement porte à travers ses gestes quotidiens les orientations pour la planète de demain. Quoi qu'il en soit, tous les travaux montrent l'intérêt permanent du CES pour la question du développement durable et l'occasion qui est donnée aujourd'hui de les rassembler permet d'appréhender tout le travail réalisé.

Le contexte international évolue très rapidement et de la prise de conscience actuelle dépendra l'héritage des générations futures. En matière agricole et agroalimentaire, il faut qu'il soit le meilleur possible, car la mission première de l'agriculture est avant tout de nourrir les hommes, même si elle n'est pas exclusive. Or, la croissance continue de la population mondiale ne doit pas cesser d'alerter, comme le rappelle avec force, la journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre prochain. De fait, les démographes évoquent une augmentation de plus de la moitié de la population d'ici 2050 et si l'on va vers 9 milliards d'habitants sur la terre, comment faire face à ce qui représente un immense défi lorsque l'on sait que les conditions climatiques sont évolutives, les politiques agricoles bridées et les préoccupations environnementales justifiées ? Il faut rappeler que parmi les activités productives, l'agriculture est celle qui a le bilan carbone le plus positif. Il convient donc de développer une agriculture écologiquement productive.

Le secteur agricole s'est déjà fortement mobilisé, mais il ne pourra répondre à l'ensemble des priorités qu'on lui attribue, dont plusieurs sont contradictoires, sans une définition claire de la politique agricole. Aux objectifs fixés doivent être assignés des moyens financiers adaptés et suffisants, et non l'inverse. L'Union européenne doit ainsi renouer avec une préférence communautaire réelle et les distorsions fiscales, sociales ou environnementales entre États membres ou avec les pays tiers doivent enfin être prises en compte. La question des OGM doit également être posée avec clairvoyance et sans précipitation, car il s'agit à terme de l'indépendance technologique et alimentaire de la France. Les perspectives ouvertes par les biocarburants doivent par ailleurs être approfondies et les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement poursuivies, tant leur impact sur la nature est lent à se vérifier.

Par ces réflexions et celles des autres groupes, le Conseil prend toute sa place au sein de la dynamique créée autour du développement durable. La présence, en son sein, de représentants des différentes catégories socioprofessionnelles est une aide précieuse à la prise en compte des contraintes, ainsi qu'à la compréhension de leurs multiples dimensions, et il faut souhaiter vivement que sa contribution aux débats soit pleinement entendue des pouvoirs publics. Les paysans savent qu'il faut semer pour récolter et s'il le faut, ressemer. Le CES est un terreau fertile pour répondre à ces enjeux.

CGT-FO - Mme Videlaïne

Mme Videlaïne déclare que le dérèglement climatique a fait émerger une large prise de conscience environnementale, notamment au sein de cette assemblée. La préservation de la planète correspond à une exigence légitime de qualité de vie pour les générations présentes et futures, d'autant que la Convention de Rio signée en 1992 par plus de 150 pays affiche quinze ans plus tard un bilan très mitigé. La nécessité d'agir implique un vrai débat d'idées, prenant en compte les aspirations de tous les citoyens et leur sensibilisation au concept de développement durable. C'est d'ailleurs l'enjeu du Grenelle de l'environnement auquel, il convient de le souligner, le Conseil n'a pas été associé. En effet, alors que, comme le rappelle l'étude aujourd'hui présentée, cette assemblée a patiemment investi le champ du développement durable, elle n'a pas été en mesure d'exprimer son point de vue à l'occasion des réunions préparatoires organisées en vue du Grenelle de l'environnement. Aussi le travail de compilation réalisé avec objectivité par le rapporteur, qui a mobilisé un nombre certain de conseillers, suscite-t-il une interrogation : à qui et à quoi est-il destiné ?

À plusieurs reprises, le Conseil a posé la question impérieuse du choix de société en formulant les propositions nécessaires à la survie de l'environnement et indispensables à la réduction des inégalités. Et comme le souligne le texte, il a dépassé le cadre national des préoccupations écologiques et sociales en les resituant au niveau mondial. Ainsi, force est de constater que l'assemblée a alerté en permanence sur les risques, l'insuffisance des moyens et l'inadaptation des indicateurs, tout en insistant sur l'urgente nécessité de stimuler la recherche et l'innovation, ainsi que sur les opportunités de croissance et d'emploi offertes par le développement durable, au regard des contraintes liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'étude reflète l'effort de sensibilisation permanente fourni par le Conseil, mais sans vraiment trouver d'écho auprès des décideurs publics. Il semble que le Grenelle de l'environnement ait dégagé ses propres orientations et c'est bien ce qui pose question au groupe Force ouvrière. Il ne s'agit toutefois pas de contester le travail de synthèse réalisé par le rapporteur. Le tout est de savoir si, oui ou non, il sera exploité.

UNAF - M. de Viguerie

M. de Viguerie déclare qu'au-delà de la simple compilation des travaux du Conseil, le rapporteur a su mettre en valeur à la fois la remarquable capacité d'anticipation de cette assemblée et le souci constant qu'elle a de se situer dans tous les problèmes abordés sur le registre de la prévention. L'exercice était délicat !

Le groupe de l'UNAF aurait pu s'interroger : comment mettre en évidence la dimension familiale ? Mais le résultat est là : toute politique de développement durable sert par nature la politique familiale, et réciproquement. Un long débat s'est par ailleurs tenu sur l'opportunité de mentionner de façon explicite ce que certains collègues ont appelé le quatrième pilier du développement durable : la dimension culturelle, qui bien sûr, est constitutive de toute politique en la matière puisque la société de la connaissance et de l'innovation y participe. Éducation et formation en sont les deux fondements, sans compter que le respect des différentes cultures et civilisations nous fait obligation de prendre en compte cette dimension dans toutes les réflexions, aujourd'hui plus qu'hier, demain plus qu'aujourd'hui.

Or, la politique familiale à promouvoir est celle qui s'inscrit dans la durée, qui a pour socles la capacité d'éducation, le respect de l'autre et de son environnement, la construction d'une écologie qui prenne en compte la dignité physique, psychologique et spirituelle de tout homme et de toute femme. De fait, la globalité de la personne est au centre de toute politique familiale, comme de toute politique de développement durable : hors de ces chemins, ni l'une ni l'autre ne peuvent exister ni perdurer. Dans cet esprit, au cours des travaux sur la réforme des régimes de protection sociale, il faudra prévoir et anticiper sur les

conséquences financières et budgétaires que les exigences précédentes comportent, exercice dont on sait combien il est difficile.

Le groupe de l'UNAF veut maintenant attirer l'attention des conseillers sur quelques aspects qui lui paraissent significatifs. Depuis les derniers avis sur la qualité de l'habitat, il y dix-huit mois, soulignant l'importance de la lutte contre l'effet de serre en ce domaine, très nombreux sont les travaux, les propositions et les réalisations. Reste que la rénovation du parc ancien est le seul gage d'une efficacité importante sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui demande des moyens financiers, sinon budgétaires, très importants : cet effort reste à faire.

Par ailleurs, il serait bon que les travaux et avis du CES sur la politique de l'eau soient actualisés, mais aussi que l'évolution des modes de consommation et de publicité fassent l'objet d'études du Conseil, car il s'agit de questions centrales pour la santé et le cadre de vie des familles.

Enfin, la question de la gouvernance, sous-jacente à tous les échanges, tant chacun y est sensible sur tous les bancs de cet hémicycle, est à prendre sous tous ses aspects, dont deux paraissent négligés par de nombreuses instances.

D'une part, en effet, les procédures de médiation ont été peu traitées dans les groupes de travail de Grenelle, alors qu'un récent forum d'Iéna, qui a connu un grand succès, a mis en évidence la nécessité de la généralisation d'un tel outil, question sur laquelle le CES devrait poursuivre les travaux qu'il a commencés en 2001. D'autre part, il convient de promouvoir un vrai débat public informatif et participatif pour tous, qui doit toujours être précédé d'une concertation préalable entre les acteurs d'une décision ; mais encore faut-il que ceux-ci se connaissent et aient le temps, les lieux et les outils pour le faire. À cet égard, la vertu intrinsèque d'une assemblée comme le CES et des instances comme les CESR est indéniable, mais il faut aussi que la volonté politique de faciliter ce dialogue soit portée par la démocratie représentative locale. Le groupe de l'UNAF mesure, à travers son réseau, la nécessité que toute gouvernance prenne en compte ces deux dimensions quelque peu oubliées que sont la médiation et le débat public.

Au final, on ne peut que renouveler de très sincères félicitations au rapporteur et souhaiter voir le Grenelle de l'environnement se tenir, comme cela avait été annoncé, dans cette enceinte.

Professions libérales - M. Vaconsin

M. Vaconsin souligne que le CES n'a pas attendu juillet 2007 pour se préoccuper des enjeux du développement et de l'aménagement durables, comme en témoignent les nombreux avis votés par cette assemblée.

La présente mise au point démontre la capacité permanente du Conseil à appuyer sa réflexion sur les trois piliers du développement durable : l'économique, le social, l'environnemental.

Force est de constater cependant, qu'à de rares exceptions près, les messages de cette assemblée n'ont pas été perçus par les gouvernements successifs, comme si les décideurs et les leaders médiatiques étaient malentendants ou que les messages du CES étaient inaudibles. L'essentiel est pourtant de fonder et de cimenter une réflexion prospective, et c'est pourquoi cette contribution envisage de revisiter ou de préciser certains travaux déjà réalisés, d'aller plus loin et de rendre le dialogue avec les pouvoirs publics plus vivant, plus visible, plus efficace. De ce point de vue, la restitution de plusieurs années de réflexions et d'auditions d'experts enrichiront sans nul doute les travaux des six groupes de travail réunis depuis deux mois pour préparer le débat public.

Mais à l'instar du développement, la réflexion doit être durable et le problème est trop important pour être réduit à un simple remue-ménages conjoncturel, fut-il la marque d'une tardive mais réelle prise de conscience au plus haut niveau. À cette fin, le gouvernement a annoncé qu'il replacerait le débat au cœur des institutions, au cœur du CES, quitte à le réformer dans ses méthodes de travail et sa composition. Si la réforme est sans doute nécessaire, il est cependant à craindre que trop de précipitation conduise certains à casser l'outil dont ils n'ont pas su, ou pas voulu se servir, plutôt qu'à apprendre à l'utiliser. Et si nombre des membres de la commission temporaire ont souhaité s'impliquer dans une réflexion interne, débouchant sur des propositions propres au CES, la refonte de la composition du Conseil a toutefois été considérée comme hors sujet, alors qu'on ne saurait faire l'économie d'une telle réflexion.

Entre la frustration du non-dit et l'enthousiasme du bien écrit, le groupe des professions libérales a cependant opté pour une position cohérente et solidaire, et en renonçant à s'abstenir, a approuvé cette remarquable contribution.

Entreprises publiques - M. Ailleret

M. Ailleret indique que le groupe des entreprises publiques a approuvé, à la fin de la dernière séance de la commission temporaire, la contribution présentée aujourd'hui, qui compte des éléments positifs. La méthode de travail mais aussi la composition de la commission se sont avérées pertinentes pour traiter un sujet qui concernait plusieurs sections. Il faut s'en réjouir, car cela démontre la capacité du CES à pratiquer, en complément du travail indispensable en sections, une transversalité qui s'imposera de plus en plus pour des grands dossiers qui ont trait à la société française. Cette expérience doit donner confiance au Conseil pour préparer en profondeur l'évolution de ses méthodes de travail, comme le groupe des entreprises publiques le demande avec insistance depuis plusieurs mois.

Ceci posé, le rapporteur a mené à bien un travail considérable et su effectuer une solide analyse des travaux passés, étayée et authentifiée par des citations bien choisies des avis du CES. Cette contribution présente donc un panorama clair de l'implication passée du Conseil sur le développement durable, illustrant la légitimité de cette assemblée à traiter ce sujet, tout particulièrement dans le cadre de saisines gouvernementales.

Ces points positifs n'auraient cependant pu à eux seuls justifier l'approbation du groupe des entreprises publiques, dont les préconisations ont, par ailleurs, été prises en compte sur deux points essentiels. Premièrement, la légitimité du CES à traiter du développement durable ne peut reposer uniquement sur son passé et ce serait même un risque de s'y tenir. Il est donc indispensable de donner un éclairage sur la contribution que l'on peut attendre du CES sur ce très vaste thème pour lequel l'avenir reste pour l'essentiel à construire, avec de larges plages d'incertitudes et des espaces de liberté qu'il convient d'utiliser au mieux. La présidente et le rapporteur ont accepté que l'on ne s'en tienne pas à une lecture stricte de la mission confiée à la commission, et plusieurs pistes ont été ouvertes en matière de travaux futurs. La commission - ou une autre instance - devrait en tout cas aller plus loin en ce sens, dans le contexte d'élargissement de la concertation ouvert par le Grenelle de l'environnement.

Le deuxième point concerne la dimension économique du développement durable, quasiment absente des premières versions du rapport et, malheureusement, très peu développée dans de nombreux travaux du CES, voire complètement ignorée. Le rapporteur l'a heureusement réintroduite, notamment en mettant l'accent sur la contribution que le CES pourrait apporter en s'efforçant d'évaluer *a priori*, même en se limitant à de simples ordres de grandeur, les conséquences économiques et industrielles des mesures environnementales ou sociales préconisées. Il pourrait aussi dresser le bilan coût/avantage des actions permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre, afin de procéder à des comparaisons et éclairer les choix, ou encore

identifier les potentiels d'innovation, de création de richesses - et donc d'emplois - d'un développement « éco-durable ». Cette légitimité forte du CES à traiter conjointement les trois piliers du développement durable lui confère une position privilégiée. Encore faut-il - et il conviendra d'y veiller - que cela se traduise concrètement dans les différents dossiers abordés.

Enfin, l'orateur félicite la présidente et le rapporteur qui, chacun dans leur rôle, ont permis de pratiquer la transversalité et l'écoute dans une ambiance sereine et constructive, et de produire, au prix d'un travail extrêmement lourd, un rapport nourri et très bien rédigé.

Outre-mer - M. Paoletti

M. Paoletti rappelle le très grand intérêt de son groupe pour les questions environnementales. La protection des ressources naturelles des collectivités ultramarines, qu'il s'agisse des ressources biologiques marines et terrestres ou de la beauté des paysages, constitue une préoccupation de tous les instants. Mais on sait en outre que les changements climatiques annoncés mettent en péril toutes les îles basses et une partie non négligeable de la Guyane. Il faut donc être reconnaissant au rapporteur de ne pas avoir oublié ces collectivités dans son étude.

Sur le plan général, le groupe de l'Outre-mer est d'autant plus d'accord avec l'opportunité de cette étude qu'elle fait bien ressortir la permanence, au Conseil, de la réflexion sur le développement durable. Comme plusieurs intervenants avant lui, M. Paoletti souhaite qu'aux trois piliers du développement durable soit ajouté un quatrième, la culture. La dimension culturelle du développement, celle qui assure la cohérence du sentiment d'appartenance le « vivre ensemble », selon l'expression de la représentante de la CFDT, et qui permet d'assurer l'élan collectif de la communauté, devrait être plus souvent mise en avant dans les travaux à venir du Conseil. Quoiqu'il en soit, le groupe de l'Outre-mer salue la qualité de la synthèse rétrospective et prospective du rapporteur, et souhaite qu'elle contribue à renforcer le rôle et les moyens du CES.

Mutualité - M. Caniard

M. Caniard souligne les effets positifs du Grenelle de l'environnement qui, avant même sa conclusion, a notamment conduit le Bureau du CES à décider la création d'une commission temporaire pour faire un point d'étape des travaux du Conseil et mettre en évidence l'importance des rapports des représentants de la société civile en son sein. Au-delà de ce travail de compilation qui, seul, aurait pu être perçu comme une autocongratulation rétrospective ou un réflexe de défense institutionnelle, cette commission a eu la sagesse de dégager des axes structurants, qui devront articuler les travaux futurs.

L'enjeu est désormais de passer du discours aux actes, en rappelant que l'on ne saurait se réclamer du développement durable sans s'appuyer sur les quatre piliers qui le soutiennent : le social, l'économique, l'environnemental et le culturel.

La mutualité est au confluent de deux logiques : l'une liée à une conception de la santé qui accorde autant d'importance à ses déterminants, et donc à l'environnement, qu'à la réparation ; et l'autre qui, à travers ses modalités de gouvernance spécifiques, la contraint à concilier une vision communautaire de la santé, la santé publique, et des attentes individuelles, celles de ses adhérents.

La mutualité est donc particulièrement satisfaite de la place accordée par M. Quintreau à la question de la gouvernance.

Informé, organiser le débat public, instaurer le dialogue social et civil : autant d'objectifs qui exigent que le CES réfléchisse aux conditions dans lesquelles il peut prendre toute sa place dans cette évolution. De fait, il faut mettre fin au décalage entre la pertinence des travaux du Conseil et leur insuffisante prise en compte. Or, il semble que les conclusions du groupe 5 du Grenelle de l'environnement sur les institutions et la gouvernance préconisent une saisine du comité Balladur sur la réforme du CES, visant à permettre la participation de partenaires environnementaux pour favoriser l'émergence d'une stratégie nationale de développement durable, ambitieuse et efficace. Or, si l'on veut demain que le Conseil puisse répondre à cette attente, il est indispensable de redéfinir ses missions, au-delà des nécessaires adaptations, de manière à mieux faire partager l'importance de son rôle à l'ensemble des acteurs, des médias et de l'opinion publique.

Il est tout aussi indispensable d'avoir la lucidité de reconnaître que la composition du CES doit être revue pour mieux correspondre aux enjeux de demain. C'est à ces deux conditions qu'il pourra continuer à jouer un rôle dont chacun ici connaît la réalité et l'importance, qui ne sont cependant pas toujours perçues au dehors.

**Français établis hors de France,
de l'épargne et du logement - M. Clave**

M. Clave s'associe aux félicitations que les précédents intervenants ont apporté au rapporteur, qui a su réaliser une parfaite synthèse des débats contradictoires et parfois très animés qui ont eu lieu en commission. Sur le fond, la majeure partie des participants était d'accord, et si les avis pouvaient diverger sur la forme, le rapporteur a su, dans sa réponse, aboutir à un consensus très large et satisfaisant.

M. Quintreau a ainsi mis en exergue le fait que le CES, troisième institution de la République, n'a pas attendu les recommandations actuelles du gouvernement pour placer au cœur de ses débats les notions d'environnement et de développement durable. Au cours des dix dernières années, pratiquement tous les rapports et avis ont ainsi toujours intégré ces thèmes aujourd'hui prioritaires, sous le triple aspect humain, social et économique. Les responsables politiques auraient dû y prêter beaucoup plus d'attention.

Ce rapport fait une large place aux changements qui doivent s'opérer dans les sociétés actuelles, changements dans la manière de vivre, d'agir ou de réagir, changements parfois profonds qui doivent amener à modifier aussi bien des habitudes ancestrales que des traditions tenaces. Les enjeux climatiques et socio-économiques en dépendent. Il ne s'agit pas en effet simplement d'un problème national, mais d'un problème continental et mondial, et c'est au sein de l'Europe qu'il faut aujourd'hui harmoniser les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et pour le développement durable, sachant comme le souligne le rapporteur, qu'à ce jour, plus de la moitié du droit français relève de la législation communautaire.

M. Clave adhère à l'ensemble des conclusions du rapport, mais regrette que la partie purement économique n'ait pas été suffisamment développée, car à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays, le volet économique peut constituer une incitation forte au développement de technologies nouvelles liées à l'environnement et générer des emplois. Vivant tantôt en Allemagne tantôt en France, il a pu mesurer le retard et les réticences de l'État français en matière environnementale, alors qu'au cours de cette dernière décennie, 320 000 emplois étaient créés en Allemagne dans le domaine des énergies nouvelles. L'Allemagne est aujourd'hui le deuxième producteur mondial d'éoliennes et l'un des tous premiers dans le photovoltaïque et la géothermie. Dans toutes les grandes surfaces d'Outre-rhin, il n'est ainsi pas rare de trouver des panneaux solaires ou des pompes géothermiques à des prix abordables pour équiper sa maison. De nombreux programmes sont aussi mis en place en Espagne, en Hollande ou au Danemark, et partout les retombées ont été positives, non pas simplement sur le plan environnemental, mais également en matière d'emplois, de développement et de recherche. Le secteur des transports en profite :

M. Clave en a eu confirmation hier à Berlin, où il a appris que ce secteur avait progressé de plus de 10 % au cours des dernières années.

Pourtant, nombre de PMI/ME se plaignent des contraintes normatives imposées par Bruxelles, qui nécessitent parfois des investissements lourds entraînant une augmentation des coûts de production sans pour cela faire apparaître, de prime abord, une justification qualitative. On peut comprendre de telles craintes mais ces entreprises se trompent ; Outre rhin, les contraintes sont les mêmes et cela n'empêche pas les Allemands d'être les champions du monde de l'exportation.

L'information ciblée réalisée auprès des clients pour tous les produits propres, notamment l'électroménager et les produits bio en agroalimentaire, fait que pour vendre demain, il faut être aux normes aujourd'hui. Rien n'arrêtera le mouvement qui se met en place, même chez les consommateurs français les plus réticents. L'environnement et le développement durable ont entamé une marche inéluctable et il s'agit donc de s'installer confortablement dans ce train de l'écologie qui va prendre de la vitesse dans un futur très proche, afin de mieux regarder la nature intacte que l'on aura su protéger pour les générations futures.

Au total l'orateur croit profondément que la nécessité d'informer et d'éduquer les populations est devenue une priorité, et se réjouit de ce que le rapporteur ait particulièrement insisté sur ce point. C'est pourquoi, le groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement approuve le projet de contribution au débat national sur l'environnement et le développement durable.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier se félicite que les questions d'environnement et de développement durable fassent aujourd'hui l'objet d'un débat national et remercie le président d'avoir mobilisé le Conseil autour de ces enjeux cruciaux. Il salue la création de la commission temporaire, ainsi que l'exceptionnelle participation des groupes à ce débat. M. Verdier tient également à remercier le rapporteur, qui a mené un travail particulièrement difficile au cours de l'été, tant pour son écoute que pour le sort favorable qu'il a réservé à certaines propositions du groupe de la coopération. Celui-ci s'est néanmoins abstenu lors du vote sur la contribution, sans vouloir être discourtois ni remettre en cause la qualité de l'engagement de M. Quintreau, mais tout simplement parce que plusieurs réserves sur le fond demeurent.

La première concerne la méthode utilisée. Se retourner sur les travaux passés du CES était sans doute habile pour témoigner de l'acuité de ses compétences à un moment où des voix se sont élevées pour les mettre en doute. Toutefois, ce choix était risqué compte tenu de l'évolution rapide des connaissances scientifiques et il paraît bien paradoxal d'appuyer des recommandations pour l'avenir sur des travaux passés devenus parfois obsolètes...

Les dernières pages de la contribution jettent les bases d'un véritable plan pour l'avenir, ce dont se félicite le groupe de la coopération. Il aurait cependant souhaité que la conclusion soit plus fournie. Le temps aura sans doute manqué...

Le rapporteur a bien voulu, par ailleurs, accepter un amendement déposé par le groupe de la coopération et doit en être remercié. Malheureusement, le texte demeure ambigu sur la question de la croissance, d'autant qu'il existe en France des partisans de la croissance zéro, persuadés qu'elle seule permet de réduire les risques sur l'environnement. Pour sa part, le groupe de la coopération n'approuve pas l'expression « maîtrise de la croissance » et défend la recherche d'un équilibre entre une croissance économique nécessaire, qui passe par l'exportation et la conquête de parts de marché, et le respect de l'environnement. La contribution de la commission temporaire n'insiste pas suffisamment sur cet aspect.

Enfin, lorsqu'a été débattu le rapport Chertier sur le dialogue social, le groupe de la coopération a eu l'occasion d'exprimer son désaccord avec la proposition d'une composition du CES en trois collèges : celui des salariés, celui des employeurs, et un dernier plus flou, « le tiers secteur », regroupant un peu tout le monde. Cette simplification n'est certainement pas la solution pour représenter la société française dans toute sa diversité. En tout état de cause, les acteurs de terrain sur qui repose la réussite du développement durable méritent d'être représentés. Cette question exige que l'on y travaille de façon plus approfondie et prospective. Pour conclure, M. Verdier déclare qu'il reste beaucoup à faire, toute la question étant de savoir comment...

Associations - M. Roirant

M. Roirant tient à souligner la qualité du travail effectué par les membres de la commission temporaire et adresse ses félicitations à la présidente de cette commission et au rapporteur. Ils ont su, dans des délais très courts, assurer une synthèse des travaux du Conseil économique et social et formuler des propositions concrètes pour bâtir les réflexions à lancer dans le court terme.

Au-delà de la pertinence de cette contribution au « Grenelle de l'Environnement », qui devra être exploitée maintenant, ce travail démontre, opportunément, l'intérêt d'une approche diversifiée, plurielle et transversale que met en œuvre le Conseil économique et social dans sa mission consultative.

En effet, le traitement trop verticalisé et l'enfermement segmenté des questions vives de société, peuvent conduire à des réponses, expertes et fondées certes, mais n'intégrant pas toujours l'ensemble de la problématique. La trop grande sectorisation des problèmes sociétaux risque en outre de conduire à l'atomisation de la réponse du *Politique*. La complexité des problèmes sociétaux nécessite des approches globales et des croisements de regards et d'analyses comme ceux que permet notre assemblée par la diversité de sa composition...même si, nous le savons bien, des rééquilibrages sont nécessaires.

Face à l'urgence écologique et aux drames environnementaux de certaines situations contemporaines, la question du développement durable mérite une appropriation populaire et civique beaucoup plus large et plus importante. Nos collègues associatifs du monde de la protection de la nature et de l'environnement nous y ont fort justement sensibilisés depuis quelques années. La gravité de certaines attitudes invite à la mobilisation de tous les décideurs et de tous les citoyens dans leurs gestes quotidiens.

Cette contribution met en évidence, par ailleurs, le fait que le Conseil économique et social a intégré depuis longtemps dans ses travaux et ses réflexions la triple dimension du développement durable.

Plus fondamentalement, cette contribution met aussi en exergue le fait que le développement durable nécessite une « *gouvernance durable* ».

En 1987, on lisait dans le fameux rapport Brundtland : « *le développement durable est un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ».

La détermination des besoins du présent et du futur ne peut être unilatérale et de la seule responsabilité du politique. Plus les citoyens auront la possibilité de faire entendre leur point de vue, de donner leur avis, de faire part de leur opinion, plus les décisions des autorités publiques, quelles qu'elles soient, seront entendues, comprises voire soutenues.

Cette dimension du dialogue civil, entendu comme un dialogue global entre les pouvoirs publics et les corps intermédiaires œuvrant pour l'intérêt général, est encore plus nécessaire pour construire une société plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse du développement durable. En effet, les évolutions des comportements à favoriser, les changements de modes de vie à mettre en œuvre, sont tellement importants qu'il convient, tout en décrétant la mobilisation générale, d'associer le plus grand nombre à la définition d'un autre « *vivre ensemble* ».

C'est bien d'un véritable changement de cap dont il s'agit, et, pour affronter ce que nous pouvons appeler un réel enjeu de civilisation, il est essentiel d'associer le plus grand nombre à l'état des lieux, à l'analyse de la situation et à la construction de solutions.

Plus que jamais, les instances consultatives, à tous les niveaux des territoires de la République (CES, CESR, conseils de développement etc.) doivent être sollicitées et respectées.

Au niveau de l'Union Européenne, le traité modificatif envisage de favoriser des processus plus participatifs dans le fonctionnement démocratique des institutions. En effet, un article spécial énonce le principe de la démocratie participative fondé sur les citoyens et sur les associations. Le texte indique que toutes les institutions politiques de l'Union, notamment la Commission doivent entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives dans tous les domaines d'action de l'Union. Profitons-en pour faire aussi progresser les consciences dans ce nouvel espace civique. La préoccupation du développement durable ne peut se réduire à l'intérieur des frontières des États-membres.

Enfin, nous voulons conclure en évoquant un élément de contexte. Le groupe des associations s'inscrit dans la représentation transversale du monde associatif œuvrant pour l'intérêt général. L'éclatement du monde associatif au sein du Conseil économique et social, selon des considérations conjoncturelles serait antinomique à l'idée même du développement durable. Conjuguer harmonieusement les critères de l'efficacité économique, de la préservation de l'environnement et de la justice sociale relève de la définition même d'un développement durable et exige pour ce qui est du monde associatif de cultiver une éthique de l'unité dans la complémentarité des approches. Cette « *diversité dans l'unité* » est une richesse du monde associatif qu'il faut exploiter.

Nous voulons aussi évoquer une confusion de vocabulaire qui n'est peut-être pas aussi innocente et anodine qu'il n'y paraît. Nous voulons parler de l'utilisation du mot « association » quand on parle d'organisations œuvrant sur les terrains du social de la culture, des loisirs, de l'éducation, du sport, et de l'usage du terme ONG quand on parle des associations du monde de l'environnement. Toutes sont régies par la loi de 1901 et rassemblent de manière libre et volontaire des citoyens autour d'un projet spécifique. Est-ce un écart de langage inconscient ? Est-ce une distinction sémantique entretenue volontairement ?

En tout état de cause l'urgence des problèmes liés à l'environnement et au développement durable exige de fédérer toutes les énergies, toutes les approches pour habiter la terre autrement !

UNSA - M. Martin-Chauffier

L'UNSA estime qu'il était dans le rôle du Conseil de s'inviter dans le débat sur le développement durable. Fort d'un certain nombre de rapports déjà publiés sur le sujet. Le CES a d'ailleurs su dégager des pistes pertinentes, en particulier sur le développement durable qui doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ce concept pose donc la question de la durabilité économique, sociale, et environnementale, ainsi que, depuis peu, celle de la gouvernance mondiale, européenne et nationale.

L'accroissement de la pauvreté dans le monde, mais plus encore la croissance des inégalités et le manque d'accès aux ressources essentielles qui frappe des milliards de personnes imposent la recherche d'un équilibre économique et commercial qui doit passer par le respect de règles fondamentales en matière de droit du travail et de droits sociaux. Au niveau européen, la nouvelle stratégie du développement durable fait de la justice sociale de la prospérité économique et de la protection environnementale les préalables à une croissance économique durable. La France, qui doit prochainement assurer la présidence de l'Union, devra donc veiller à l'harmonisation de la Stratégie de Lisbonne avec celle du développement durable.

Pour les États comme pour les entreprises, il est temps d'évaluer précisément l'impact et le coût des dégâts perpétrés sur l'environnement, de définir les contours d'une nouvelle croissance non destructrice des milieux naturels et de mettre au point de nouveaux instruments afin d'intégrer les coûts environnementaux dans les politiques économiques.

Comme le précise le texte, il faut développer une croissance durable :

- en dynamisant le développement économique : les entreprises et l'État doivent investir massivement dans la recherche et le développement porteurs d'activités nouvelles et donc d'emploi ;
- l'accès à la formation continue doit être intensifié, car il faudra conduire au cours des prochaines années un effort significatif de formation pour répondre à l'émergence de métiers nouveaux et améliorer les qualifications.

Il convient donc ensuite d'articuler développement économique et cohésion sociale, ce qui nécessite de prendre en compte le développement durable dans toutes les politiques globales d'emploi, d'amélioration des conditions de travail, d'éducation ou de logement.

Enfin, comme le souligne le texte, les questions relatives au progrès économique et au progrès social doivent être débattues dans le cadre d'un dialogue social de qualité. Et le CES a sa place dans le débat en tant que représentant de la société civile. Sa composition et ses missions méritent d'être réexaminées pour qu'il soit à l'image de la société d'aujourd'hui.

Pour l'UNSA, l'exigence est une réforme de la démocratie sociale s'articulant sur une représentativité reconnue et incontestable des acteurs.

CGT - M. Rozet

La CGT partage le constat de l'étude quand elle souligne « la prise en compte par le Conseil économique et social des enjeux que pose le développement durable, des tendances lourdes qui le menacent et des perspectives qui le construiront. Ces tendances sont le produit de notre système, de nos fonctionnements et de nos comportements : elles sont donc difficiles à inverser. Ces perspectives sont celles de notre avenir et elles doivent être construites sous le double signe de la responsabilité et de la solidarité. Nous voulons en prendre la mesure et nous proposons d'investir les domaines relevant de l'urgence comme du long terme. »

Au moment où se déroule la deuxième phase du Grenelle de l'environnement, dans lequel la CGT a pris toute sa place, nous tenons à réaffirmer notre ambition de transformation profonde des modèles de production et de consommation, susceptible de permettre un nouveau type de croissance dans le cadre d'un développement durable, conciliant progrès social, respect de l'environnement et efficacité économique.

Cette conférence doit, selon nous, déboucher sur des mesures tout à la fois « concrètes, réalisables et socialement justes ». Concrètes tout simplement parce que la situation environnementale oblige à ne pas en rester aux constats, aux formules incantatoires, ou pire aux effets de communication. Réalisables, car il ne s'agit pas d'afficher des objectifs louables sans prendre les mesures pour les faire aboutir, c'est-à-dire sans organiser les transitions sociales nécessaires en termes d'emploi, de formation et de financement. Socialement justes enfin, parce que si la préservation de l'environnement et la promotion d'un développement durable dépendent de tous, les efforts doivent être proportionnels aux capacités contributives de chacun. Sur ce point, la CGT insiste pour que l'accent soit mis sur une véritable « responsabilité sociale des entreprises ».

Ces mesures doivent combiner : règles publiques d'application obligatoire, fiscalité et incitations financières, ainsi qu'outils de régulation. Elles devront prendre en compte le cadre européen et les accords internationaux existants sans que les États soient dépossédés de leurs pouvoirs à organiser « souverainement les conditions d'accès de leur population à des biens publics essentiels comme l'éducation, la culture, la santé, l'alimentation en eau potable, l'énergie, et les modalités de leur fourniture », comme l'a rappelé opportunément un précédent avis. C'est donc une modification radicale d'un certain nombre de logiques à l'œuvre aujourd'hui qui doit être engagée. Il est assez stupéfiant de constater, par exemple, que c'est au moment où chacun s'accorde sur la nécessité de réduire la part des transports routiers et de développer le transport ferroviaire que la SNCF annonce sa décision de suppression de 262 gares dédiées au fret, suscitant l'opposition commune des syndicats de salariés, des associations environnementales et de celle des usagers du transport présentes dans le groupe de travail « transport » du Grenelle de l'environnement.

Comme l'a souligné le rapport Stern, « le changement climatique constitue un défi sans précédent qui exige de notre part une réponse urgente et concertée au niveau mondial, si nous voulons écarter les risques les plus importants. Le coût de l'inaction dépasse de loin celui des mesures à prendre, mais nous devons agir immédiatement pour promouvoir les ambitieux changements nécessaires ».

Le rapporteur souligne, à juste titre, le rôle qu'a joué et que peut jouer le Conseil, du fait de sa composition, dans la prise en compte des différents éléments liés au développement durable, qui ne sauraient se réduire à sa composante environnementale. Mais ce constat ne saurait nous exonérer de constater avec lucidité les limites de notre institution actuelle; en particulier, et même s'il ne faut surtout pas les réduire à ce seul point, le décalage croissant entre les réalités multiples de la société civile française et le reflet qu'en donne la composition actuelle du Conseil économique et social, décalage qui mine, qu'on le veuille ou non, la légitimité de la parole du Conseil. Rester sur une posture de simple défense de l'existant serait, selon la CGT, une attitude lourde de dangers.

Après cette étude nécessaire et utile, la question de la suite du travail de la commission dite temporaire se trouve posée. La CGT estime, pour sa part, que son rôle essentiel doit désormais être d'assurer une veille et un suivi en matière de développement durable, en lien étroit avec le travail mené dans les sections.

Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Cartier

M. Cartier observe que s'il faut un Grenelle de l'environnement, c'est que des débats n'ont pas eu suffisamment lieu avant et ailleurs, en particulier dans cette enceinte. Certes, la présentation du travail de la commission temporaire témoigne du fait que le CES s'est bien préoccupé d'environnement, même s'il n'en avait pas encore la mission constitutionnelle, mais chacun sait qu'un vrai débat ne s'instaure que si toutes les parties prenantes sont présentes. Or, on ne trouve pas sur ces bancs des représentants de la défense de l'environnement, des consommateurs, des nouvelles professions ni des nouveaux syndicats dans toute leur diversité. De fait, cette assemblée ne peut plus rester le calque sociologique suranné qu'elle est devenue, où le pouvoir économique des activités productives est prépondérant. Est-ce la raison pour laquelle les avis du Conseil trouvent peu d'écho dans l'action gouvernementale ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'un développement soutenable doit intégrer les trois composantes économique, sociale et environnementale, que les questions liées au réchauffement climatique, à l'épuisement des ressources naturelles, aux modes de production agricole ou aux pollutions diverses sont devenues préoccupantes et appellent des débats contradictoires permanents où le modèle économique qui pousse à une consommation boulimique sera évidemment sur la sellette. Et le CES ne sera l'endroit idéal pour tenir un Grenelle permanent de l'environnement que s'il est le reflet de la société civile contemporaine.

Revivifiée par une nouvelle mission, une nouvelle composition et un nouveau mode de fonctionnement, cette assemblée pourrait alors tenir le rôle de véritable creuset préparatoire à la décision publique que voulait la Constitution pour cette troisième assemblée de la République. Mais si le Conseil restait frileux devant ces évolutions, il raterait un rendez-vous avec son histoire et risquerait de perdre sa légitimité.

Annexe 3 : Liste des travaux du Conseil économique et social

LISTE I

Les travaux repris dans cette liste font du développement durable un thème central de leur analyse, formulant des propositions en faveur de l'environnement en lien avec les aspects économiques et sociaux. Ils sont classés par ordre chronologique à l'intérieur de chaque rubrique et n'apparaissent qu'une seule fois, même lorsqu'ils auraient pu figurer dans plusieurs d'entre elles. Ce classement n'a de ce fait qu'une valeur indicative, qui n'a pour ambition que d'appeler l'attention sur l'intérêt de ces avis pour l'objet de la présente synthèse.

RUBRIQUES

- 1. Charte de l'environnement, droits fondamentaux, principes d'investissement public**
- 2. Effet de serre**
- 3. Agriculture, alimentation**
- 4. Pêche**
- 5. Logement, habitat, urbanisme**
- 6. Conjoncture**
- 7. Développement, mondialisation, relations internationales (dont relations extérieures de l'Union Européenne)**
- 8. Politiques européennes**
- 9. Pollution, déchets, gestion des crises et risques, prévention-santé, sécurité**
- 10. Transports**
- 11. Aménagement du territoire, maîtrise foncière**
- 12. Recherche, technologie, énergie**
- 13. Tourisme, loisirs**

1. Charte de l'environnement, droits fondamentaux, principes d'investissement public

L'investissement public en France : bilan et perspectives

Rapporteur : M. Charles Demons
Note d'Iéna n° 119, JO 2002-17

L'investissement public est à la croisée des chemins dans notre pays comme, plus généralement, en Europe. Les orientations tracées par le Conseil économique et social visent d'abord à un renouveau de l'action publique en la matière, dont on sait l'importance pour la compétitivité de l'économie, mais aussi pour la cohésion sociale et la qualité de la vie. Elles ont aussi pour ambition d'inciter à un véritable réexamen des conditions dans lesquelles ce souci de l'intérêt collectif peut, dans le contexte actuel, être efficacement pris en compte.

La charte des droits fondamentaux de l'union européenne, son intégration dans un traité constitutionnel : quelles implications pour les citoyens européens ?

Rapporteur : M. Christian Bigaut
Note d'Iéna n° 134, JO 2002-21

Le Conseil économique et social analyse la valeur juridique des droits civils, politiques, sociaux et sociétaux de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne éventuellement destinée à être intégrée dans le traité constitutionnel, ainsi que leur transcription dans le corpus juridique des États-membres ou candidats. Pour le Conseil économique et social, cette Charte doit devenir l'instrument juridique qui permettra de définir le standard de base commun d'un modèle social et sociétal de l'Europe élargie.

Environnement et développement durable : l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux

Rapporteur : M. Claude Martinand
Note d'Iéna n° 132, JO 2003-08

Quelle contribution le Conseil économique et social pouvait-il apporter à la charte de l'environnement ? C'est sa composition largement représentative de la société civile qui a incité le Premier ministre à solliciter son avis sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour mobiliser les acteurs économiques et sociaux dans ce véritable projet de société. Considérant que cette Charte relève du Développement durable, notre assemblée s'est attachée à en tracer les principales orientations et définir les principes sur lesquels elle devrait se fonder.

2. Effet de serre

Le suivi de l'effet de serre

Rapporteurs : MM. Jean Gonnard, Frédérique Rastoll
Note d'Iéna n° 14, JO 2000-12

La lutte efficace contre les émissions de gaz à effet de serre suppose une vigoureuse action internationale. À la veille de la conférence de La Haye qui précisera les mécanismes de mise en œuvre du protocole de Kyoto, le Conseil économique et social étudie, de nouveau, les politiques intérieures à conduire : pour notre pays, les gisements d'économie sont essentiellement à chercher dans les transports et le résidentiel tertiaire.

Les enjeux de l'après-Kyoto

Rapporteur : Mme Élyane Bressol
Note d'Iéna n° 232, JO 2006-07

Le changement climatique est désormais un fait avéré. S'il reste une incertitude, celle-ci porte sur son intensité et son rythme. Le Protocole de Kyoto représente une première étape. Cependant, l'avenir demande à la fois un élargissement de son périmètre et l'amélioration de son dispositif. Dans cet avis, le Conseil économique et social envisage une panoplie de politiques de niveau international, que l'Union européenne devrait proposer à l'ensemble des pays développés ou en développement.

3. Agriculture, alimentation

La formation : une nécessité pour accompagner le changement des exploitations agricoles

Rapporteur : M. Christophe de Rycke
Note d'Iéna n° 13, JO 2000-11

Le système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, créé il y a plus de 150 ans, a su accompagner les mutations de l'agriculture. Il doit maintenant intégrer d'autres changements économiques, politiques et sociétaux - internationalisation des marchés, préservation de l'environnement, valorisation des territoires, qualité des produits - tout en conservant ses principaux objectifs : contribuer à développer l'agriculture française, à promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs et l'insertion de salariés qualifiés.

***Les négociations commerciales multilatérales de l'OMC :
le volet agricole et alimentaire***

Rapporteur : M. Jean-Marie Raoult
Note d'Iéna n° 62, JO 2001-19

Les nouvelles négociations internationales doivent prendre en compte les préoccupations fortes exprimées par la société quant à la sécurité sanitaire, la traçabilité et la qualité des produits alimentaires, ainsi qu'à l'environnement et au rôle joué par l'agriculture. Le Conseil économique et social est favorable à un développement organisé des échanges et à l'instauration de mécanismes de régulation. Il attire l'attention des négociateurs à l'OMC sur les conséquences à long terme des engagements qu'ils prendront.

La sécurité sanitaire des aliments : un enjeu majeur

Rapporteur : M. Gilbert Capp
Note d'Iéna n° 69, JO 2001-22

Manger serait-il devenu risqué ? Comment réconcilier les Français avec leurs aliments ? Telles sont les questions auxquelles le Conseil économique et social a tenté de répondre. Le Conseil économique et social a examiné les causes des angoisses de nos concitoyens. Il formule des propositions qui passent par un engagement plus fort de la société civile dans la définition du modèle alimentaire de demain.

La place et le rôle des agriculteurs

Rapporteur : M. Hubert Bouchet
Note d'Iéna n° 144, JO 2003-17

Après une âpre compétition pour améliorer la productivité de l'agriculture, les agriculteurs sont aujourd'hui sollicités par de nouvelles attentes sociétales. Dès lors, leur rôle et leur place se retrouvent au cœur des négociations commerciales de l'OMC et de la réforme de la PAC. Les évolutions qui se dessinent suscitent tantôt l'intérêt, voire l'enthousiasme, tantôt l'inquiétude ou le désarroi, mais rarement l'indifférence. Le Conseil économique et social esquisse ce que devraient être la place et le rôle des agriculteurs dans notre société.

***Les débouchés non alimentaires des produits agricoles :
un enjeu pour la France et l'Union Européenne***

Rapporteur : M. Jean-Claude Pasty

Note d'Iéna n° 173, JO 2004-12

La valorisation des productions agricoles non alimentaires devrait permettre, à terme, de tirer de la matière végétale les richesses aujourd'hui fournies par le pétrole. Ce succès sera l'aboutissement d'une conjugaison d'efforts et de compétences issus du monde agricole, de l'industrie et de la recherche. Les actions de ces trois partenaires doivent être fortement stimulées par les pouvoirs publics pour explorer les nouveaux usages industriels du végétal.

Projet de loi d'orientation agricole

Rapporteur : M. Gaël Grosmaire

Note d'Iéna n° 201, JO 2005-06

Dans son avis, le Conseil économique et social approuve globalement les principaux axes du projet de loi d'orientation agricole : moderniser le statut d'exploitant agricole et assurer le renouvellement des générations, organiser l'offre de produits et l'accès à de nouveaux marchés, promouvoir les débouchés non alimentaires, assurer la sécurité sanitaire des aliments, répondre aux attentes de la société, améliorer les conditions de vie et de travail des actifs agricoles. Il souhaite que la loi soit porteuse d'un nouvel élan pour l'agriculture française des vingt prochaines années.

Quels besoins en services pour l'agriculture du xxi^e siècle ?

Rapporteur : M. François Heyman

Note d'Iéna n° 257, JO 2007-05

L'agriculture française s'est, depuis plus d'un siècle, fortement développée, grâce à l'appui de services. Des outils de recherche, de conseil, de soutien, de contrôle lui ont ainsi permis d'occuper une place mondiale de premier plan. Alors que les défis sont de plus en plus nombreux, alimentaire, énergétique, sanitaire, social, économique et environnemental, l'avis examine l'adéquation de ces services à l'agriculture de demain. Pour le Conseil économique et social, ceux-ci doivent s'adapter pour y répondre, dans le cadre d'un dialogue social à consolider.

4. Pêche

La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix

Rapporteur : M. Gérard d'Aboville
Note d'Iéna n° 216, JO 2005-16

La pêche maritime, activité structurante en matière d'emploi et d'aménagement du territoire, mais également enrichissante pour l'offre touristique, joue un rôle essentiel dans la vie du littoral métropolitain. Le Conseil économique et social propose un ensemble de mesures visant à atteindre un équilibre entre une exploitation optimale d'une ressource en diminution et la pérennisation de ce secteur d'activité.

La pêche et l'aquaculture en Outre-mer

Rapporteur : M. Gérard d'Aboville
Note d'Iéna n° 268, JO 2007-14

La pêche et l'aquaculture sont des activités essentielles pour le développement économique et social des collectivités françaises d'Outre-mer et pour un aménagement équilibré de leur territoire. Le Conseil économique et social propose un ensemble de mesures visant à moderniser et à organiser ces filières pour, dans le cadre d'un développement durable, mieux répondre à la demande en produits halieutiques du marché local mais aussi européen, largement importateurs.

5. Logement, habitat, urbanisme

Le logement dans l'Outre-mer français

Rapporteur : Mme Marie-Claude Tjibaou
Note d'Iéna n° 176, JO 2004-17

Dans l'Outre-mer français, en dépit des importants efforts de construction réalisés ces dernières années, les besoins de logements sociaux, de résorption de l'habitat insalubre, de restructuration du tissu urbain restent importants. L'aménagement du territoire, le respect des règles d'urbanisme et la mise en place d'équipements structurants deviennent urgents dans ces territoires aux écosystèmes fragiles, soumis aux risques sismiques et cycloniques.

Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie

Rapporteur : Mme Cécile Felzines

Note d'Iéna n° 223, JO 2005-26

La pénurie de logements contraint certaines familles à vivre dans des logements exigus, parfois même insalubres, ou mal situés alors qu'elles souhaiteraient pour la plupart accéder à la propriété. L'ambitieux programme de rénovation urbaine engagé par le gouvernement offre une occasion unique de lier les besoins quantitatifs aux attentes qualitatives exprimées par les Français. La raréfaction des énergies fossiles, le réchauffement de la planète et le respect des engagements souscrits à Kyoto exigent d'inscrire le logement dans une politique de développement durable.

Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques

Rapporteur : M. Paul de Viguerie

Note d'Iéna n° 231, JO 2006-06

Dans la lutte contre l'effet de serre et le changement climatique, les secteurs de l'urbanisme et de l'habitat ont un rôle important à jouer. Ils sont aujourd'hui directement ou indirectement à l'origine de près de 45 % des émissions de gaz à effet de serre et leur part relative n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Saisie par le Premier ministre, notre assemblée formule des propositions susceptibles de permettre à notre pays de respecter les engagements souscrits à Kyoto ou pris dans le Plan climat et de rejoindre ses partenaires européens mieux engagés dans ce domaine.

6. Conjoncture

Conjoncture au premier semestre 2003

Rapporteur : M. Alain Deleu

Note d'Iéna n° 143, JO 2003-15

Dans un environnement international dominé par les incertitudes liées aux suites de l'intervention en Irak et aux difficultés persistantes de certains « poids lourds » de l'économie mondiale, le climat social, en France, pèse sur le moral des ménages dont le comportement de consommation pourrait être altéré. Dans ce contexte, les instruments de la politique économique devraient être mobilisés pour écarter la perspective d'une déflation et soutenir l'activité en vue d'un développement solidaire, en coopération avec nos partenaires européens. Tel est le message fort de cet avis qui définit les voies et moyens du rebond.

La conjoncture au second semestre 2003

Rapporteur : M. Jean Billet
Note d'Iéna n° 155, JO2003-26

Alors que l'environnement international est marqué par des évolutions favorables, l'économie européenne, et celle de la France en particulier, tardent à sortir de l'ornière. Il n'y a pourtant là aucune fatalité et, dans cet avis, le Conseil économique et social se prononce notamment pour redonner la priorité à l'emploi par la maîtrise du taux euro-dollar, la renégociation nécessaire du Pacte de stabilité et de croissance et le soutien effectif de la consommation.

La conjoncture au premier semestre 2004

Rapporteur : M. Pierre Duharcourt
Note d'Iéna n° 174, JO 2004-13

La situation économique de la France et de l'Union européenne contraste avec la reprise constatée ailleurs. Les exportations sont fragilisées par le niveau de l'euro, la consommation et l'investissement restent insuffisants. Dans ce contexte, le Conseil économique et social fait des propositions pour réussir l'intégration des nouveaux membres de l'Union, parvenir à une accalmie durable sur les marchés des changes, promouvoir une gestion budgétaire plus efficace et plus juste, dynamiser l'économie française pour favoriser l'emploi et le recul de la précarité.

La conjoncture économique et sociale en 2005

Rapporteur : M. Luc Guyau
Note d'Iéna n° 203, JO 2005-09

Cet avis met en avant 20 propositions - conjuguant la nécessaire efficacité économique et l'impératif de justice sociale - qui visent à sortir l'Europe de sa morosité et à permettre à la France de retrouver confiance dans ses propres capacités. Le Conseil économique et social se préoccupe ainsi de l'instabilité du marché des changes et des conditions d'un véritable pilotage de l'Union européenne. Pour notre pays, il prône une politique incitant les entreprises à sortir de leur prudence et faisant face tant au niveau élevé du chômage qu'à la montée des inégalités.

La conjoncture économique et sociale en 2007

Rapporteur : M. Philippe Le Clézio
Note d'Iéna n° 265, JO 2007-11

L'avis annuel de conjoncture du Conseil économique et social qui intervient à une période charnière fournit l'occasion de passer en revue les problèmes auxquels est confronté notre pays. Il trace également des pistes de nature à faciliter la conciliation, par la politique économique, sociale et environnementale, des fondements quantitatifs et qualitatifs du développement durable.

7. Développement, mondialisation, relations internationales (dont relations extérieures UE)

Les relations entre l'union européenne et les pays tiers méditerranéens : bilan et perspectives du processus de Barcelone

Rapporteur : M. Jean-Claude Pasty
Note d'Iéna n° 15, JO 2000-13

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont un intérêt vital et stratégique pour l'Union européenne. À la veille de la conférence ministérielle de Marseille qui se tiendra sous présidence française et à un moment où le processus de Barcelone traverse une période critique, il importe que l'Europe redynamise le partenariat lancé en 1995 et affirme son engagement dans cette région du monde.

La contribution de la France au progrès des pays en développement

Rapporteur : M. François Coursin
Note d'Iéna n° 37, JO 2001-3

L'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud malgré un demi siècle d'aide au développement et de croissance sans précédent représente le défi le plus sérieux auquel est confrontée la planète. Ce constat conduit à repenser notre politique de coopération. Seule la mobilisation de tous les acteurs - publics et privés, du Nord comme du Sud - autour d'une politique globale et à long terme, conjuguant efficacité écologique, efficacité économique et progrès social permettra de répondre aux enjeux.

***De Doha à Cancùn : la libéralisation des échanges
au service du progrès humain ?***

Rapporteur : M. Jean-Claude Pasty
Note d'Iéna n° 140, JO 2003-13

Constatant les carences de l'après Doha et afin que l'ouverture des marchés soit effectivement mise au service du progrès humain, le Conseil formule, à la veille de la Conférence ministérielle de Cancùn, des propositions visant à la réduction des inégalités de développement à l'échelle mondiale, à la prise en compte des exigences sociétales en matière de développement durable, à la mise en place d'une meilleure gouvernance mondiale et à une réelle démocratisation du fonctionnement de l'OMC.

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord

Rapporteur : M. Michel Franck
Note d'Iéna n° 169, JO 2004-09

Alors que l'accent est souvent mis sur les dissensions entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord, le Conseil économique et social formule des propositions visant à redonner une nouvelle dynamique à leurs relations dans quatre domaines : économique et commercial, social, scientifique et culturel, ainsi que sur les questions d'environnement.

Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie

Rapporteur : M. Lucien Bouis
Note d'Iéna n° 181, JO 2004-23

Suite à l'élargissement de l'Union européenne vers l'est, la Fédération de Russie devient un voisin immédiat de l'Union mais également un partenaire de première importance du fait de son rôle géopolitique et économique.

Au regard des nouveaux défis que sont le terrorisme, les migrations ou la protection de l'environnement, le Conseil économique et social trace dans cet avis les contours d'un véritable partenariat entre les deux entités par le renforcement des relations économiques, sociales et culturelles.

Vers une mondialisation plus juste

Rapporteur : M. Alain Deleu
Note d'Iéna n° 193, JO 2005-02

Le Premier ministre a consulté le Conseil économique et social sur le constat et les recommandations du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT intitulé : *Une mondialisation juste - créer des opportunités pour tous*. Pour répondre au défi d'une mondialisation plus juste qui profite à tous, le Conseil économique et social préconise une mobilisation de la société civile, des actions concrètes et immédiates pour assurer un développement humain durable mais également à plus long terme des réformes du système multilatéral.

Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?

Rapporteur : Mme Chantal Lebatard
Note d'Iéna n° 215 - JO 2005-15

Les défis à relever en Méditerranée ne peuvent l'être que par une solidarité renforcée entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la zone. Dix ans après le lancement du « partenariat euro-méditerranéen » à Barcelone, il convient de le redynamiser en accordant une plus grande place aux actions de la société civile. C'est le sens des propositions du Conseil économique et social à l'occasion de cette célébration.

Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ?

Rapporteurs : MM. Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère,
Note d'Iéna n° 250 - JO 2006-22

La réalisation des objectifs de développement du millénaire est une obligation qui désormais s'impose à la communauté internationale. On ne pourra néanmoins y parvenir sans le recours à des financements innovants. À cet effet, le Conseil économique et social propose des outils et insiste sur la dimension européenne des actions à mener. Surtout, l'innovation doit résider dans la méthode elle-même, qui vise à rendre l'aide plus efficace et ainsi à convaincre les citoyens des pays donateurs de l'utilité de cette démarche.

Croissance potentielle et développement

Rapporteur : M. Pierre Duharcourt
Note d'Iéna n° 255, JO 2007-03

Notre pays doit, comme l'Europe dans son ensemble, relever des défis considérables pour favoriser un développement durable et solidaire : améliorer les régulations économiques et sociales afin de retrouver les voies d'une croissance plus dynamique ; lutter contre le chômage de masse ; consolider la cohésion et la protection sociales ; être à l'initiative dans la protection de l'environnement. Tels sont les thèmes au cœur du débat public qui sont abordés, dans cet avis, par le Conseil économique et social.

8. Politiques européennes

Le processus de Lisbonne : communication du bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2004

Coordinateur : M. Alain Deleu
Note d'Iéna n° 165, JO 2003-23

Cette communication du Bureau rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Sommet européen de printemps 2004, les éléments concernant le champ de la Stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par le Conseil économique et social.

Le processus de Lisbonne : communication du bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005

Coordinateur : M. Alain Deleu
Note d'Iéna n° 189, JO 2004-26

Cette communication du Bureau rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Sommet européen de printemps 2005, les éléments concernant le champ de la Stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par le Conseil économique et social.

Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne

Communication de Mme Évelyne Pichenot
Note d'Iéna n° 195, JO 2005-03

À la veille de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, la France s'interroge sur le chemin qui lui reste à parcourir pour participer à « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ». Les 14 indicateurs choisis par le Conseil européen pour mesurer cette progression reflètent l'équilibre entre les trois piliers de la Stratégie de Lisbonne. Cette communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social offre une photographie de la situation de la France au regard de ces objectifs chiffrés et apporte un panorama statistique complet de la situation des 25 États-membres à cet égard.

La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne

Rapporteur : M. Hubert Bouchet
Note d'Iéna n° 217, JO 2005-17

Nos sociétés connaissent une mutation accélérée sous l'effet du changement technique qui permet le déploiement du savoir. Pour le Conseil économique et social, le développement de la société de la connaissance - qui fonde l'économie de la connaissance - repose sur l'idée que chacun, étant doté de capacités lui permettant d'y trouver sa place, doit être mis en situation « d'apprenance » tout au long de sa vie.

Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne

Rapporteur : M. Henri Feltz,
Note d'Iéna n° 218, JO 2005-18

En mars 2005, dans le cadre de la relance de la Stratégie de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont invité le Comité économique et social européen à établir, avec ses homologues nationaux, un réseau d'initiatives de la société civile. Dans cet avis, le Conseil économique et social définit les grandes lignes des politiques économiques qui conditionnent, selon lui, la réussite de cette stratégie.

***Processus de Lisbonne :
Contribution du Conseil économique et social
à la préparation du sommet de printemps 2007***

Communication de M. Jacques Duron
Note d'Iéna n° 261, JO 2006-17

Dans la perspective du Sommet européen de printemps 2007, cette communication rassemble de manière synthétique les éléments concernant le champ de la Stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis récents adoptés par le Conseil économique et social. Cette communication présente aussi, à la demande du gouvernement, les observations de notre assemblée sur le projet de Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme, qui sera transmis prochainement à la Commission européenne.

***Suivi de la situation de la France
au regard des indicateurs de Lisbonne***

Communication de Mme Anne Duthilleul
Note d'Iéna n° 261 bis, JO 2007-07

Le Conseil économique et social s'investit de façon régulière dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne par laquelle, en 2000, l'Union européenne s'est fixé pour objectif à l'horizon 2010 de « devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ». Cette communication dresse un état de la situation de la France mise à jour fin 2006 au regard des 14 indicateurs structurels de la « liste restreinte » arrêtée par le Conseil européen. Ses cartes et graphiques offrent un panorama statistique sur la situation respective des 27 États-membres et leur évolution, en ajoutant un coup de projecteur sur l'innovation et la cohésion sociale.

De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « mieux légiférer »

Communication de Mme Catherine Dumont
Note d'Iéna n° 271 - JO 2007-17

Cette communication analyse le processus décisionnel européen, des consultations préalables aux décisions jusqu'à leur mise en œuvre en droit national. Elle présente également la stratégie visant à « Mieux légiférer » au plan communautaire, avec ses instruments et ses enjeux, ainsi que les contributions sur ce thème de divers acteurs.

Le Conseil économique et social formule dans ce cadre un ensemble de propositions qui tendent notamment à conforter dans le processus décisionnel européen une dimension consultative dans laquelle les acteurs de la société civile ont un rôle majeur à jouer.

9. Pollution, déchets, gestion des crises et risques, prévention-santé, sécurité

La gestion des déchets ménagers, une responsabilité partagée

Rapporteur : Mme Michèle Attar
JO 1999-02

Le Conseil économique et social estime que les grands objectifs de la politique de gestion des déchets que notre pays s'est fixés en 1992 ne pourront être atteints qu'en engageant une action d'ensemble articulée autour d'un renforcement du service public d'élimination et une réorganisation de son financement.

Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier Erika

Rapporteurs : Michel Muller, Charles Fiterman,
Daniel Tardy, Catherine Battut
JO 2000-3

Plus de vingt ans après celui de l'Amoco Cadiz, le naufrage de l'Erika a entraîné la pollution d'une partie de notre littoral atlantique. Cette catastrophe a suscité colère et indignation de la population. À cette occasion, le Conseil économique et social s'est à nouveau saisi de la question de la sécurité du transport maritime dans plusieurs de ses dimensions : sociales, techniques, réglementaires et environnementales.

La réforme de la politique de l'eau

Rapporteurs : René Boue, Francis Vandeweeeghe et Claude Miqueu

Notes d'Iéna n° 22 et n° 22-1, JO 2000-14

La gestion de l'eau doit s'intégrer dans une politique de développement durable. Plus équitable, plus solidaire et plus transparente, elle doit aussi répondre à des critères de qualité de plus en plus exigeants. Maîtrise des pollutions, consommation raisonnée et poursuite des investissements en matière d'assainissement sont les grands axes de cette nouvelle politique.

***Les causes et les conséquences du naufrage du pétrolier l'Erika :
un an après***

Rapporteurs : Charles Fiterman, Catherine Battut, Daniel Tardy,

Jean Moulin, Michel Muller, Gilbert Capp

Note d'Iéna n° 27, JO 2000-16

Le Conseil économique et social dresse, une année après la catastrophe de l'Erika, un premier bilan des évolutions intervenues (OMI, Union européenne, France) et en évalue la portée. Se fondant sur les analyses et les propositions de son premier avis, il présente de nouvelles recommandations pour reconstruire le paysage du transport maritime des matières dangereuses.

***Les conséquences des tempêtes de décembre 1999 sur la filière-bois :
des enseignements à en tirer***

Rapporteur : M. Roger Lesbats

Note d'Iéna n° 112, JO 2002-11

Les tempêtes de 1999 ont mis en lumière les limites de connaissance, de réaction et d'intervention des différents acteurs et la nécessité de prévoir un dispositif applicable rapidement dans une situation similaire. Le Conseil économique et social tire les enseignements de ces tempêtes en termes de compétitivité de la filière bois, d'exercice de choix stratégiques et de devenir économique et social de la forêt.

Prévention et gestion des risques technologiques et industriels

Rapporteur : M. Charles Fiterman
Note d'Iéna n° 133, JO 2003-07

La conjugaison du développement économique et d'une exigence accrue de sécurité appelle au renouvellement de la démarche de prévention du risque technologique et industriel. Les approches techniques et sectorielles doivent se prolonger par une approche globale et systémique. Le Conseil économique et social propose de placer au cœur du dispositif, rénové et centré sur l'entreprise, le facteur humain, permettant ainsi une véritable construction sociale de la sécurité.

La prévention en matière de santé

Rapporteur : M. Guy Robert
Note d'Iéna n° 154, JO 2003-24

Avec l'accès aux soins, la prévention doit devenir une composante à part entière de la politique de santé. Le Conseil économique et social présente des propositions en vue de développer une approche globale de la prévention, impliquant un véritable continuum prévention/soins mais associant également les acteurs éducatifs et sociaux, parallèlement à la prise de conscience par chacun de l'importance de son capital santé comme de celui d'autrui.

Organisation du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés

Rapporteur : Mme Élyane Bressol
Note d'Iéna n° 170, JO 2004-10

Durant ces trente dernières années, le travail a profondément changé et, avec lui, ses effets sur la santé des salariés. Parmi les nouveaux risques recensés, certains peuvent mettre en jeu la santé mentale des travailleurs. Pour le Conseil économique et social la santé au travail constitue un véritable enjeu de santé publique, qui nécessite une approche pluridisciplinaire et le concours de tous les acteurs de terrain concernés.

Les conséquences économiques et sociales des crises agricoles

Rapporteur : M. Joseph Guimet
Note d'Iéna n° 188, JO 2004-27

Les crises agricoles qu'elles soient climatiques, sanitaires, de marché ou liées à l'environnement, ont des conséquences économiques et sociales importantes. Si elles se répètent, elles peuvent conduire à la disparition des exploitations les plus fragiles et accélérer les restructurations de la filière agricole dans son ensemble. Le Conseil économique et social propose un certain nombre de mesures pour atténuer les effets de ces crises et contribuer ainsi au maintien durable d'une agriculture sur l'ensemble du territoire.

Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs

Rapporteur : Mme Anne Duthilleul
Note d'Iéna n° 229, JO 2006-03

La gestion des matières et des déchets radioactifs fait l'objet d'une attention particulière à juste titre. Après quinze années de recherche, le projet de loi prolonge les objectifs de la loi du 30 décembre 1991, en élargissant le champ à l'ensemble des matières radioactives et en instituant un plan national de gestion qui renforcera le dispositif actuel et visera à mieux informer les populations. Le Conseil économique et social soutient cette approche et réaffirme la nécessité de poursuivre les recherches et études sur les trois axes définis en 1991.

Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs

Rapporteur : M. Philippe Da Costa
Note d'Iéna n° 267, JO 2007-13

Enjeu majeur du vivre ensemble dans notre société, la sécurité routière n'est pas encore une culture partagée par tous, malgré la diminution importante du nombre des victimes de la route ces dernières années. Outre les avancées techniques qui permettront de gagner des vies, la prévention, l'éducation et la participation de tous à la mise en place de solutions inédites doivent être développées davantage. Une meilleure coordination entre les acteurs nationaux et locaux est la clé d'un fonctionnement optimisé au sein d'un domaine redéfini par le concept plus large de mobilité durable.

10. Transports

La régionalisation ferroviaire

Rapporteur : M. Jacques Chauvineau
Note d'Iéna n° 59, JO 2001-17

Le 1^{er} janvier 2002, la « régionalisation ferroviaire » sera généralisée. Sa réussite suppose que tous les acteurs se mobilisent. Les régions doivent soutenir l'intermodalité et organiser les services adaptés aux besoins et aux évolutions territoriales ; les citoyens, s'impliquer dans les instances de concertation locales ; l'État doit garantir la cohérence de la politique ferroviaire et la SNCF se décentraliser et répondre mieux aux attentes de qualité. Le Conseil économique et social fait des propositions pour assurer le succès de la réforme et contribuer ainsi au débat européen qui accompagne la profonde mutation du transport ferroviaire.

Aéroports de proximité et aménagement du territoire

Rapporteur : M. Jacky Lebrun
Note d'Iéna n° 94, JO 2002-2

De nombreux grands aéroports sont encombrés. Des nuisances en découlent pour les riverains. Des aéroports de taille moyenne, « les aéroports de proximité » peuvent, en jouant la complémentarité, contribuer à résoudre ces problèmes. Le Conseil économique et social suggère de lever les contraintes qui pèsent sur ces aéroports, et notamment d'adapter leur système de gestion aux réalités économiques. Il propose également la création d'un réseau européen d'aéroports de proximité en vue d'optimiser leurs moyens et leurs prestations.

Premier bilan de la régionalisation ferroviaire

Rapporteur : M. Jacques Chauvineau
Note d'Iéna n° 148, JO 2003-19

Depuis le 1^{er} janvier 2002, toutes les régions sont responsables des Transports express régionaux (TER), confirmant ainsi la capacité d'initiative des acteurs locaux. La mise en œuvre de la régionalisation des TER soulève un certain nombre de « bonnes questions » sur la coopération entre les régions, le rôle de l'État ou l'intermodalité... et esquisse également des réponses. Le Conseil économique et social fait des propositions pour amplifier la dynamique de cette réforme qui peut contribuer à alimenter le débat sur la décentralisation.

L'automobile française : une filière majeure en mutation

Rapporteur : M. Roland Gardin
Note d'Iéna n° 238, JO 2006-12

L'industrie automobile française traverse aujourd'hui un cycle de mutations probablement sans précédent. Aux marchés traditionnels s'ajoutent désormais les perspectives des économies émergentes. Une vision stratégique et prospective de tous les acteurs est, dès lors, indispensable, dans tous les domaines. Le Conseil économique et social analyse la filière dans son ensemble avec ses mouvements de recomposition permanente et conforte dans son avis la nécessaire adaptation aux nouveaux enjeux d'une compétitivité et d'une mobilité durable.

Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal

Rapporteur : M. Christian Rose
Note d'Iéna n° 249, JO 2006-21

L'impact positif de l'intermodalité sur l'environnement est reconnu. La développer suppose de créer un contexte général favorable : une concurrence mieux régulée, des mesures d'accompagnement ciblées et une diversification des moyens de financement. Cela suppose aussi de valoriser les atouts de chaque technique : pour le rail-route, accroître la place du transport de fret sur le réseau ferré national et créer un véritable espace ferroviaire européen ; pour la voie d'eau, améliorer la desserte terrestre des ports maritimes ; pour les autoroutes de la mer, faire appel au soutien financier du secteur public.

11. Aménagement du territoire, maîtrise foncière***Projet de loi de programme pour l'Outre-mer***

Rapporteur : Mme Marlène Melisse
Note d'Iéna n° 129, JO 2003-04

Le projet de loi de programme pour l'Outre-mer propose des mesures d'urgence pour faire face à la crise que traversent ces territoires. Consulté par le gouvernement, le Conseil économique et social suggère certaines améliorations de ce texte. Il estime en particulier nécessaire de compléter le projet de loi par des dispositions permettant de répondre aux difficultés permanentes de l'Outre-mer et s'inscrivant dans une réflexion globale et prospective.

***Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et
avenir des contrats de plan État-régions***

Rapporteur : M. Francis Vandeweeeghe
Note d'Iéna n° 180, JO 2004-18

L'évolution du cadre institutionnel français, la place croissante de l'Union européenne, les mutations économiques et sociales au niveau mondial modifient le fonctionnement traditionnel des relations entre l'État et les collectivités. La contractualisation jouera un rôle essentiel dans l'émergence d'une nouvelle forme de gestion des politiques publiques. Le Conseil économique et social propose des contrats de plan plus efficaces et plus cohérents pour contribuer à approfondir la décentralisation et à enrichir la démocratie.

La maîtrise foncière : clé du développement rural

Rapporteur : M. Jean-Pierre Boisson
Note d'Iéna n° 198, JO 2005-05

L'espace agricole et forestier est encore trop souvent considéré comme une réserve foncière au profit de l'urbanisation, des infrastructures et des autres activités économiques. Tous les dix ans, c'est l'équivalent d'un département de taille moyenne qui est soustrait à l'agriculture. Le Conseil économique et social considère, dans une perspective de développement durable, qu'une maîtrise foncière fondée sur une approche plus cohérente, au niveau régional des droits d'utilisation du sol, stable dans la durée, est nécessaire pour concilier les divers usages du sol.

12. Recherche, technologie, énergie

Les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2010-2020

Rapporteur : M. Gabriel Gaudy
JO 1999-4

La demande mondiale d'énergie ne cesse de croître. La concurrence entre énergies s'accroît. Les préoccupations environnementales s'avèrent chaque jour plus déterminantes. Quels peuvent être pour la France les choix énergétiques à privilégier pour assurer un développement économique durable ? Aucune source d'énergie ne doit être omise afin de pérenniser une filière nationale dont la qualité est reconnue et qui s'avère essentielle pour atteindre l'objectif de l'indépendance énergétique.

***La France face au défi des biotechnologies :
quels enjeux pour l'avenir ?***

Rapporteur : MM. Philippe Rouvillois et Guy Le Fur
JO 1999-13

De vastes perspectives d'application s'ouvrent aux biotechnologies. Elles suscitent de grands espoirs dans le domaine de la santé et de fortes interrogations dans celui de l'agriculture et de l'alimentation en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés. Elles font l'objet d'une compétition scientifique et économique où la France doit tenir toute sa place. Les enjeux éthiques d'acceptation par l'opinion sont essentiels : ils ne trouveront de réponse satisfaisante que moyennant une information éclairée du citoyen.

***Économie de la connaissance :
la recherche publique française et les entreprises***

Rapporteur : M. François Ailleret
Note d'Iéna n° 156, JO 2003-25

La compétitivité d'une économie est largement fonction de la qualité de sa recherche - tant publique que privée. Alors que l'Union européenne s'est donné l'objectif de devenir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique de la planète* », le Conseil économique et social analyse le potentiel scientifique de notre pays et formule des recommandations afin d'en améliorer l'efficacité.

La politique spatiale de recherche et de développement industriel

Rapporteur : M. Alain Pompidou
Note d'Iéna n° 179, JO 2004-19

Si l'Europe spatiale n'existe pas sans la France, celle-ci ne saurait être une puissance spatiale sans l'Europe. Alors que se dessinent de nouvelles collaborations internationales, l'espace doit être désormais un chantier à l'échelle de l'Europe, afin de faire fructifier l'acquis scientifique et industriel d'un secteur aux enjeux stratégiques. Dans ce rapport, le Conseil économique et social analyse les conditions du maintien de l'autonomie d'accès de notre continent à l'espace.

***Prélèvements obligatoires :
compréhension, efficacité économique et justice sociale***

Rapporteur : M. Philippe Le Clezio
Note d'Iéna n° 221, JO 2005-22

Au-delà de sa visée pédagogique, cet avis entend contribuer à une approche dépassionnée de la question des prélèvements obligatoires afin de rendre notre système fiscal et social plus lisible et conforme aux principes qui le régissent. C'est la condition pour que les citoyens se réapproprient les termes des véritables enjeux en la matière : l'efficacité de la dépense publique mais aussi son contenu, qui se doit d'être l'expression de choix politiques fondamentaux favorisant la cohésion et la justice sociales comme le dynamisme économique, assumés en toute transparence par la société.

***Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la
production et la consommation d'énergie ?***

Rapporteur : Mme Marie-Odile Paulet
Note d'Iéna n° 251, JO 2005-26

Le monde s'orienté-t-il vers un avenir énergétique durable ? La poursuite des tendances actuelles laisse penser que non. Le Conseil économique et social se plaçant à l'horizon 2050 dresse le panorama du mixte énergétique raisonné et équilibré qui devrait prévaloir à cette date. Aucune source d'énergie ne peut être exclue *a priori*. Les recherches doivent être activement poursuivies dans tous les domaines. Mais, au-delà des espoirs portés par la technique, il s'agira pour nos sociétés de modifier sensiblement leur rapport à l'énergie.

13. Tourisme, loisirs

L'accès aux vacances des jeunes adultes (18 à 25 ans)

Rapporteur : Mme Monique Mitrani
Note d'Iéna n° 80, JO 2001-25

Parmi les six millions de jeunes entre 18 et 25 ans, seuls six d'entre eux sur dix partent en vacances chaque année, soit beaucoup moins que les tranches d'âge qui les encadrent. Pourquoi cette classe d'âge a-t-elle moins accès aux vacances que la moyenne de la population ? Comment les inciter ou les aider, pour les plus impécunieux, à prendre des vacances, ce temps étant reconnu nécessaire à la construction de leur personnalité. Le Conseil économique et social s'est attaché à ouvrir un certain nombre de pistes en ce sens.

Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français

Rapporteur : Mme Cécile Felzines

Note d'Iéna n° 253, JO 2007-01

Dix ans après le rapport de M. Miguel Laventure sur le tourisme dans l'Outre-mer, le Conseil économique et social analyse la situation de ce secteur fondamental pour l'avenir économique de ces territoires. Face aux contre-performances constatées, l'avis propose une réorientation des politiques touristiques et des dispositifs fiscaux existants afin de permettre aux collectivités d'Outre-mer de s'inscrire avec succès dans l'âpre compétition qui règne dans leur environnement géographique respectif.

Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie

Rapporteur : Bernard Plasait

Note d'Iéna n° 269, JO 2007-15

Les foires, salons, congrès, réunions d'entreprises, voyages d'affaires..., habituellement et improprement appelés « tourisme d'affaires » sont source d'importantes retombées économiques pour la France. Pourtant, faute d'accroître ou de renouveler suffisamment son offre, elle voit sa position s'éroder. De nombreuses destinations étrangères ont su s'adapter à l'évolution de la demande et développer une image attractive dans un secteur dynamique et concurrentiel. Les propositions du Conseil économique et social ambitionnent d'aider tous les acteurs à définir une stratégie coordonnée et offensive pour augmenter nos parts de marché.

LISTE II

Les travaux cités intègrent plus particulièrement les dimensions temporelle, économique et démocratique du développement durable, et traitent notamment, sous le rapport de la gouvernance et de la mobilisation, des questions relatives aux mutations de la société. Ils sont classés par ordre chronologique à l'intérieur de chaque rubrique et n'apparaissent qu'une seule fois, même lorsqu'ils auraient pu figurer dans plusieurs d'entre elles. Ce classement n'a de ce fait qu'une valeur indicative, qui n'a pour ambition que d'appeler l'attention sur l'intérêt de ces avis pour l'objet de la présente synthèse.

RUBRIQUES

- 1. Gouvernance internationale et européenne**
- 2. Gouvernance nationale**
- 3. Gouvernance locale**
- 4. Mutation économiques, mutations sociales, travail**
- 5. Cohésion sociale, solidarité**
- 6. Droit au logement**
- 7. Mixité, intégration, mobilité, handicap**
- 8. Insertion des jeunes, formation, école**
- 9. Structure d'âge : aspects économiques et sociaux**

1. Gouvernance internationale et européenne

Les enjeux des négociations commerciales multilatérales du millénaire

Rapporteur : M. Jean-Claude Pasty
JO 1999-19

À la veille du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et face aux inquiétudes que suscite la libéralisation des échanges, le Conseil souligne la nécessité d'un cadre qui assure non seulement le progrès économique mais également le progrès social prenant ainsi en compte à la fois les différentes dimensions de l'échange international mais également l'attente de la société.

Participation du conseil économique et social au débat national sur l'avenir de l'union européenne

Rapporteur : Mme Annette Wiewiorka
Note d'Iéna n° 63, JO 2001-18

Conscient de l'enjeu, le Conseil économique et social s'engage pleinement dans le débat sur l'avenir de l'Union. Les propositions qu'il formule visent non seulement à relégitimer le projet européen en associant véritablement les citoyens à la réflexion mais également à orienter la position française sur les sujets qui seront abordés jusqu'à la conférence intergouvernementale de 2004.

Les négociations commerciales multilatérales : le cas des services

Rapporteur : M. François Ailleret
Note d'Iéna n° 73, JO 2001-23

Les services, dans toutes leurs variétés, constituent l'une des composantes principales de l'activité économique mondiale. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) organise ces échanges au niveau international dans le cadre de l'OMC.

La France dispose d'atouts indéniables dans nombre de secteurs. Ainsi, le Conseil considère-t-il qu'elle doit aborder la suite des négociations, initiées à Doha, dans un esprit offensif.

Quelles compétences sociales, quels acteurs dans une union européenne élargie ?

Rapporteur : Mme Évelyne Pichenot
Note d'Iéna n° 116, JO 2002-16

Alors que le débat sur l'avenir de l'Union va s'ouvrir au domaine social et au moment où l'Europe s'engage dans un élargissement sans précédent, le Premier ministre a chargé le Conseil économique et social de formuler ses propositions sur « la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États-membres en matière sociale » et sur la manière « d'améliorer la représentativité des partenaires sociaux au niveau européen et l'efficacité de leur action ». Les propositions de notre Assemblée visent à consolider le modèle social européen et à conforter la place et le rôle des partenaires sociaux européens.

Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire

Rapporteur : M. Charles Bonissol
Note d'Iéna n° 142, JO 2003-14

L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 conduira à une redistribution des fonds structurels entre les États. Les nouveaux entrants en deviendront les principaux bénéficiaires, sans pour autant que les difficultés des membres actuels aient disparu. Le Conseil économique et social propose une politique régionale communautaire fondée sur des critères rénovés. Il souligne les réformes que notre pays doit rapidement opérer pour y conserver toute sa place.

Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en France et en Europe

Rapporteur : M. Dominique Taddéi
Note d'Iéna n° 149, JO 2003-20

Dans cet avis, le Conseil économique et social fait le constat que, si l'euro se porte (presque) trop bien, les pays de la zone euro se portent mal. Le Pacte de stabilité et de croissance de 1997 s'avère inapplicable, faisant davantage encore ressentir le besoin d'une véritable coordination économique et sociale. Il est donc désormais indispensable de négocier un nouveau Pacte, orienté vers la croissance et l'emploi dans la stabilité. Son application devrait reposer sur un dialogue macroéconomique donnant toute leur place aux partenaires sociaux et aux parlements, tant au niveau européen que national.

Proposition de directive du parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur

Rapporteur : M. Francis Lemor
Note d'Iéna n° 191, JO 2005-01

La proposition de directive relative aux services vise à établir un cadre juridique permettant au fort potentiel de croissance et de création d'emplois qu'offre ce secteur de s'exprimer totalement. Il s'agit là d'une des plus fortes impulsions données au marché intérieur depuis sa création en 1993. Le Conseil économique et social approuve le principe d'un tel texte. Il s'interroge, cependant, sur certaines de ses dispositions concernant notamment le périmètre de son champ d'application et l'articulation du principe du pays d'origine avec les règles européennes préexistantes.

Les perspectives financières de l'union européenne

Rapporteur : M. Georges de La Loyère
Note d'Iéna n° 200, JO 2005-07

Pour soutenir la croissance, promouvoir la recherche et les nouvelles technologies, améliorer l'emploi, les politiques européennes sont essentielles car elles comportent des effets de synergie appréciables. Leur mise en œuvre ne peut s'appuyer sur les modes de financement actuels, devenus opaques et trop inégaux selon les pays membres. Le Conseil économique et social propose de doter à terme l'Union européenne d'un système de ressources propres sans augmenter la pression fiscale pesant directement sur les entreprises et les citoyens français.

2. Gouvernance nationale

Les perspectives de la France

Rapporteur : M. Gérard Alezard
Note d'Iéna n° 25, JO 2000-15

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social du rapport du Commissariat général du Plan sur *Les perspectives de la France* avant de le transmettre au Parlement avec « *les principaux enseignements que le Gouvernement entend en tirer pour son action* ». Le Conseil précise son opinion sur le rapport et explore les voies d'une prospective articulée autour de trois enjeux fondamentaux : une société de plein emploi ; de nouveaux rapports solidaires entre l'économie et le social ; la démocratie économique et sociale.

Pluridisciplinarité et synergie : une nécessité pour la recherche

Rapporteur : M. Alain Pompidou
Note d'Iéna n° 97, JO 2002-4

Jamais la science et la technique n'ont interagi aussi étroitement, provoquant l'avènement de la technoscience. Afin de mieux gérer la complexité et de répondre aux impératifs de compétitivité, le chercheur doit, désormais, élargir le champ de ses compétences et renforcer ses capacités de dialogue. Pour donner un nouvel élan à la recherche française, dans un cadre européen à mieux structurer, le Conseil économique et social engage à développer une orientation pluridisciplinaire et une approche synergique.

Santé et nouvelles technologies de l'information

Rapporteur : Mme Jeannette Gros
Note d'Iéna n° 98, JO 2002-5

Les nouvelles technologies de l'information - télémédecine, e-santé, cartes à puces...- bouleversent profondément les pratiques dans le secteur de la santé. Cette évolution, riche de potentialités pour tous les acteurs, suscite aussi des appréhensions. Les moyens à mettre en œuvre pour encourager ces progrès, le respect des droits de la personne, la sécurité informatique, la qualité des services proposés sur le web, la finalité même de ces nouveaux outils constituent autant d'interrogations. Le Conseil économique et social définit huit axes de propositions afin que les NTIC contribuent pleinement à l'amélioration de la santé.

***Renforcer l'attractivité de l'économie française
au service de la croissance et de l'emploi***

Rapporteur : M. Henri de Benoist
Note d'Iéna n°125, JO 2003-02

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'une réflexion sur l'amélioration de l'attractivité de la France. Alors que des classements internationaux récents ont suscité une certaine inquiétude quant à la capacité de l'économie française à attirer les capitaux, les activités et les compétences, c'est à une approche dépassionnée du sujet qu'invite cet avis. Pour le Conseil économique et social, notre pays doit en priorité se concentrer sur le renforcement de ses atouts, tout en veillant aux faiblesses qui lui sont attribuées.

Projet de loi de programme pour la recherche

Rapporteur : M. François Ailleret
Note d'Iéna n° 220, JO 2005-21

Le projet de loi de programme, soumis au Conseil économique et social, entend permettre à la nation de « sceller un nouveau pacte avec sa recherche » alors que celle-ci est à un tournant de son histoire. Notre assemblée approuve la volonté exprimée de s'engager sur la voie de la rénovation. La France dispose d'atouts incontestables, au premier rang desquels la qualité de ses chercheurs. Une nouvelle architecture du dispositif doit permettre d'améliorer la place de notre pays face à ses principaux concurrents.

Aménagement du territoire, services publics et services au public

Rapporteur : M. Jean-Alain Mariotti
Note d'Iéna n° 224 bis, JO 2006-01

Face aux multiples mutations qui touchent la société, l'évolution des services publics est inéluctable. Pour le Conseil économique et social, l'action doit désormais reposer sur la notion de « services au public », notion qu'il estime plus adaptée à la réalité et qu'il définit comme l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires à la vie des populations et des territoires à un moment donné. Il fait des propositions pour mieux évaluer les besoins, favoriser davantage les partenariats, prendre en compte la diversité des territoires, permettre les adaptations dans le temps, responsabiliser les usagers et intéresser les personnels.

La faisabilité financière des programmes d'infrastructures

Rapporteur : M. Philippe Valletoux
Note d'Iéna n° 228, J.O. 2006-04

Le développement des infrastructures est un élément clé de la compétitivité d'une économie et de la qualité de la vie des habitants d'un pays. Or, les modalités de leur financement se traduisent parfois par des attermolements préjudiciables et coûteux en temps et en argent. Le Conseil économique et social avance douze propositions permettant d'améliorer les procédures actuelles.

La coopération sanitaire française dans les pays en développement

Rapporteur : M. Marc Gentilini
Note d'Iéna n° 234 - JO 2006-08

Face à une situation sanitaire mondiale qui s'aggrave, le savoir-faire français dans le domaine de la coopération sanitaire justifierait un engagement beaucoup plus actif de notre pays. Or, on assiste au contraire à un déclin de la présence française. Dans cet avis, le Conseil économique et social milite pour une réduction de la fracture sanitaire par une politique volontariste de réactivation de la coopération sanitaire française en encourageant au sein de la jeunesse l'expression d'une démarche de solidarité au service des populations les plus pauvres.

Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2000

Rapporteur : M. Alain Saubert
Note d'Iéna n° 239, JO 2006-13

La loi de programme pour l'Outre-mer a mis en place un dispositif de défiscalisation et d'exonération de charges patronales qu'elle prévoit d'évaluer tous les trois ans. L'année 2006 est celle de la première évaluation. Fondant son appréciation sur le « ressenti » des acteurs locaux, le Conseil économique et social constate les apports de la loi mais relève aussi des effets négatifs. Il suggère des améliorations au texte pour mieux répondre aux spécificités de ces territoires ainsi que la définition d'indicateurs adaptés en vue des prochaines évaluations.

Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises

Rapporteur : M. Roger Mongereau
Note d'Iéna n° 243, JO 2006-15

L'intelligence économique est un concept qui, dans le présent avis, recouvre : l'anticipation des évolutions de marché, la protection du patrimoine et la créativité, l'exercice d'une influence. Le Conseil économique et social s'est particulièrement attaché à l'application de l'intelligence économique dans les PME, entreprises souvent innovantes mais vulnérables. Les propositions formulées concernent les entreprises elles-mêmes, l'État et les facilitateurs de cette démarche. Elles visent, dans le contexte de la mondialisation, à tirer parti aux mieux des atouts de notre pays.

3. Gouvernance locale

La décentralisation et le citoyen

Rapporteur : Mme Claudette Brunet-Léchenault
Note d'Iéna n° 7 et n°7.1, JO 2000-06

La décentralisation a mis en mouvement un processus qui a provoqué d'importantes transformations. Elle a créé des espaces de liberté, installé des contre-pouvoirs face au pouvoir central et libéré des énergies. Personne ne la remet en cause y compris ses adversaires de 1982. En revanche, elle visait à rapprocher la décision du citoyen : cet aspect un peu oublié devient aujourd'hui une ardente obligation.

La décentralisation a dix-huit ans, elle est majeure. Elle doit davantage devenir citoyenne.

L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales

Rapporteur : M. Jean-Pierre Brunel
Note d'Iéna n° 48, JO 2001-10

L'autonomie financière des collectivités territoriales procède d'une approche globale des relations financières entre l'État et ces collectivités. Ce rapport en présente une analyse détaillée et offre une synthèse inédite des mécanismes financiers de fiscalité locale et de péréquation en vigueur dans plusieurs pays européens. Le Conseil économique et social propose une réforme des impôts locaux et de la péréquation ainsi que la mise en place de nouvelles règles du jeu entre l'État et les collectivités locales.

Métropoles et structuration du territoire

Rapporteur : M. Jean-Claude Bury
Note d'Iéna n° 137, JO 2003-09

Le développement de quelques grandes métropoles de taille européenne représente un enjeu essentiel pour l'attractivité et la structuration de notre territoire. Pour inscrire la France dans cette dynamique mondiale de métropolisation, le Conseil économique et social propose cinq axes d'action : maîtriser l'urbanisation, assurer une bonne gouvernance métropolitaine, renouveler le partenariat avec les régions, privilégier la contractualisation avec l'État et permettre l'émergence de métropoles transfrontalières.

Aménagement du territoire et établissements de santé

Rapporteur : M. Michel Picard
Note d'Iéna n° 175, JO 2004-14

Malgré un système de soins sans cesse amélioré, la France ne parvient pas à réduire les disparités devant la santé qui existent sur son territoire. Le Conseil économique et social suggère des pistes pour mieux répondre aux besoins : développement des réseaux et des alternatives à l'hospitalisation, redéfinition du partage des tâches entre professions médicales et paramédicales, présence minimum des médecins dans certaines zones. Enfin, pour un meilleur pilotage du système, il recommande une gestion unifiée au niveau régional par des structures associant mieux l'ensemble des intervenants.

Communes, intercommunalités, quels devenirs ?

Rapporteur : M. Pierre-Jean Rozet
Note d'Iéna n° 206, JO 2005-11

Le développement rapide depuis dix ans de l'intercommunalité à fiscalité propre - communautés urbaines, communautés de communes comme d'agglomérations - conduit à poser de façon radicalement différente la question des politiques publiques au niveau local. Persuadé de la nécessité d'achever la carte de France de ces communautés et d'améliorer la représentativité de ces structures, le Conseil économique et social propose des mesures propres à renforcer le couple communes/intercommunalité et à préserver l'originalité de la construction intercommunale française fondée sur le volontariat.

***Fiscalité et finances publiques locales :
à la recherche d'une nouvelle donne***

Rapporteur : M. Philippe Valletoux
Note d'Iéna n° 252, JO 2006-24

La fiscalité locale est généralement jugée « à bout de souffle, opaque », voire « archaïque, injuste »... Le Conseil économique et social dresse un état des lieux et propose de fixer des principes pour une nouvelle répartition fiscale et une réforme profonde du financement des collectivités territoriales. Il montre à l'aide de pistes concrètes qu'une nouvelle donne est possible.

4. Mutations économiques, mutations sociales, travail

Mutations de la société et travail social

Rapporteur : M. Daniel Lorthois

Note d'Iéna n° 3, JO 41100-05

Le travail social a subi, depuis le milieu des années soixante-dix, les effets de plusieurs chocs : la crise d'adaptation du système de production, l'aggravation des précarités, la décentralisation et l'émergence de nouveaux acteurs de l'intervention sociale.

Le Conseil économique et social propose des axes de réforme pour reconnaître le travail social à sa juste valeur, poursuivre sa modernisation et faire des bénéficiaires les acteurs de leur propre devenir.

Le harcèlement moral au travail

Rapporteur : M. Michel Debout

Note d'Iéna n° 42, JO 41101-7

La notion de harcèlement moral s'est récemment imposée pour traduire des situations de violences interpersonnelles en milieu professionnel. Le harcèlement moral doit être traité préventivement et reconnu comme un risque professionnel.

Pour le Conseil, des mesures législatives sont nécessaires. Il invite les entreprises et les administrations à porter un regard nouveau sur les atteintes à la santé psychique au travail.

Le temps des villes - Pour une concordance des temps dans la cité

Rapporteur : M. Jean-Paul Bailly

Note d'Iéna n° 96, JO 2002-3

La maîtrise du temps est devenue une des préoccupations majeures de nos sociétés. Comment concilier temps professionnel, temps familial et temps pour soi ? Jusqu'où faut-il s'adapter ? Quelles modalités de concertation et quelles régulations à mettre en place ? Pour le Conseil économique et social, dialogue élargi au niveau sociétal et innovation sociale sont les outils à privilégier pour concilier qualité de vie et progrès économique et social.

Le droit du travail : les dangers de son ignorance

Rapporteur : M. François Grandazzi
Note d'Iéna n° 102, JO 2002-6

15 millions de salariés et 1,5 million d'employeurs sont aujourd'hui concernés par le droit du travail. Connaître cette législation est un enjeu majeur, son ignorance pouvant remettre en cause son efficacité. C'est sous l'angle de l'accès à ce « droit du quotidien » et dans le but d'en améliorer l'usage que le Conseil économique et social avance des propositions et esquisse les pistes d'une réflexion prospective. Il suggère de rendre la législation du travail plus accessible grâce à une communication adaptée.

***SMIC et réduction du temps de travail :
des divergences à la convergence***

Rapporteur : M. Jean Gautier
Note d'Iéna n° 106, JO 2002-10

La loi sur les 35 heures du 19 janvier 2000 a instauré des garanties de rémunération mensuelle pour les salariés au SMIC dont la durée du travail a été réduite. En juin 2002, le Premier ministre a chargé le Conseil économique et social « d'établir un état des lieux », de « diagnostiquer les conséquences économiques et sociales de la multiplicité du SMIC » et de « dresser un inventaire des solutions tendant à rationaliser le référent salarial minimum ». Dans la perspective de rendre son unité au SMIC, notre assemblée propose dans cet avis des solutions qui tentent de concilier la nécessaire progression du pouvoir d'achat des salariés les moins rémunérés tout en préservant la situation financière des entreprises

La place du travail

Rapporteur : M. Bernard Vivier
Note d'Iéna n° 145, JO 2003-16

Par-delà ses profondes mutations, le travail continue d'occuper une place centrale dans l'organisation de la société comme dans la vie des hommes. Le Conseil économique et social estime néanmoins nécessaire d'en renouveler l'approche, afin de faire face aux besoins de conciliation entre mobilité de l'emploi et sécurité des travailleurs, ainsi qu'entre temps de travail et autres temps sociaux.

L'acte productif dans la société des savoirs et de l'immatériel

Rapporteur : M. Hubert Bouchet
Note d'Iéna n° 160, JO 2004-03

À bas bruit, l'immatériel saisit l'ensemble de nos actes. Autrement appelé « donnée » ou « information », il a gagné, après le monde de la production, celui de la vie quotidienne et personnelle de chacun d'entre nous. Le Conseil économique et social examine ce processus qualifié, à un siècle de distance, « d'irrésistible » par Karl Marx et Raymond Aron et qui abolit les frontières et interroge sur la relation nouvelle au travail et à la production.

Les droits d'auteur

Rapporteur : M. Michel Muller
Note d'Iéna n° 182 - JO 2004-21

Comment favoriser l'accès universel au savoir et à la culture dans un monde où les informations circulent de plus en plus vite ? Comment garantir dans le même temps la diversité de la création et la protection des droits de leurs auteurs ?

Sur ces questions, qui font l'objet de nombreuses réflexions et controverses dans lesquelles droits d'auteur et copyright sont opposés, le Conseil économique et social formule des propositions susceptibles d'organiser à l'ère numérique un juste équilibre entre des acteurs aux intérêts légitimes, souvent divergents.

Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités

Rapporteur : M. François Édouard
Note d'Iéna n° 194, JO 2005-04

L'essor des stratégies d'externalisation en France soulève un certain nombre de questions au regard de leurs conséquences sur l'emploi et le travail, et justifie une réflexion sur les moyens d'éviter les plus négatives d'entre elles. Dans son avis, le Conseil économique et social tente de concilier l'impératif de compétitivité des entreprises et l'aspiration des personnes à la sécurisation de leurs parcours professionnels, en inscrivant l'externalisation dans une dynamique positive et responsable.

Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne

Rapporteur : Mme Évelyne Pichenot
Note d'Iéna n° 195, JO 2005-03

À la veille de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, la France s'interroge sur le chemin qui lui reste à parcourir pour participer à « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde ». Les 14 indicateurs choisis par le Conseil européen pour mesurer cette progression reflètent l'équilibre entre les trois piliers de la Stratégie de Lisbonne. Cette communication de la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social offre une photographie de la situation de la France au regard de ces objectifs chiffrés et apporte un panorama statistique complet de la situation des 25 États-membres à cet égard.

***Liberté d'information et protection du citoyen
face au développement des médias***

Pas de Note d'Iéna en archive disponible
Rapporteur : M. Claude Chambonnaud
Section du cadre de vie
JO N° 1999-18

Comment, dans le formidable bouleversement introduit dans les médias par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, maintenir le fragile mais fondamental équilibre pour une démocratie, entre l'indispensable liberté d'information et la nécessaire protection du citoyen ?

C'est à cette interrogation que les propositions du Conseil économique et social tentent de répondre.

***Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne
pour assurer son avenir***

Note d'Iéna n° 209

Rapporteur : M. Michel Muller

Section des affaires sociales

JO n° 2005-13

La presse quotidienne est en crise. Mais de quelle crise parle-t-on ? Crise financière, crise du lectorat, crise des contenus... Le Conseil économique et social, après avoir analysé les difficultés persistantes et multiples de ce secteur, s'est attaché à formuler des propositions susceptibles de favoriser une meilleure participation des citoyens au débat public, en leur permettant de retrouver, dans le quotidien de leur choix, des éléments pour mieux comprendre l'environnement politique, social et culturel.

Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française

Rapporteur : M. André Daguin

Note d'Iéna n° 245, JO 2006-18

Hôtellerie et tourisme sont interdépendants. Or la situation du tourisme n'est pas aussi florissante que les chiffres publiés pourraient le laisser croire. Si le parc hôtelier s'est considérablement modernisé depuis les années soixante avec l'apparition des chaînes, une partie des hôtels indépendants qui assurent pourtant une bonne irrigation du territoire est aujourd'hui menacée de disparition, faute d'une rentabilité suffisante qu'une fiscalité inadaptée aggrave. Les propositions du Conseil économique et social portent sur l'ensemble de l'hôtellerie et accordent une attention particulière à la petite hôtellerie.

***Enjeux sociaux et concurrence internationale :
du dumping social au mieux-disant social***

Rapporteur : M. Didier Marteau

Note d'Iéna n° 248, JO 2006-20

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, le dumping social apparaît comme un sujet majeur, au plan national, européen et international, en termes de préservation et de renforcement des droits sociaux. Pour favoriser le passage d'une logique de dumping social à un objectif de mieux-disant social, le Conseil économique et social propose des pistes de réflexion gagnantes tant pour la compétitivité des entreprises et des territoires que pour l'emploi et les conditions de vie et de travail.

Consolider le dialogue social

Rapporteurs : MM. Paul Aurelli et Jean Gautier
JO 2006-23

Le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social des suites du rapport Hadas-Lebel. Le Conseil économique et social explore des voies d'évolution innovantes propres à consolider le dialogue social quant à la représentativité syndicale, à la validité des accords collectifs, au dialogue social dans les PME et aux moyens des organisations syndicales. Des réflexions sur la situation dans les collectivités d'Outre-mer et dans la Fonction publique, ainsi que sur l'élargissement du dialogue social à l'ensemble de la société civile complètent cet avis.

Le développement des services à la personne

Rapporteur : M. Yves Vérollet
Note d'Iéna n° 254, JO 2007-04

Les services à la personne connaissent un développement croissant sous les effets conjugués d'une demande importante et d'incitations fiscales et sociales, visant à favoriser le développement de l'emploi. La loi du 26 juillet 2005 amplifie ce mouvement. Le Conseil économique et social formule un certain nombre de recommandations relatives aux conditions d'accès à ces services, à la mise en œuvre du Chèque emploi-service universel (Cesu), à l'organisation et la tarification des services d'aide à domicile et, enfin, à la nécessaire professionnalisation des emplois dans ce secteur.

Consommation, commerce et mutations de la société

Rapporteur : M. Léon Salto
Note d'Iéna n° 259, JO 2007-08

Un consommateur toujours plus averti, mobile, « zappeur » ; de nouveaux impératifs qui s'affichent ; le « e-commerce » qui poursuit son ascension ; un appareil commercial qui évolue en permanence. L'avis analyse ces mutations et formule des propositions portant sur la loi Galland, l'urbanisme commercial, l'alimentation, l'emploi, le développement durable et l'ouverture dominicale des commerces. Saisi par le gouvernement sur ce dernier point, le Conseil économique et social propose des aménagements immédiats, ainsi que l'ouverture d'un débat de société d'une portée élargie.

La sécurisation des parcours professionnels

Rapporteur : Mme Édith Arnoult-Brill
Note d'Iéna n° 266, JO 2007-12

Le Conseil économique et social s'est saisi de la problématique de la sécurisation des parcours professionnels en retenant une approche ambitieuse, centrée sur la personne, et prenant en compte la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie. Il propose des pistes pour bâtir un nouveau système visant à promouvoir des parcours professionnels maîtrisés et favorisant, pour les salariés, les entreprises et le service public, une nouvelle relation de confiance.

5. Cohésion sociale, solidarité

Cinq mille maladies rares, le choc de la génétique

Rapporteur : M. Bertrand Barataud
Note d'Iéna n° 61, JO 2001-16

3 à 4 millions de personnes seraient atteintes, en France, d'une maladie dite « rare ». Si les progrès de la génétique ont permis des avancées remarquables, ces personnes continuent de vivre largement en marge de notre système de santé. Errance diagnostique, manque d'information, quasi-absence de réponse thérapeutique, prise en charge sanitaire et sociale très insuffisante conduisent à des situations humaines insupportables. Le Conseil économique et social ouvre des pistes, afin d'engager une stratégie volontariste nationale, européenne et internationale.

Projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine - Titres I, II, III, et V

Rapporteurs : MM. Frédérique Rastoll et Pierrette Crosemarie
Note d'Iéna n° 139, JO 2003-11

L'effort programmé par le gouvernement pour rénover les zones urbaines dégradées est nécessaire. Le Conseil économique et social estime cependant que les orientations proposées par le projet de loi ne doivent remettre en question ni le caractère interministériel de la politique de la ville, ni le développement de politiques contractuelles locales. Il importe également que l'accompagnement social ne soit pas négligé. L'objectif de la création de la procédure de rétablissement personnel est jugé positif, mais ses modalités de mise en œuvre pourraient être précisées et améliorées.

L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous

Rapporteur : M. Didier Robert
Note d'Iéna n° 141, JO 2003-12

Précurseur depuis plus de vingt ans dans la prise de conscience des conditions de vie d'une partie de nos concitoyens, le Conseil économique et social analyse, dans cet avis, l'évolution de la situation depuis le vote de la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, directement issue de ses premiers travaux. En s'appuyant sur l'implication des organisations qui le composent, le Conseil propose de franchir une nouvelle étape : celle d'une mobilisation effective beaucoup plus large de la société. Il montre, à partir de nombreux exemples, que cette mobilisation est possible puisqu'elle a déjà commencé.

Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salaires du secteur sanitaire et social

Rapporteur : M. Michel Pinaud
Note d'Iéna n° 183, JO 2004-22

Au cœur des préoccupations des Français, le secteur sanitaire, social et médico-social constitue, par la richesse et la diversité de ses actions, un puissant facteur de lien social au service de la collectivité. Analysant les pénuries installées ou annoncées en terme de personnels qualifiés, mais également les besoins croissants notamment liés au vieillissement de la population, notre assemblée estime nécessaire, pour garantir la pérennité et l'adaptation du système sanitaire et social à l'évolution de ses missions, d'anticiper les besoins et de mieux gérer sur la durée le recrutement, la formation et la professionnalisation des personnels salariés du secteur.

Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale

Rapporteur : M. Jean-Pierre Marcon
Note d'Iéna n° 230, JO 2006-05

Au lendemain de la guerre, le tourisme associatif s'est trouvé investi de deux missions essentielles : permettre au plus grand nombre de Français de partir en vacances, l'autre participer à l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, cette forme de tourisme se trouve confrontée à un grave problème économique avec le désengagement de l'État et des organismes sociaux qui ont largement contribué à son développement. Les propositions du Conseil économique et social visent à permettre à cette forme originale de tourisme de poursuivre ses missions.

La situation sociale des enfants de Harkis

Rapporteur : Mme Hafida Chabi
Note d'Iéna n° 256, JO 2007-02

Près de 45 ans après l'arrivée et l'installation de leurs parents en France, certains enfants de harkis connaissent encore des difficultés d'insertion économique et sociale. Cette étude dresse le bilan des politiques publiques en faveur des anciens harkis et de leurs familles. Bien que la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation en faveur des rapatriés marque l'aboutissement de ces mesures et consacre l'indispensable devoir de mémoire de la Nation à l'égard des harkis, le Conseil économique et social suggère des actions complémentaires en direction de leurs enfants.

Le sport au service de la vie sociale

Rapporteur : M. André Leclercq
Note d'Iéna n° 264, JO 2007-10

Le sport est devenu un fait de société. Ses dimensions n'ont cessé de s'élargir : éducative, sociale, culturelle, économique et médiatique, elles pénètrent la sphère de la santé et du bien-être. À cet élargissement des pratiques correspondent de nouvelles offres et de nouveaux acteurs. Cependant, tout le monde n'est pas à égalité pour accéder à la pratique. Le Conseil économique et social propose une gouvernance rénovée, fondée sur un dialogue civil pour un contrat du sport équitable.

6. Droit au logement

Copropriétés en difficulté

Rapporteur : Mme Frédérique Rastoll
Note d'Iéna n° 113 - JO 2002-13

Notre pays compte environ 6,5 millions de logements régis par le régime de la copropriété issu de la loi du 10 juillet 1965. Une partie de ce parc, très hétéroclite par sa composition, son âge, la qualité de son bâti, son implantation et son insertion urbanistique comme son peuplement, connaît des difficultés. Faute d'être pris en compte dès les premiers signes, le processus de dégradation s'accélère. C'est la raison pour laquelle notre assemblée préconise une intervention précoce des pouvoirs publics sur les copropriétés en difficulté afin de sauvegarder ce parc reconnu partie intégrante de la politique de la ville.

L'accès au logement, droits et réalités

Rapporteur : Mme Nicole Prud'homme
Note d'Iéna n° 158, JO 2004-02

Alors que depuis plus de deux décennies le droit au logement a été proclamé et inscrit dans la loi, près de trois millions de personnes souffrent de « mal logement », voire d'absence de logement. Comment résoudre ce paradoxe ? Afin de faciliter l'accès au logement, notre assemblée esquisse les modalités susceptibles de rendre ce droit opposable. Elle propose également la création d'un service public de l'habitat et la construction de 320 000 logements dont au moins 120 000 logements sociaux par an jusqu'en 2014.

Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion

Rapporteur : M. Jean Bastide
Note d'Iéna n° 185, JO 2004-25

Dans plusieurs de ses avis le Conseil économique et social a prôné une approche globale des problèmes de l'exclusion. L'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale adopte ce principe en traitant conjointement au sein de ses trois titres : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Tout en adhérant à la démarche, le Conseil, propose des améliorations et des compléments au projet gouvernemental dont il est saisi afin de mettre en perspective l'ensemble des acteurs et des mesures propres à renforcer la cohésion sociale.

7. Mixité, intégration, mobilité, handicap

Situations de handicap et cadre de vie

Rapporteur : M. Vincent Assante
Note d'Iéna n° 11, JO 2000-10

En dépit d'une abondante législation, l'effort d'intégration, en milieu ordinaire et dans la cité, des personnes handicapées reste insuffisant dans notre pays. Le Conseil économique et social fait des propositions pour favoriser cette indispensable intégration.

Femmes dans les lieux de décision

Rapporteur : Mme Michèle Cotta
Note d'Iéna n° 31, JO 2000-18

Les données recueillies par le Conseil économique et social par l'enquête réalisée auprès de dirigeantes d'entreprise montrent que les rares femmes qui se trouvent dans les lieux de décision ont dû surmonter, au cours de leur carrière, de nombreuses difficultés : ségrégation des métiers, discrimination salariale, cumul entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales. L'avis développe trois propositions principales : valoriser l'image des femmes au travail pour faire évoluer les mentalités ; inciter secteur public et secteur privé à entreprendre des actions positives pour combattre l'inégalité salariale ; instaurer une politique familiale plus dynamique au service de l'égalité des chances.

***De l'exode à la mobilisation des compétences
dans le cadre du codéveloppement***

Rapporteur : Mme Mireille Raunet
Note d'Iéna n° 56, JO 2001-15

L'exode des compétences des pays en développement est généralement considéré comme une perte de ressources pour ces pays et suscite un certain nombre d'idées reçues. Le Conseil économique et social dont l'étude se limite à l'Afrique francophone estime que les solutions préconisées jusqu'à présent doivent être repensées en cherchant à concilier davantage les intérêts respectifs et réciproques du migrant, du pays d'accueil et du pays d'origine.

***L'insertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes
en situation de handicap***

Rapporteur : Mme Marie-Claude Lasnier
Note d'Iéna n° 138, JO 2003-10

Le Conseil économique et social estime qu'une nouvelle impulsion politique, relayée par la société tout entière, est désormais nécessaire pour garantir aux personnes en situation de handicap une participation pleine et entière à la société. L'insertion en milieu ordinaire de travail constitue à cet égard un enjeu déterminant. (Cette assemblée plénière du Conseil économique et social a reçu le label « Acteur de l'Année européenne des personnes handicapées ».)

Les défis de l'immigration future

Rapporteur : M. Michel Gevrey
Note d'Iéna n° 151, JO 2003-22

À l'horizon 2020, la baisse de la population en âge de travailler ne pourra être compensée ni par la poursuite de la hausse de la fécondité ni par le relèvement du taux d'emploi des salariés les plus âgés. Face à cette perspective, le Conseil économique et social propose d'envisager autrement le futur de l'immigration en France et en Europe et d'articuler une politique d'asile conforme aux conventions internationales et à notre Constitution, une politique d'immigration mieux organisée et plus accueillante et une politique d'intégration respectueuse des règles et des valeurs de la République.

Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap

Rapporteur : M. Maurice Bonnet
Note d'Iéna n° 163, JO 2004-6

Leur environnement de vie ne permet pas aux millions de personnes de tous âges en situation de handicap de compenser les incapacités d'origines très diverses dont elles sont atteintes. Dans cet avis le Conseil économique et social explore les voies et moyens permettant de faire face à ces difficultés et de mettre fin aux cloisonnements, aux discriminations et aux inégalités qui caractérisent actuellement la prise en charge de toutes ces personnes, en offrant à chacun, quel que soit son âge, une compensation adaptée à ses besoins.

La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité

Rapporteur : Mme Monique Bourven
Note d'Iéna n° 258, JO 2007-06

Après un état des lieux confirmant l'existence du fameux « plafond de verre » et un recensement des freins et processus qui contribuent à la rareté des femmes dans les lieux de décision, quels qu'ils soient, la communication de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes évoque les raisons qui doivent conduire notre société à promouvoir la mixité dans ses différentes instances dirigeantes. Puis sont proposés des moyens concrets pour que cet objectif de management partagé, dont la valeur ajoutée est probante, passe de l'incantation à la réalité.

8. Insertion des jeunes, formation, école

Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans

Rapporteur : M. Hubert Brin
Note d'Iéna n° 40, JO 2001-05

Le « passage » de l'adolescence à l'âge adulte a subi, au cours des trente dernières années, de profonds bouleversements, qui rendent plus difficile l'insertion économique et sociale des jeunes adultes. L'avis propose des mesures concrètes pour marquer l'investissement de la nation sur sa jeunesse et assurer, aux adultes de 18 à 25 ans, une professionnalisation durable, un accès réel à un emploi stable et les moyens d'une vie autonome et active.

L'insertion des jeunes d'origine étrangère

Rapporteur : Mme Mouna Viprey
JO 2002-12

De très nombreux jeunes dont l'origine est étrangère se trouvent aujourd'hui exclus de différentes sphères d'intégration sociale, économique et culturelle. D'autres déterminants, notamment sociaux, y contribuent fortement. L'étude du Conseil économique et social vise à mettre en lumière et à comprendre les causes et les conséquences des spécificités des trajectoires scolaires, professionnelles, sociales et citoyennes de ces jeunes, qu'ils soient étrangers ou français issus de parents immigrés.

Favoriser la réussite scolaire

Rapporteur : Mme Claude Azéma
Note d'Iéna n° 115, JO 2002-14

Malgré l'élévation du niveau des connaissances des élèves, des inégalités demeurent, et trop de jeunes sortent encore du système scolaire sans qualification. Face au défi de la « réussite scolaire », le Conseil économique et social définit les actions concrètes à mener sur le contenu des enseignements, la pédagogie, les partenariats, l'orientation scolaire et professionnelle ou encore la formation tout au long de la vie.

Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'école

Rapporteur : Mme Claude Azéma
Note d'Iéna n° 177, JO 2004-16

Saisi par le premier ministre d'une *Contribution sur l'avenir de l'École*, le Conseil économique et social, rappelle dans cet avis qu'en dépit des progrès accomplis, le système éducatif peine à atteindre les objectifs fixés par la loi d'orientation de 1989 et que la démocratisation reste incomplète. Par ses propositions visant à compléter la loi de 1989, le Conseil économique et social souhaite participer à la construction d'une école d'avenir, permettant de répondre aux évolutions de la société à l'horizon 2020 et, surtout, de faire réussir tous les élèves.

L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur

Rapporteur : M. Jean-Louis Walter
Note d'Iéna n° 207, JO 2005-12

Si les politiques publiques visent en priorité l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés, il devient aujourd'hui nécessaire de prolonger la réflexion en direction des jeunes issus de l'enseignement supérieur, qu'ils soient diplômés ou non. Au regard des conditions dans lesquelles ces jeunes accèdent à l'emploi, le Conseil économique et social tente, dans cet avis, d'apporter des réponses pragmatiques en combinant les actions de court et de moyen terme.

Contribution du Conseil économique et social au pacte européen pour la jeunesse

Rapporteur : Mme Elisabeth Morin
Note d'Iéna n° 219, JO 2005-19

Le Conseil européen de mars 2005 a lancé un Pacte européen pour la jeunesse et appelé à une implication nouvelle des conseils économiques et sociaux nationaux. Cette communication, élaborée par la délégation pour l'Union européenne à destination du gouvernement français, rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Programme national de réformes préparatoire au Sommet de printemps de mars 2006, les éléments concernant ce Pacte qui se trouvent dans les avis récents votés par le Conseil économique et social.

**« Défense deuxième chance » :
favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**

Rapporteur : Mme Françoise Geng
Note d'Iéna n° 237, JO 2006-11

Une partie de notre jeunesse est confrontée à un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social. Le plan « Défense 2^e chance » lui offre la possibilité d'acquérir une formation afin de réussir l'insertion par l'accès à un emploi. Saisi par le gouvernement de ce thème qui répond à un enjeu majeur de cohésion sociale, le Conseil économique et social, tout en adhérant au principe, considère qu'il convient de donner à ce plan les moyens nécessaires à sa réalisation en cultivant une approche réaliste qui n'autorise pas la désillusion.

9. Structure d'âge : aspects économiques et sociaux

L'avenir des systèmes de retraite

Rapporteur : M. René Teulade
JO 2000-01

Le système français des retraites va être confronté à un défi démographique et financier. Pour y faire face en tenant compte du niveau du chômage et de l'exclusion de plus en plus précoce des salariés du marché du travail, le Conseil préconise notamment une meilleure articulation des différents temps de la vie, une plus grande progressivité de la retraite, un juste remplacement du revenu par les pensions, la mise en place de financements complémentaires, la recherche d'une croissance créatrice d'emplois, nécessaire pour compenser la hausse des retraités, enfin l'institution d'un Centre national de vigilance et de garantie sur les retraites.

Les personnes âgées dans la société

Rapporteur : M. Maurice Bonnet

Note d'Iéna n° 46, JO 2001-9

L'allongement de la durée de la vie, phénomène dont il convient de se réjouir, suscite des débats importants en France, dont certains ne sont pas exempts d'inquiétude. Ils sont le reflet d'une conception - aussi tenace que dépassée - de la « vieillesse. Se plaçant dans une tout autre approche, l'avis du Conseil souligne la richesse du rôle des personnes retraitées et âgées dans la société. Il propose des mesures pour reconnaître et promouvoir ce rôle, pour transformer l'allongement de la durée de la vie en atout pour notre économie et pour assurer une meilleure représentation de ces personnes dans le débat collectif.

***Dynamique de la population active et emploi :
la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010***

Rapporteur : M. Bernard Quintreau

Note d'Iéna n° 66, JO 2001-20

Notre pays devra faire face, à la fin de cette décennie, aux départs massifs en retraite des enfants du baby-boom. Cette perspective défavorable est aggravée par un faible taux d'emploi des salariés de plus de 55 ans. L'inversion de vingt-cinq ans de pratiques des départs anticipés ne pourra se faire que progressivement, en modifiant profondément les conditions d'emploi et de travail des salariés en seconde partie de carrière. En s'appuyant sur l'analyse prospective des 22 régions françaises en 2010, le Conseil économique et social propose des leviers pour dépasser les clivages liés à l'âge, valoriser les capacités de chacun et engager une approche nouvelle des temps sociaux tout au long de la vie.

Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?

Rapporteur : M. Jean Billet
Note d'Iéna n° 166, JO 2004-07

La France occupe une place originale en Europe en matière de natalité et de fécondité : le maintien de la descendance finale au niveau actuel pourra contribuer, à l'horizon 2040-2050, à rééquilibrer les structures d'âge. Dans cette perspective, le Conseil propose la relance de politiques publiques favorables à la natalité en France et en Europe, créant un environnement favorable à l'accueil d'enfants et permettant aux hommes et aux femmes de mieux concilier leurs vies familiale, professionnelle, et personnelle. Une politique de relance de la fécondité doit s'accompagner d'une politique des âges de la vie et engager l'ensemble de la société.

Scenarii et stratégie pour une France plus active

Rapporteurs : Dominique Taddei, Gérard Alezard, Jean Billet,
Michel Gevrey, Bernard Quintreau
Note d'Iéna 186, JO 2004-24

Synthèse de quatre rapports et avis sur les perspectives d'évolution de la population active en France, cette étude met en évidence la nécessité d'une évaluation pluraliste et contradictoire des perspectives démographiques. Analysant les tendances observées dans le passé, elle oppose d'abord deux scenarii : celui de la perpétuation du chômage de masse et celui d'un retour progressif au plein emploi. L'étude envisage enfin un troisième scénario reprenant les objectifs européens de taux d'emploi de la population en âge de travailler, des femmes aux seniors.

Contribution au Livre vert sur le thème « face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations »

Rapporteur : Mme Évelyne Pichenot
JO 2005-14

Cette communication, élaborée par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social à partir des avis récents adoptés par notre assemblée, rassemble et présente de manière synthétique un grand nombre de réponses aux questions posées par le Livre vert de la Commission européenne *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations*.

Annexe 4 : Forums d'Iéna

FORUMS D'IÉNA (1999 – 2007)

1999

21. jeudi 21 janvier

Les enjeux du marché international de l'eau

22. jeudi 26 mars

Le service public à l'heure de la société de services

23. jeudi 24 juin

Quels défis pour l'économie sociale

24. jeudi 21 octobre

Des centres-villes aux « pôles d'urbanité » : comment se « fait » la ville

2000

25. jeudi 20 janvier

Demain, la vie quotidienne à l'heure du commerce électronique

26. jeudi 23 mars

Santé et ville : de la lutte contre les nuisances à l'écologie urbaine

27. jeudi 21 décembre

L'agriculture : d'un monde à l'autre

2001

28. jeudi 8 février

Les perspectives énergétiques mondiales

29. jeudi 5 avril

Villes et nouvelles technologies : l'internet comme espace public, l'internet dans l'espace public

30. jeudi 4 octobre

Éthique et développement durable : nouvelles contraintes, nouvelles opportunités pour les entreprises

2002

31. jeudi 24 janvier

Les petites entreprises, fragiles et nécessaires

32. jeudi 21 mars

Quelles grandes infrastructures pour l'Europe de demain ?

33. jeudi 4 juillet

Science et conscience : que peut-on exiger de l'industrie du médicament ?

2003

34. jeudi 6 février

Quelles énergies pour un développement durable ?

35. jeudi 13 mars

Familles et société : nouveau contrat

36. jeudi 25 septembre

Quelle politique spatiale européenne ?

37. jeudi 16 octobre

Entreprises et collectivités territoriales au service au développement

2004

38. jeudi 28 janvier

Sport, règles et société

39. jeudi 11 mars

L'artisanat, un projet pour demain

40. jeudi 27 mai

École, formation, emploi : la nouvelle donne

41. mercredi 30 juin

Les petits actionnaires : faibles ou puissants ?

42. jeudi 21 octobre

La mer, richesse exploitée ou richesse gâchée ?

43. jeudi 9 décembre

Économie et société à l'heure du principe de précaution

2005

44. jeudi 17 mars

Le logement : l'heure des choix

45. jeudi 19 mai

Quelles gares et aéroports pour demain ?

46. jeudi 7 juillet

Les collectivités territoriales, nouveaux acteurs de l'énergie

47. 13 octobre

L'emploi des cadres : un marché en mutation

48. 1^{er} décembre

Jusqu'à où la transparence est-elle souhaitable ?

2006

49. 23 février

Les services publics de demain : quelle proximité, territoriale ou sociale ?

50. 11 mai

Les transports de la ville en pleine mutation

51. 22 juin

Les autorités indépendantes, nouveau mode de gouvernance ?

52. 12 octobre

Les services à la personne : une « nouvelle économie » ?

53. 21 novembre

Protection sociale : le défi de la performance

54. 7 décembre

La culture économique : quels enjeux ?

2007

55. 1^{er} février

La révolution des nanotechnologies : quels espoirs ? Quels enjeux ?

56. 26 avril

Les espaces publics de demain

À venir :

57. 27 septembre

Vers l'ère de la médiation ?

58. 11 octobre

L'énergie de demain, quelles innovations pour quels usages ?

59. 21 novembre

Plan national pour la chirurgie

TABLE DES SIGLES

CESR	Conseils économiques et sociaux régionaux
SGAE	Secrétariat général aux affaires européennes
CESE	Comité économique et social européen
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de réforme
AICESIS	Association Internationale de Conseils économiques et sociaux et institutions similaires
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
ONG	Organisations non gouvernementales
SPG	Système de préférences généralisées
OMC	Organisation mondiale du commerce
CNIS	Conseil national de l'information statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
SGG	Secrétariat général du gouvernement
SBIR	<i>Small Business Innovation Research</i>
CNDP	Commission nationale du débat public
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANAH	Agence nationale de l'habitat
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
RSE	Responsabilité sociale des entreprises

À de nombreuses reprises, lors de ses travaux, le CES a pris la mesure des conséquences humaines désastreuses et des dégâts écologiques parfois irréversibles qu'entraîne une croissance trop peu respectueuse de l'homme et de son environnement.

Située par nos institutions au cœur du débat public, notre assemblée s'est efforcée dans ses avis de proposer des réponses aux défis d'un développement économiquement, socialement, écologiquement durable.

Cette contribution du CES au débat tend à démontrer l'actualité de ses réflexions et l'urgence de nouvelles analyses.